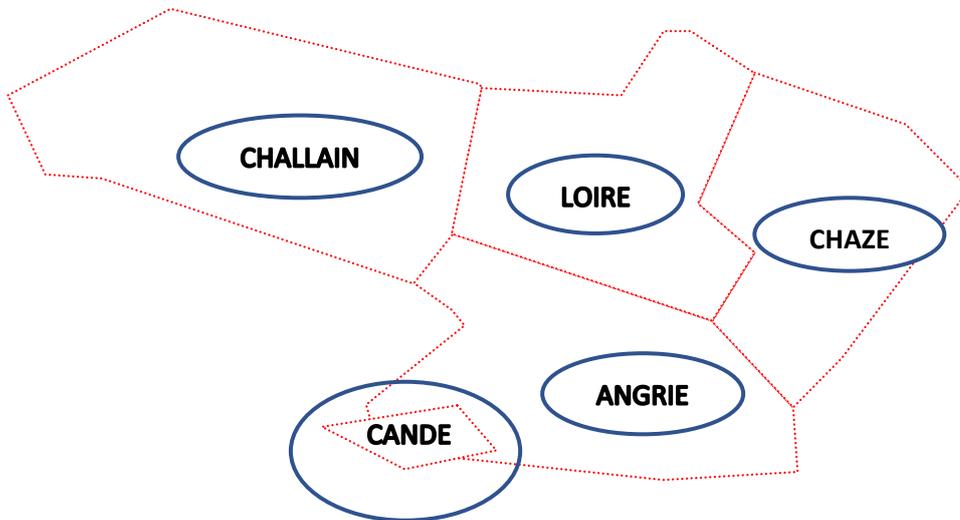


Syndicat Intercommunal du Candéen

BILAN D'ACTIVITE 2021



Espace Socioculturel du Candéen



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

1. Le fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Candéen

(page 5)

1.1. Communes membres, élections, délégations, indemnités

1.2. Les commissions/représentations

1.3. Les assurances Responsabilité Civile, Protection juridique, des biens et contrat mission collaborateurs

1.4. Les logiciels, copieurs et standard

1.5. La communication

1.6 : Le bilan d'activité 2020 du SIC et le rapport d'activité de l'ESC 2020

1.7. Les régies

1.8. Les archives

1.9. Le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)

2. Les ressources et moyens affectés (page 15)

2.1. Les ressources humaines

2.2. Les locaux

2.2.1. Le siège du SIC

2.2.2. La Maison de l'Enfance

2.3. Les ressources financières

2.3.1. Les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement 2021

2.3.1.1 Le CA/CG 2020 et le BP 2021

2.3.1.2 Les subventions aux associations

2.3.1.3 L'état mensuel des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

2.3.1.4 La trésorerie mensuelle

2.3.2. Les modalités de contribution des communes

2.3.3. Les Admissions en Non-Valeur (ANV)/créances éteintes et provisions pour créances douteuses

2.3.4. Le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

2.3.5. Les décisions modificatives

2.4. Les véhicules

3. Les compétences exercées (page 35)

3.1. La Petite enfance/Enfance/Jeunesse

3.1.1. La Petite enfance

3.1.2. L'enfance/Jeunesse

3.1.2.1 Les accueils périscolaires (APS)

3.1.2.2. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

3.1.2.3. Le Projet Educatif De Territoire/Plan Mercredi

3.2. Le Centre Social « Espace Socioculturel du Candéen »

3.2.1. Les partenaires et les financeurs

3.2.1.1 Les partenaires

3.2.1.2 Les financeurs

3.2.2. L'accueil/la MSAP/la France services

3.2.3. La Famille

3.2.4. La Jeunesse

3.2.5. Solidarités et intergénération

3.2.6. Le Socioculturel

3.2.6.1. Le réseau « Histoire de Lire »

3.2.6.2. Les cours

3.2.7. La vie associative

3.2.8. Les actions transversales partenariales et intergénérationnelles

3.2.9. La tarification des activités

3.2.10. Le Projet Social et la Convention Territoriale Globale 2022-2025

3.3. Le logiciel d'activité et le portail famille associé

4. La Gestion des Ressources Humaines (page 133)

4.1. Les tableaux des effectifs et des emplois

4.2. La mise à disposition de personnel

4.3. RIFSEEP

4.4. Règlement intérieur des agents

4.5. Demandes de subvention

4.6. Les formations

5. Quelques éléments chiffrés 2021 (page 149)

5.1. Le réseau « Histoire de Lire »

5.2. Le Relais Assistants Maternels (RAM)

5.3. Le Multiaccueil

5.4. La Maison de Services Au Public (MSAP)/France services

5.5. L'Espace Socioculturel du Candéen (ESC)

5.6. Les 5 accueils périscolaires du candéen – (compte administratif 2021)

5.6.1. Angrie

5.6.2. Candé

5.6.3. Challain-la-Potherie

5.6.4. Chazé-sur-Argos

5.6.5. Loiré

5.7. Le coût pour la collectivité des 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) gérés par Familles Rurales (compte administratif 2021)

5.7.1. Angrie

5.7.2. Candé

5.7.3. Challain-la-Potherie

5.7.4. Chazé-sur-Argos

5.7.5. Loiré

1. Le fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Candéen

Le Syndicat Intercommunal du Candéen (SIC) a été créé le 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral n°2016-56 du 12 décembre 2016. Au préalable un arrêté préfectoral n° 2016-55 du 5 décembre 2016 avait restitué les compétences de l'ex-Communauté Candéenne de coopérations Communales (4C) non reprise par « Anjou Bleu Communauté », aux communes membres du SIC : Angrie, Candé, Challain la Potherie, Chazé sur Argos, Freigné et Loiré.

Le secteur du candéen compte 6 481 habitants 1er janvier 2022 (source INSEE) répartis comme suit :

	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE	
Population totale 2019 au 01/01/2022	931	2824	797	1053	876	6481

La loi Notre du 07 août 2015 imposait aux intercommunalités de moins de 15 000 habitants à se regrouper, le Préfet de département ayant toute latitude, par le biais du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour fixer un seuil plus élevé et moduler la carte des intercommunalités en Maine-et-Loire.

Ainsi, les territoires du candéen, pouancéen et segréen devaient se regrouper pour former un ensemble de plus de 30 000 habitants. Cependant, parallèlement, le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Segré s'est transformé fin 2016 en une commune nouvelle se nommant « Segré-en-Anjou Bleu » et 10 des 14 communes de la Communauté de Communes de la Région Pouancé Combrée se sont rassemblées pour devenir « Ombrée d'Anjou », les 4 autres communes demeurant isolées, à l'instar de celles du candéen.

Ainsi, le scénario était une extension de la 4C aux autres territoires pour devenir « Anjou Bleu Communauté ». Cette dernière ne souhaitant pas exercer les compétences de proximité, eu égard la création de deux communes nouvelles, les communes du candéen ont décidé de créer un Syndicat à vocation unique (SIVU) pour exercer ces compétences au niveau local sans qu'elles reviennent directement aux communes, ce qui aurait été un retour en arrière.

C'est pourquoi, le SIC, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre est né après autorisation préfectorale pour exercer de nombreuses compétences qui représentent l'ADN des élus du candéen.

Le Syndicat Intercommunal du Candéen se situe dans la catégorie juridique « Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples (SIVOM) ».

1.1. Communes membres, élections, délégations, indemnités

Le SIC exerce, pour le compte de ses 5 communes membres, les compétences en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, famille, social, socioculturel et Maison de Services Au Public (MSAP), cette dernière étant prise par « Anjou Bleu Communauté » qui en a délégué la gestion au SIC par une convention de délégation de gestion signée le 28 avril 2017.

NOTA :

Questions diverses ou délégations de pouvoir du comité syndical:

-démission de M. Daniel MAUSSION de ses fonctions de Vice-Président et de délégué reçue le 07/06/2021. Acceptation par la sous-préfecture le 09/06 reçue le 10/06/2021. Arrêté de fin de délégation de fonctions au 10/06 avec fin d'indemnités à cette date. Challain devra réélire un délégué titulaire pour le remplacer voire un suppléant si l'actuelle suppléante est élue titulaire. Le SIC devra ensuite élire un nouveau Vice-Président en charge du social

1.2. Les commissions/représentations

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-001
--

Modifications de composition des différentes commissions : finances ; travaux/bâtiment ; réseau « Histoire de Lire » ; projet social 2022-2026

Vu la délibération n°2020-07-21-017 du comité syndical du 21 juillet 2020 déterminant les commissions du SIC pour la mandature 2020-2026,

Vu la délibération n°2020-09-15-009 du comité syndical du 15 septembre 2020 déterminant de la composition des commissions du SIC pour la mandature 2020-2026 et des élus référents ;

Considérant, qu'au regard de la démission d'un délégué titulaire de Challain-la-Potherie, il convient de modifier la composition des commissions,

Le Président présente une proposition de composition de chaque commission et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les compositions des commissions du SIC pour la mandature 2020-2026 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux annexés ainsi que les élus référents.
- PRECISE que des compléments devront être apportés prochainement notamment au niveau des élus de Challain-la-Potherie concernant différentes commissions.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-001
--

Désignations au sein de la Commission réseau « Histoire de Lire », de la commission « sociale », et d'un élu référent aux séniors
--

Vu la délibération n°2020-07-21-017 du comité syndical du 21 juillet 2020 déterminant les commissions du SIC pour la mandature 2020-2026,

Vu la délibération n°2020-09-15-009 du comité syndical du 15 septembre 2020 déterminant de la composition des commissions du SIC pour la mandature 2020-2026 et des élus référents ;

Considérant, qu'au regard de la démission d'un délégué titulaire de Challain-la-Potherie, il convient de modifier la composition des commissions,

Le Président présente une proposition de composition de chaque commission et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de compléter les commissions du SIC pour la mandature 2020-2026 telles qu'elles sont présentées dans les tableaux annexés ainsi que les élus référents :
 - o M. Denis ALUS, membre de la commune de Challain-la-Potherie au sein de la commission « Histoire de Lire »
 - o Mme Audrey TAILLANDIER, membre de la commune de Challain-la-Potherie au sein de la commission « sociale ».
 - o Mme Marie-Thérèse DILE comme élue référente aux séniors pour le SIC.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-007

Détermination du fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) : remplacement d'un titulaire, délai de convocation et voix prépondérante

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 2018-04-17-012 du comité syndical du 17 avril 2018 déterminant le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offre : remplacement des titulaires, délai de convocation et voix prépondérante,

Vu le procès-verbal des élections du comité syndical du 24 juin 2020,

Vu la délibération n°2020-07-21-018 relatif aux élections des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du SIC,

Considérant la démission de Monsieur Daniel MAUSSION de ses fonctions de Vice-Président et de membre du SIC et considérant qu'il était membre titulaire de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les règles de fonctionnement de la CAO du SIC pour la mandature 2020-2026,

Le Président propose de déterminer qu'en cas de nécessité de remplacement d'un titulaire, le premier suppléant sur la liste le remplace de fait,

Le Président propose que le délai de convocation soit fixé à 8 jours calendaires avant la réunion de la CAO,

Le Président propose qu'en cas d'égalité, la voix du Président soit prépondérante,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de déterminer qu'en cas de nécessité de remplacement d'un titulaire, le premier suppléant sur la liste le remplace de fait.
- ACCEPTE que le délai de convocation soit fixé à 8 jours calendaires avant la réunion de la CAO.
- ACCEPTE qu'en cas d'égalité, la voix du Président soit prépondérante.
- VALIDE qu'au regard des nouvelles règles, suite à la démission de Daniel MAUSSION (membre titulaire de la CAO), Mme Charlotte GAIGNON, 1^{ère} suppléante de la liste, devienne membre titulaire de la CAO.
- DIT que le nombre de titulaire est de 5 et le nombre de suppléant est de 4.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-015

Désignation d'un représentant au sein de l'association ASURE (Association Solidaire Unie pour un Retour à l'Emploi) à compter du 1er janvier 2022 et de deux représentants au sein du Conseil d'Administration de la Fédération des Centres Sociaux 49/53 ;

Le Président explique que le SIC, par délibération n° 2020-09-15-011 du comité syndical du 15 septembre 2020 avait désigné 2 représentants du candéen au sein de l'association ASDIES,

Considérant la démission d'un représentant de ses fonctions d' élu,

Considérant la fusion des associations ASDIES et AIDES au 1^{er} janvier 2022 pour ne former qu'une seule association dénommée ASURE (Association Solidaire Unie pour un Retour à l'Emploi),

Le Président explique, qu'en plus de Daniel PENVEN de Candé, un autre élu du territoire doit être désigné. Les communes d'Angrie et de Loiré qui sollicitent de temps en temps les services de l'ASDIES devaient trouver une personne. Cependant, elles n'ont pas trouvé de personne disponible à ce stade.

Aussi, deux représentants du SIC doivent être désignés pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Fédération des Centres Sociaux 49/53 ;

Il est proposé de désigner Pascal DUFOUR, Vice-Président du SIC en charge du social comme titulaire et Alain BESNARD comme suppléant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-CONFIRME M. PENVEN Daniel au sein du Conseil d'Administration de l'Association Solidaire Unie pour un Retour à l'Emploi (ASURE) à compter du 1^{er} janvier 2022.

-DEMANDE aux communes d'Angrie et de Loiré de trouver entre elles une personne à désigner pour être membre du Conseil d'Administration d'ASURE à compter du 1^{er} janvier 2022.

-DESIGNE M. Pascal DUFOUR comme titulaire et M. Alain BESNARD comme suppléant au sein du Conseil d'Administration de la Fédération des Centres Sociaux 49-53.

-PREND NOTE que Jennifer LE CLOST, coordinatrice de l'Espace Socioculturel du Candéen, a été élue au sein du collège des professionnels.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

1.3. Les assurances Responsabilité Civile, Protection juridique, des biens et contrat mission collaborateurs

Délégations de pouvoir du comité syndical au Président:

-signature du marché des assurances du SIC 2022-2025 avec Groupama

1.4. Les logiciels, copieurs et standard

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-011
Contrat de maintenance informatique à signer avec ASTORYA pour une assistance technique en illimité hotline + déplacement concernant les 3 domaines suivants : serveur, infrastructure réseau et 16 postes clients

Le Président explique que le serveur actuel doit faire l'objet de quelques travaux notamment pour la sécurisation des données et leur sauvegarde en interne et externe en lien aussi avec le renforcement du télétravail et les bureaux à distance.

Un devis a été validé pour confier à la société ASTORYA cette mission prochainement (formatage, licence windows server...) pour un montant de 4 336 € HT à passer en section d'investissement.

Cette mise en conformité et modification du serveur va permettre un suivi plus régulier et performant par Astorya car le prestataire d'origine n'est plus en capacité technique et humaine de suivre notre structure.

Ainsi, le Président explique qu'il est préférable de signer un contrat de maintenance avec cette société afin qu'elle suive tout l'informatique du SIC et intervienne de façon plus réactive et sécurisante qu'aujourd'hui.

Le coût de ce contrat de maintenance pour une assistance technique en illimité hotline + déplacement concernant les 3 domaines suivants : serveur, infrastructure réseau et 16 postes clients s'élève à 100 € HT par mois soit 1 200 € HT par an.

Le Président présente le contenu du contrat qui sera facturé au trimestre et qui débutera à la date de signature une fois que les travaux sur le réseau seront effectués. Il demande aux élus d'en valider les termes et de l'autoriser à le signer quand cela sera nécessaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes du contrat de maintenance informatique présenté à signer avec la société ASTORYA sise 9 rue du petit chatelier – 44300 NANTES pour une assistance technique en illimité hotline + déplacement concernant les 3 domaines suivants : serveur, infrastructure réseau et 16 postes clients, pour un montant de 100 € HT par mois.

- DIT que ce contrat prendra effet à sa date de signature une fois que les travaux sur le serveur seront effectués.
- PREND NOTE que la facturation est effectuée au trimestre
- DIT que le contrat de maintenance est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de maintenance informatique afférent ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-012
Paiement d'une échéance supplémentaire pour l'acquisition du standard de l'ESC à/ du 1er décembre 2021 ;

Le Président rappelle que le contrat de location du standard de l'Espace Socioculturel du Candéen n°00S1612006 arrive à échéance au 1^{er} décembre 2021. Il a été dénoncé en ce sens par courrier reçu le 30 juin 2021.

Release Capital, le financeur de cet équipement peut nous laisser la propriété de ce standard moyennant le paiement d'une échéance trimestrielle supplémentaire soit 363 € HT (435.60 € TTC).

Le Président propose de racheter ce standard pour ce prix tout en maintenant le contrat de maintenance souscrit auprès d'IP FOCUS. L'économie concernant la location du standard sera de 1 742.60 € par an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou des membres représentés,

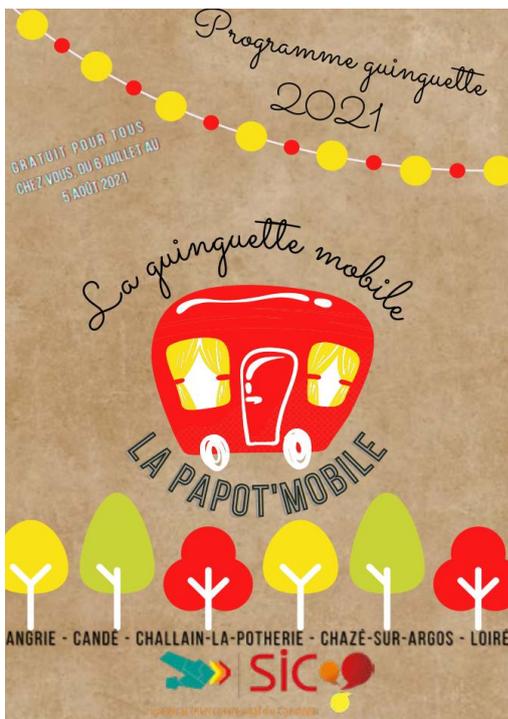
- ACCEPTE le paiement d'une échéance trimestrielle de 435.60 € TTC à Release Capital sise 114-116 rue de Verdun – 92800 PUTEAUX pour devenir propriétaire du standard téléphonique de l'Espace Socioculturel du Candéen à compter du 1^{er} décembre 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à émettre le mandat correspondant et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

1.5. La communication

NOUVELLE COMMUNICATION

L'espace Socioculturel a décidé en 2021 de porter une véritable réflexion autour de sa communication et l'ensemble de ses outils. Le centre social a décidé de mener cette démarche avec la Fédération des Centres sociaux pour nous apporter les ressources nécessaires et son expertise technique sur la question de la communication. Cela a permis d'initier plusieurs temps d'échanges :

- 1 temps avec les élus et professionnels
- 1 temps avec des habitants
- 1 temps avec les Conseils municipaux de jeunes de Chazé et Candé.



Les nouveautés :

- Moins d'images
- Moins d'informations
- Moins de couleurs mais une couleur bien identifiée par secteur
- Le rappel des communes sur la 1^{ère} page afin que chaque commune puisse être identifiée
- Une identité plus simplifiée : identification du centre social/pôle enfance/bibliothèques via un seul logo le SIC et non trois logos.
- Le choix du papier

Nous avons également redistribué les rôles au sein de l'équipe :

La chargée de l'accueil du centre social et de la Maison France Services se charge des mailings auprès des habitants et partenaires, de la communication via les réseaux sociaux et de l'impression des supports de communication (affiches, flyers ...)

La coordinatrice réalise la plaquette et centralise les informations.

L'équipe se répartit la diffusion de la plaquette dans le territoire.

Pour 2022/2023, l'espace Socioculturel souhaite approfondir sa réflexion avec la réalisation de deux plaquettes :

- Une plaquette généraliste qui présente le centre social, son rôle, ses services, ses actions annuelles et ses événements incontournables.
- Une plaquette d'activités qui évoluent au fil des saisons.

Les prochaines perspectives à envisager et à construire :

- Un plan de communication
- Un retroplanning
- Un budget prévisionnel
- Des scénarios organisationnels
- Mobiliser des habitants relais dans chacune des communes pour la diffuser au plus grand nombre.
- Lien entre informations SIC/Conseillers syndicaux et conseillers municipaux à travailler

Avec de nouvelles propositions, nous souhaitons permettre à une plus grande diversité d'habitants de connaître l'Espace Socioculturel du Candéen pour qu'ils puissent s'emparer de ce lieu et de cet outil qui est le leur.

1.6 : Le bilan d'activité du SIC 2020 et le rapport d'activité de l'ESC 2020

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-008
Rapport activité de l'Espace Socioculturel du Candéen/Maison de Services Au Public 2020

Le 1^{ER} Vice-Président informe qu'un rapport annuel d'activité de l'Espace Socioculturel du Candéen est établi annuellement par secteur afin que les événements les plus marquants y soient intégrés avec des photos et des statistiques.

Le 1^{er} Vice-Président présente le rapport 2020 et explique le contenu.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le rapport d'activité 2020 de l'Espace Socioculturel du Candéen.
- AUTORISE sa diffusion si nécessaire.
- DIT que le rapport est annexé à la présente délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-009
Validation du bilan d'activité 2020

Vu l'Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la [LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37](#) puis modifié par la [LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76](#) stipulant que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le Président présente aux élus le bilan d'activité du SIC en 2020 et demande à procéder à son adoption.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le bilan d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal du Candéen qui sera transmis aux communes membres, accompagné du compte administratif 2020, avant le 30 septembre 2021.
- AUTORISE sa diffusion, si nécessaire.
- DIT que le bilan d'activité 2020 est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

1.7. Les régies

Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président ou questions diverses lors de comités syndicaux:

-arrêté modificatif n°12 à la régie de recettes de l'ESC suite à la fixation de tarifs lors du comité syndical du 15 décembre 2020

-arrêté modificatif n°5 qui ajoute Camille PICHERIT comme mandataire de la régie de recettes

-arrêté modificatif n°13 à la régie de recettes de l'ESC afin d'y intégrer les recettes stage anglais et animations famille été 2021

-arrêté n°58 concernant la nomination de Mme Pauline CABANETOS comme mandataire suppléant régie recettes de l'ESC

1.8. Les archives

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-006
--

Accord de principe pour réaliser une mission de classement des archives du SIC depuis sa création sous le contrôle des archives départementales de Maine-et-Loire ;
--

Vu l'article L.212-6 du Code du patrimoine et suivants qui précise que « Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur.(...) ».

Vu l'article L1421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales qui font de la tenue des archives une obligation légale et qui précise que « Les règles générales relatives aux archives des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales sont fixées par les dispositions des [articles L. 212-6 à L. 212-10](#) et [L. 212-33](#) du code du patrimoine ; »

Vu le courrier en date du 5 février 2021 des Archives Départementales 49 retraçant un compte-rendu de la visite du 28 janvier 2021 dans les locaux du Syndicat Intercommunal du Candéen au 1, avenue Firmin Tortiger à Candé.

Considérant la nécessité de classer et mettre à jour sous le contrôle d'une archiviste missionnée à cet effet, les archives du Syndicat Intercommunal du Candéen, pour les années 2017-2018-2019-2020,

Le Président explique le temps estimé est entre 2 et 4 semaines pour un coût total chargé mensuel maximum de 2 800 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE son accord à une mission de classement des archives du Syndicat Intercommunal du Candéen pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, pour une durée maximum de 4 semaines pour un coût maximum de 2 800 €, qui consisterait en :
 - 1) l'intégration de tous les arriérés, notamment les documents qui se trouvent dans les bureaux et qui ne sont plus utiles à la gestion des affaires courantes ;
 - 2) la réalisation des éliminations réglementaires ;
 - 3) la mise à jour de l'inventaire
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-009
--

Contrat d'adhésion au service « coffre-fort électronique » FAST pour l'archivage des documents envoyés au contrôle de légalité au-delà des 4 mois à compter du 15 décembre 2021
--

Le Président explique que le SIC a été sollicité par le service FAST (envoi des documents au contrôle de légalité) car l'archivage automatique ne serait plus que d'une antériorité de 4 mois à compter du 15 décembre 2021 sauf si la collectivité souscrit au service de coffre-fort électronique.

L'ouverture du coffre-fort coûte 180 € TTC et n'est exigible qu'une fois. L'abonnement annuel, quant à lui, est de 120 € TTC.

Le Président présente le contrat d'adhésion et propose aux élus d'en valider le contenu afin de sécuriser l'archivage des documents du SIC envoyés au contrôle de légalité depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de souscrire à la mise en place d'un coffre-fort électronique pour l'archivage des documents du SIC envoyés au contrôle de légalité depuis le 1^{er} janvier 2017.
- ACCEPTE de payer un abonnement annuel de 120 € TTC et un prix d'ouverture du service de coffre-fort électronique de 180 € TTC la première année
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat d'adhésion correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

1.9. Le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-007
--

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : désignation d'un délégué à la protection des données et d'un élu référent

Le Président rappelle que depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

Par délibération n° 2018-10-16-004 du comité syndical du 16 octobre 2018, le comité syndical avait approuvé la désignation par arrêté du Président d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), avait pris acte que Mme Sophie GUERINEAU s'est portée candidate et avait désigné M. Pascal DUFOUR comme élu référent à la protection des données. Cette délibération devra être abrogée.

Mme Sophie GUERINEAU ayant pris une disponibilité pour convenances personnelles en mars 2020 et ne pouvant donc plus être déléguée à la protection des données, il convient de nommer un nouveau délégué agent et un élu référent étant donné la nouvelle mandature 2020-2026.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD et de suivre et mettre à jour ce qui a déjà été réalisé.

Son rôle sera notamment de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le Président), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le Président précise que M. Vincent ROLLET, directeur du SIC, s'est porté candidat, en l'absence d'autres candidatures.

Le Président propose de désigner aussi un élu référent. M. Pascal DUFOUR se porte candidat.

Le Comité Syndical, après ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la désignation par arrêté du Président d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
- PREND ACTE que Mme Sophie GUERINEAU n'exerce plus ces missions et que M. Vincent ROLLET s'est porté candidat.
- DESIGNER M. Pascal DUFOUR comme élu référent à la protection des données.
- ABROGE la délibération n° 2018-10-16-004 du comité syndical du 16 octobre 2018.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à la nomination du délégué à la protection des données ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. Les ressources et moyens affectés

2.1. Les ressources humaines

Au 31 décembre 2021, l'équipe du Syndicat Intercommunal du Candéen est composée de 16 personnes physiques représentant 11.06 ETP (dont 0.80 ETP mis à disposition) réparties comme suit :

- Direction administrative et technique : 1 ETP
- Coordination Centre Social : 1 ETP
- Coordination Enfance-Jeunesse : 1 ETP
- Accueil-MSAP : 1,80 ETP (0.8+1)
- Comptabilité : 0.75 ETP
- Animateur Jeunesse : 1 ETP
- Référente Famille : 0.80 ETP
- Animatrice séniors : 0.5 ETP
- Bibliothécaire : 1 ETP
- Conseillère en séjour/communication site internet : 1 ETP dont 0.80 ETP mis à disposition
- Agent d'entretien : 0.23 ETP
- Accueils périscolaires : 0.98 ETP (Candé, Challain-la-Potherie et Loiré)

Lors de différents comités syndicaux, par ordre chronologique :

- informations diverses relatives aux ressources humaines : retour de Delphine PASQUIER-BEAUJEAN et fin de CDD de Flavie ENAULT au 06/01/2021 ; congé pathologique grossesse Pauline ALIGON le 08/01/2021 et arrivée de Camille THIERY pour la remplacer le 05/01/2021 ; arrêt maladie de Solène COLBOC jusqu'au 31/01/2021 et remplacement par Julie TRILLOT
- convention de stage BAFA signée avec Margot BERTAUD du 22/02 au 05/03/2021
- arrêt de Mélanie ROUILLARD, poste accueil ESC/FS, en arrêt depuis le 16/01 et jusqu'au 08/03/2021
- arrêt de Solène COLBOC, coordinatrice Enfance Jeunesse depuis le 01/12/2020 jusqu'au 19/02/2021
- arrêt Delphine RAITIERE, animatrice accueil périscolaire Candé, du 20/01 au 17/02/2021
- convention de stage signée avec Cap Emploi pour M. Alexandre GERBAUD du 08.03 au 26.03.2021 et du 29/03 au 16/04/2021 et au sein du centre social pour une période de mise en situation en milieu professionnel
- arrêt Mélanie ROUILLARD, poste accueil ESC/FS, en arrêt depuis le 16/01 jusqu'au 05/04/2021 – remplacement par Mme Allégra BOUILDE du mardi au vendredi (mardi et mercredi matins et jeudi et vendredi journée) jusqu'au 02/04/2021. Demande de disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans à/c du 01/07/2021. Le poste va être mis à la vacance prochainement
- arrêt Solène COLBOC, coordinatrice Enfance Jeunesse depuis le 01/12/2020 jusqu'au 29/03/2021 - remplacement par Julie TRILLOT
- arrêt Delphine RAITIERE, animatrice APS Candé, jusqu'au 19/03/2021 – remplacement par Mme Agathe FOUGERE

-convention de stage BAFA signée avec Mme Margot BERTAUD du 19 au 23/07/2021

-conventions PMSMP à signer avec Cap Emploi pour l'accueil du stagiaire Alexandre GERBAUD du 08/03 au 16/04/2021 : objectif de découverte du centre social

-poste de coordination CEJ :mi-temps thérapeutique à compter du 10 mai 2021 pour 3 mois pour Solène COLBOC (partie administrative/pilotage) (2 jours/3 jours par semaine) complété par Julie TRILLOT (terrain/animation) (2.5 jours par semaine)

Une demie-journée par semaine en commun pour transmissions

-poste d'accueil ESC/FS : 17 candidatures reçues – 8 entretiens effectués le 12/05/2021 matin. 1 Candidature retenue. Cette personne suivra la formation France services à/c du 21/06 au 02/07/2021 avant de prendre son poste de manière pérenne.

-convention de stage avec Mme Valentine JOUSSEAU étudiante en deuxième année de BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux) à/c du 07/09/2021 jusqu'en mai 2022 : projet sur les semaines enfance famille et sur les activités intergénérationnelles.

-convention de stage à signer du 20 au 26/09/2021 à l'accueil périscolaire de Loiré pour Mme Clarisse PROUST.

-poste animateur jeunesse (arrêt jusqu'au 17/10) et poste animateur seniors (recrutement avec date d'arrivée au 15/11/2021 normalement)

-Thibault CHEDANNE a été recruté au poste d'animateur jeunesse et est prolongé jusqu'au 30/11/2021, il assurera les animations jeunesse de la Toussaint 2021

-poste animateur seniors : recrutement de Mme Corinne LUBERT au 15/11/2021

-recrutement animateur jeunesse : Thibault CHEDANNE du 07/12/2021 au 06/12/2023 à 29h par semaine pour le moment car éducateur sous contrat le mercredi après-midi

-recrutement bibliothécaire : auditions effectuées le 1^{er} décembre 2021 et une candidate fonctionnaire titulaire a été retenue. Prise de poste le 17/01/2022 et au préalable, tuilage avec Estelle BUREAU, les 10 et 11 janvier 2022.

-mission archivage terminée en 3 semaines comme prévu initialement : quelques éliminations sont à prévoir

2.2. Les locaux

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-011
Contrat de maintenance à signer pour 3 ans pour les contrôles électriques et ascenseur des bâtiments

Le Président informe que 4 entreprises ont été consultées pour réaliser les missions suivantes, dans le cadre d'un contrat d'abonnement de 3 ans pour les 2 bâtiments du SIC (siège du SIC pour contrôle électrique et ascenseur) et Maison de l'enfance (ascenseur) :

-contrôle électrique annuel des bâtiments (années 2021-2022-2023)

-contrôle technique annuel de l'ascenseur (années 2021-2022-2023)

-contrôle quinquennal de l'ascenseur (année 2021) – loi De Robien

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 375.20 € TTC (1 146 € HT) pour 3 ans pour les contrôles sus mentionnés dans les 2 bâtiments.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou des membres représentés,

- EMET un avis favorable à la proposition commerciale de l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 1 375.20 € TTC (1 146 € HT) pour les contrôles électriques et ascenseur du siège du SIC et de la Maison de l'enfance pour une durée de 3 ans (2021-2022-2023).
- VALIDE les termes des conditions générales et particulières annexées à la présente délibération à signer avec SOCOTEC – agence équipement Angers – 7 rue Bouché Thomas – 49100 ANGERS.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses et délégations de pouvoir lors des comités syndicaux :

-consultation des espaces verts 2021-2023 : 4 entreprises sollicitées, 1 réponse du prestataire actuel Paysag' et plus pour un montant de 6 111.50 € HT pour 2 ans pour les 2 sites (tonte pelouse, taille des haies, entretien des allées, des arbres...)

2.2.1. Le siège du SIC

Le bâtiment situé au 1 avenue Firmin Tortiger a été construit dans les années 60. Ce bâtiment était occupé par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui accueillait le public du territoire pour des permanences sociales assurées par des assistants sociaux.

Après une période de deux ans de travaux de réhabilitation et d'extension, l'équipe du SIC/ESC/MSAP a intégré ses nouveaux locaux le 25 novembre 2016.





Ces locaux spacieux, comportent 640 m² sur deux niveaux (un rez de chaussée et un étage):

- un hall d'accueil permettant l'attente confortable pour les permanences. (3 bureaux de permanences). Le hall d'accueil est équipé d'une banque d'accueil avec un accueil physique, de fauteuils, de présentoirs
- un espace multimédia de 3 postes avec accès à internet, borne interactive, scanner et imprimante
- 1 espace parents-enfants comprenant un espace jeux,
- des bureaux accueillant les agents de l'ESC,
- une salle d'activités,
- 2 salles de réunions.

A l'intérieur même de ces locaux se retrouve l'Espace Socioculturel du Candéen, le siège social du Syndicat Intercommunal du Candéen (SIC), la France services, le réseau des bibliothèques « Histoire de lire » mais aussi certains partenaires avec leurs bureaux permanences (Siège social de l'ADMR, un bureau dédié à la MSA et un bureau dédié à la CAF).

Tout le bâtiment déclaré Etablissement Reçevant du Public (ERP) est adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-008
--

Convention de prestation de services à signer pour le remplacement ménage ESC été 2021

Le Président explique que cette année, l'Espace Socioculturel du Candéen et la France Services vont rester ouverts tout l'été.

L'agent d'entretien de ces locaux ayant droit à des congés annuels de 3 semaines du 09 au 27 août 2021 et considérant la situation sanitaire liée à la Covid-19 qui exige davantage de nettoyage et de désinfection, le Président propose de faire appel aux services de l'ADMR du candéen pour une prestation de ménage de 6h par semaine (contre 8h habituellement) au tarif de 25.90 € de l'heure.

Les créneaux d'intervention restent à déterminer. Le coût sera donc de 466.20 € pour cette prestation.

Le Président présente les termes du devis et propose de le valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes du devis à signer avec l'ADMR du candéen sise 1 avenue Firmin Tortiger à Candé pour une prestation ménage de 6 h par semaine pendant 3 semaines du 09 août au 27 août 2021 à un coût de 25.90 € de l'heure soit 466.20 €.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer le devis - contrat de prestation ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoirs ou questions diverses lors de différentes séances de comités syndicaux :

-réaménagement des locaux de l'ESC : changements de bureaux (fermeture de l'accueil le 01/02/2021 après-midi)

2.2.2. La Maison de l'Enfance

Ce bâtiment construit en 2008 situé au 13 rue du Maréchal de Lattre à Candé abrite les services du Multiaccueil et du Relais Assistants Maternels.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-30-002
--

Protocole d'accord transactionnel à signer avec différentes parties dans le cadre du litige lié aux désordres apparus sur le bâtiment Maison de l'Enfance au 13 rue du Maréchal de Lattre – 49440 CANDE
--

Le Président explique et rappelle les faits et la procédure concernant ce litige.

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANDEEN est en charge d'un bâtiment situé 13 avenue du Maréchal de Lattre 49440 CANDE dit MAISON DE L'ENFANCE. Ce bâtiment est dédié à l'accueil de jeunes enfants (0 à 3 ans) de manière régulière ou occasionnelle (multi-accueil) et aux relais assistantes maternelles du candéen. Ce bâtiment a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 6 février 2008 et d'une ouverture de chantier en date du 18 septembre 2008.

Les travaux ont été réceptionnés le 9 octobre 2009 sans réserves en lien avec les désordres ultérieurement apparus sur les ouvrages, à savoir : désordres de mouille et infiltrations dans l'enceinte du bâtiment ; vieillissement prématuré, pourrissement du bardage ;

Selon assignations délivrées les 15 et 20 septembre 2016, la COMMUNAUTE CANDEENNE DE COOPERATIONS COMMUNALES aux droits de laquelle se trouve désormais le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANDEEN a sollicité de la juridiction des référés du Tribunal de Grande instance de LAVAL une mesure d'expertise judiciaire au contradictoire des constructeurs et de leurs assureurs.

Monsieur Fabien L'ESCALIER a été désigné par ordonnance de référé du 9 octobre 2016.

L'expert judiciaire a diffusé son rapport le 21 mars 2019. Les informations suivantes en ressortent :

- Désordres de mouille et d'infiltrations dans l'enceinte du bâtiment
- Défaut d'étanchéité des liaisons maçonnerie/menuiseries extérieures
- Réalisation d'un raccordement de voirie périphérique en pente vers le bâtiment
- Evacuation insuffisante et défaut d'étanchéité des caniveaux de seuils de menuiserie
- Coupures de capillarité enterrées en violation des règles de l'art
- Absence de renvoi d'eau au niveau d'un puits de lumière.

Une requête a été déposée et enregistrée le 17 juillet 2019 du greffe du Tribunal Administratif de NANTES en sollicitant le versement d'une indemnité de 211 061.08 € TTC.

Depuis lors, les parties se sont rapprochées et, moyennant des concessions réciproques, sont convenues de ce qui suit. Le versement d'une indemnité globale de 172 817.22 € dont la répartition est précisée dans les termes de du protocole d'accord transactionnel présenté et qui sera annexé à la présente délibération.

La signature de cette convention impliquera le désistement du Syndicat Intercommunal du Candéen des instances pendantes devant le Tribunal Administratif de NANTES sous le numéro 19007903-2 et le Tribunal Judiciaire d'ANGERS sous le numéro RG 20/01016.

Le Président demande aux élus de valider les termes du présent protocole d'accord transactionnel et de l'autoriser à le signer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes du protocole d'accord transactionnel présenté à signer avec les différentes parties suivantes dans le cadre du litige lié aux désordres apparus sur le bâtiment Maison de l'Enfance au 13 rue du Maréchal de Lattre – 49440 CANDE :

-Monsieur DUQUOC Bruno, Architecte, domicilié 7 Impasse du Chêne Vert à ANGERS (49100)

-MAF. MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS assureur de Monsieur Bruno DUQUOC, SAMCV, dont le siège social est 189 Boulevard Malesherbes à PARIS CEDEX (75856) prise en la personne de son représentant légal

-BEB CHRISTOPHE BOUCHER S.A.R.L au capital de 45 430,00 €, immatriculée au RCS de ANGERS sous le n° 500586425, dont le siège social est 2 Rue du Colonel Sauveboeuf à ANGERS (49000) prise en la personne de son représentant légal

-SMABTP. - SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS assureur des sociétés BEB CHRISTOPHE BOUCHER, ENTREPRISE RENOUE et CHAZE TP, Société d'Assurance Mutuelle, immatriculé au RCS de PARIS sous le n° 775.684.764, dont le siège social est 8 rue Louis Armand à PARIS (75015) prise en la personne de son représentant légal

-ENTREPRISE RENOUE S.A.S au capital de 7 622,45 €, immatriculée au RCS de ANGERS sous le n° 329 880 132, dont le siège social est 11 Rue des Fontaines à SAINT GEORGES SUR LOIRE (49170) prise en la personne de son représentant légal

-GOHARD - ENTREPRISE GENERALE DE COUVERTURE S.A.S au capital de 125 000,00 €, immatriculée au RCS de ANGERS sous le n° 070 200 423, dont le siège social est 13 Rue des Brunelleries Ecopole Anjou Loire 21 à BOUCHEMAINE (49080) prise en la personne de son représentant légal

-AXA FRANCE IARD assureur de la société GOHARD ENTREPRISE GENERALE DE COUVERTURE S.A au capital de 214 799 030,00 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 722 057 460, dont le siège social est 313, Terrasses de l'Arche à NANTERRE CEDEX (92727) prise en la personne de son représentant légal

-La Société OUEST SERRURERIE S.A.S au capital de 150.000,00 €, immatriculée au RCS de ANGERS sous le n° 349 724 690, dont le siège social est Zone Artisanale de la Bourrée Rue de l'Argette à BEAUCOUZE (49070) prise en la personne de son représentant légal

-MMA IARD assureur de OUEST SERRURERIE S.A au capital de 537 052 368,00 €, immatriculée au RCS de LE MANS sous le n° 440 048 882, dont le siège social est 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon à LE MANS CEDEX 9 (72030) prise en la personne de son représentant légal

-MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES assureur de OUEST SERRURERIE S.A au capital de 537 052 368,00 €, immatriculée au RCS de LE MANS sous le n° 440 048 882, dont le siège social est 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon à LE MANS CEDEX 9 (72030) prise en la personne de son représentant légal

-GENERALI IARD assureur de la SAS radiée JADO CONSTRUCTIONS RENVOICATIONS - JCR (RCS 379 468 002) S.A au capital de 70 310 825,00 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 552.062.663, dont le siège social est 2, rue Pillet Will à PARIS (75009) prise en la personne de son représentant légal

-CHAZE TP S.A.S au capital de 79 800,00 €, immatriculée au RCS de LAVAL sous le n° 424150076, dont le siège social est 7 Boulevard Gustave Eiffel à CRAON (53400) prise en la personne de son représentant légal

-ACCEPTE de recevoir la somme de 172 817.22 € dont la répartition entre les parties est précisée dans le protocole annexé à la présente délibération pour indemniser la collectivité du préjudice subi et des travaux à réaliser.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à émettre les titres de recettes correspondants.

Délégations de pouvoirs ou questions diverses lors de différentes séances de comités syndicaux :

-info suite litiges malfaçons Multiaccueil : 2 entreprises ne répondent pas pour signer le protocole d'accord. Audience devant le Tribunal Judiciaire d'Angers est repoussée au 31 mai 2021

- point litige Malfaçons Multiaccueil : fin de la procédure, versements soldés (172 817.22 €) et désistement des procédures devant TGI et TA à suivre
- accord de la trésorerie pour un dégrèvement total de la taxe foncière de la Maison de l'enfance soit 627 € pour 2020

2.3. Les ressources financières

- changement de trésorier au 01/09/2021 (Serge BAREL) et nomination d'un Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) (Marc DESPLANCHES) au 01/09/2021
- commission finances le 24/02 à 18h30 au SIC puis vote du budget le 16/03/2021 à 20h00 au SIC

2.3.1. Les dépenses et recettes de fonctionnement et investissement 2020

2.3.1.1 Le CA/CG 2020 et le BP 2021

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-001
Approbation du compte de gestion 2020 du budget général (fonctionnement et investissement)

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan du budget du Syndicat Intercommunal du Candéen de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relative à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget du Syndicat Intercommunal du Candéen l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCLARE que le compte de gestion du budget général du Syndicat Intercommunal du Candéen dressé, pour l'exercice 2020, par M. Gérard MARTINELLI, comptable du Syndicat Intercommunal du Candéen du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget général du Syndicat Intercommunal du Candéen.
- DIT que le compte de gestion 2020 est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-002
Approbation du compte administratif 2020 du budget général (fonctionnement et investissement)

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Après s'être fait présenter l'état de la dette, l'état des restes à réaliser, l'état des subventions versées, l'état d'équilibre des opérations financières et l'état du personnel au 31 décembre 2020,

Considérant que Monsieur Pascal CROSSOUARD, ordonnateur du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du Syndicat Intercommunal du Candéen en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Procédant au règlement définitif du budget général 2020, Madame Françoise COUE, 1^{ère} Vice-Présidente, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Mandats émis en 2020	817 507.58 €	Mandats émis en 2020	9 215.89 €
Titres émis en 2020	802 000.04 €	Titres émis en 2020	16 645.08 €
Résultat de clôture 2020	- 15 507.54 €	Résultat de clôture 2020	+ 7 429.19 €
Excédent reporté de 2019	+ 118 433.93 €	Excédent reporté de 2019	+120 665.09 €
Excédent de fonctionnement 2020	+ 102 926.39 €	Excédent d'investissement 2020	+ 128 094.28 €
Résultat global cumulé fonctionnement et investissement		+ 231 020.67 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général du Syndicat Intercommunal du Candéen présenté ci-dessus, en l'absence de Monsieur CROSSOUARD Pascal, Président du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- DIT que le compte administratif 2020 est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-003

Affectation des résultats 2020 (fonctionnement et investissement)

Vu le compte de gestion 2020 approuvé le 16 mars 2021,

Vu le compte administratif 2020 approuvé le 16 mars 2021 et actant les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : + 102 926.39 €
- Excédent d'investissement : + 128 094.28 €

Le Président propose, pour couvrir une partie des charges de fonctionnement, de reporter au budget primitif 2021, en section de fonctionnement, en recettes, au chapitre 002, les 102 926.39 € d'excédent de fonctionnement 2020.

Le Président propose, pour couvrir une partie des charges d'investissement, de reporter au budget primitif 2021, en section d'investissement, en recettes, au chapitre 001, les 128 094.28 € d'excédent d'investissement 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'affecter les 102 926.39 € d'excédent de fonctionnement 2020 du budget principal du SIC en recettes de fonctionnement au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget principal primitif 2021 du SIC.
- DECIDE d'affecter les 128 094.28 € d'excédent d'investissement 2020 du budget principal du SIC en recettes d'investissement au chapitre 001 de la section d'investissement du budget principal primitif 2021 du SIC.
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer les opérations comptables correspondantes et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-004
Approbation du budget primitif du budget général 2021 (fonctionnement et investissement)

Le Président du Comité Syndical présente à l'assemblée l'état de la dette, l'état des subventions qu'il est prévu de verser, l'état d'équilibre des opérations financières et l'état du personnel au 1^{er} janvier 2021 ainsi que le projet de budget primitif du Syndicat Intercommunal du Candéen, pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Les dépenses</u>	<u>Crédits votés</u>
Chapitre 011 : Charges à caractère général	269 843,75€
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	541 337,64€
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	60 413,64€
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	500.00 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	450.00 €
<i>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</i>	<i>10 000.00 €</i>
<i>Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>7 231.77 €</i>
TOTAL DES DÉPENSES	889 776.80 €

<u>Les recettes</u>	<u>Crédits votés</u>
Chapitre 013 : Atténuations de charges	17 500.00 €
Chapitre 70 : Produits des services et ventes	81 501.48 €
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	683 090.73 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	100.00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 666.50 €
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	102 926.39 €
<i>Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>2 991.70 €</i>
TOTAL DES RECETTES	889 776.80 €

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Les dépenses</u>		<u>Crédits votés</u>
Chapitre 20	: Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000.00 €
Chapitre 21	: Immobilisations corporelles	123 374.35 €
Chapitre 040	: Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 747.85 €
TOTAL DES DÉPENSES		155 122.20 €

<u>Les recettes</u>		<u>Crédits votés</u>
Chapitre 001	: solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 094.28 €
Chapitre 040	: Opérations d'ordre entre section	24 987.92 €
Chapitre 10	: Dotations, fonds divers et réserves	2 040.00 €
TOTAL DES RECETTES		155 122.20 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité, des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le budget primitif du Syndicat Intercommunal du Candéen pour l'exercice 2021 arrêté comme ci-dessus en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- DIT que le budget primitif 2021 est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

2.3.1.2 Les subventions aux associations

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-005
Validation de versement de subventions aux associations en 2021

Le Président informe que plusieurs demandes de subventions, au titre de l'année 2021, ont été déposées auprès du Syndicat.

Il précise également que des subventions de fonctionnement sont versées à différentes associations en fonction des activités exercées par le Syndicat au regard de ses statuts. Les subventions versées aux associations Familles Rurales pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement le sont conformément aux modalités fixées par délibération n°2020-12-15-012 du 15 décembre 2020 et au regard des conventions signées avec chaque association jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Président précise que les demandes ont été étudiées en commission finances et en bureau du syndicat. Il présente le tableau de propositions de versement et explique les motivations qui ont pu conduire à des refus. Chaque association recevra un courrier lui précisant le montant attribué ou les motivations quant au refus :

ASSOCIATIONS	Montant demandé en 2021	Subventions accordées pour 2021	Motif du refus
Association bibliothèque d'Angrie	300.00 €	0 €	Somme en banque permettant de couvrir les frais envisagés en 2021 notamment car aucune animation de prévue
Association bibliothèque de Candé	200.00 €	200,00 €	
Association bibliothèque de Challain-la-Potherie	420.00 €	250,00 €	
Association bibliothèque de Loiré	150.00 €	150,00 €	
ADMR du Candéen : 5440 hab * 0.50 €	3 264.00 €	2 720.00 €	
ADMR du Sud Segréen (part Chazé) : 1 052 hab * 0.50 € en 2020	526.00 €	526.00 €	

Association Familles Rurales d'Angrie	0 €	0 €	
Association Familles Rurales de Candé	17 844.75 €	17 844.75 €	
Association Familles Rurales de Challain-la-Potherie	1 933.25 €	1 933.25 €	
Association Familles Rurales de Chazé-sur-Argos	8 502.64 €	8 502.64 €	
Association Familles Rurales de Loiré	5 232.00 €	5 232.00 €	
CIDFF	1 500.00 €	1 500.00 €	
Restos du Cœur de Maine-et-Loire	6 000.00 €	6 000.00 €	
Foyer Laïque de Candé - carnaval	3 000.00 €	0 €	Pour l'instant, incertitudes sur le déroulement d'un Carnaval en 2021. Trésorerie importante. Ce n'est pas du ressort du SIC.
AIDES	900.00 €	0 €	Bureau mis à disposition gratuitement
ENVOL	2 000.00 €	0 €	Plusieurs salles et locaux mis à disposition moyennant dédommagement mais beaucoup de temps passé et locaux utilisés pour cette asso
Association Amis de la Cour des Aulnays	1 500.00 €	0 €	Ce n'est pas du ressort du SIC. Excédent assez conséquent. Vocation intercommunale ?
TOTAL	53 272.64 €	44 858.64 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de verser la somme de 44 858.64 € conformément à la colonne « subventions accordées pour 2021 » du tableau présenté ci-dessus.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à émettre les mandats correspondants ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.3.1.3 L'état mensuel des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement 2020

-état des dépenses et des recettes arrêtées au 14.01.2021 : pas de remarques des élus.

-état des dépenses et des recettes arrêtées au 12.02.2021 : pas de remarques des élus.

-état des dépenses et recettes par article arrêtées au 16.03.2021 : pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 17.05.2021 : pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 10.06.2021: pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 16.07.2021: pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 16.09.2021: pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 15.10.2021: pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 10.11.2021: pas de remarques des élus

-état des dépenses et recettes arrêtées au 08.12.2021 : pas de remarques des élus

2.3.1.4 La trésorerie mensuelle

-trésorerie à + 204 000 € au 19/01/2021

-trésorerie à + 170 950 € au 28/01/2021

-trésorerie à + 146 500 € au 16.03.2021

-trésorerie à + 206 000 € au 17/05/2021

-trésorerie arrêtée au 16.06.2021 à 164 000 €

-trésorerie à + 357 000 € le 20/07/2021

-trésorerie à + 382 000 € au 16/09/2021

-trésorerie du SIC à +440 000 € au 20/10/2021 (NB : 172 000 € dommages Multi + 70 000 € vente ex-Intermarché = 198 000 € en réel par rapport à une année normal et 74 000 € dépenses de prestation de services marché RAM et Multi à venir soit 124 000 € en réel ensuite)

-trésorerie à + 420 000 € au 15/11/2021

-trésorerie à + 447 000 € au 10.12.2021

2.3.2. Les modalités de contribution des communes

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-006
Montants des contributions des communes 2021 et modalités de versement

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Candéen en vigueur,

Vu l'approbation du compte administratif 2020 en séance du 16 mars 2021,

Vu la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget primitif 2021 votées en séance du 16 mars 2021,

Considérant les chiffres de la population légale (source INSEE) au 1^{er} janvier 2018 applicable au 1^{er} janvier 2021 sont retenus à savoir :

	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE	
Population totale 2018 au 01/01/2021	940	2 830	800	1 052	870	6 492

Considérant que ces chiffres seront retenus pour répartir les chiffres qui ne font pas l'objet de calcul spécifique au regard des statuts,

Considérant que la contribution de chaque commune est calculée au réel de la fréquentation selon les critères définis dans les statuts pour les activités suivantes : Espace Socioculturel du Candéen, Maison de Services Au Public, Multiaccueil, Relais Assistants Maternels, et transport piscine été, activités socioculturelles.

Considérant que pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2021, il est nécessaire de faire appel auprès des communes d'une contribution globale de 368 047.49 € répartie comme suit :

	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE	TOTAL
CONTRIBUTION GLOBALE DES COMMUNES EN 2021	42 544.99 €	187 540.93 €	46 385.88 €	39 638.72 €	51 936.97 €	368 047.49 €

Le Président propose le calendrier de versements suivants :

Contributions des communes	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE	TOTAL
----------------------------	--------	-------	----------	-------	-------	-------

01/04/2021	10 636.24 €	46 885.23 €	11 596.47 €	9 909.68 €	12 984.24 €	92 011.86 €
01/06/2021	10 636.25 €	46 885.23 €	11 596.47 €	9 909.68 €	12 984.24 €	92 011.87 €
01/08/2021	10 636.25 €	46 885.23 €	11 596.47 €	9 909.68 €	12 984.24 €	92 011.87 €
01/10/2021	10 636.25 €	46 885.24 €	11 596.47 €	9 909.68 €	12 984.25 €	92 011.89 €
TOTAL 2021	42 544.99 €	187 540.93 €	46 385.88 €	39 638.72 €	51 936.97 €	368 047.49 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de demander aux communes d'Angrie, Candé, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos et Loiré les contributions proposées ci-dessus pour un montant total de 368 047.49 € pour équilibrer la section de fonctionnement du budget primitif du Syndicat en 2021.
- ACCEPTE de fixer les échéances de la contribution globale 2021 de 368 047.49 € au 1^{er} avril 2021, 1^{er} juin 2021, 1^{er} août 2021 et 1^{er} octobre 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

2.3.3. Les Admissions en Non-Valeur (ANV)/créances éteintes et provisions pour créances douteuses

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-007
Admissions en non-valeur

Le Président explique que le Comptable du Trésor a fait part des titres qu'il n'a pu recouvrer.

Ci-dessous, le détail des créances irrécouvrables – liste n° 4490120515 pour un montant de 41.90 € :

MONTANT	ANNEE	EQUIPEMENT CONCERNE
7.00 €	2017	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU CANDEEN
34.90 €	2018	

Ci-dessous, liste n° 4261260215 pour un montant de 0.05 € :

MONTANT	ANNEE	EQUIPEMENT CONCERNE
0.05 €	2019	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU CANDEEN

Il demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres pour un total de 41.95 € au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE l'admission en non-valeur des titres listés ci-dessus pour un total de 41.95 €.
- DÉCIDE de faire un mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur », pour 41.95 €.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le mandat correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-010
--

Créances admises en non-valeur et créances éteintes
--

Le Président informe que Le Comptable du Trésor nous fait part des titres qu'il n'a pu recouvrer.

Il rappelle que l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Ci-dessous, le détail des créances irrécouvrables :

Admissions en non-valeur :

-accueil périscolaire de 2020 : 9.24 €

-accueil périscolaire de 2017 : 14.03 €

-animation jeunesse de 2017-solde 2016 : 14.00 €

Il demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres pour un total de 37.27 €.

Créances éteintes :

-accueil périscolaire de 2020 : 2.00 €

Il demande en conséquence, l'admission en créances éteintes de ce titre pour un total de 2.00 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou des membres représentés,

- DÉCIDE l'admission en non-valeur de ces titres pour un total de 37.27 € et de passer l'écriture correspondante (mandat au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »).
- DÉCIDE l'admission en créances éteintes de ce titre pour un total de 2.00 € et de passer l'écriture correspondante (mandat au compte 6542 « Créances éteintes », pour 2.00 €).
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les mandats correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-005
--

PROVISION POUR RISQUE SUR CREANCES DOUTEUSES – METHODOLOGIE ET CALCUL DES DOTATIONS
--

Monsieur Le Président indique que la constitution des provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Pour l'application du 29° de l'article [L. 2321-2](#), une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas suivants :

(...)

3° Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

En dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des provisions prévues aux alinéas précédents, la commune peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation du risque.

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision.

Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif. »

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotation aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une perte de recettes si le risque se révèle, qui doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par l'utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ».

Afin de déterminer le stock de provisions à constituer, il existe deux méthodes de calcul :

-une méthode prenant en compte l'analyse par strate de l'état des restes à recouvrer (ERAR). Elle permet d'identifier et d'analyser individuellement les créances qui, prises une à une, représentent les plus forts montants, et qui, prises globalement, atteignent un pourcentage jugé significatif du montant total des créances de la collectivité.

-une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués.

Monsieur le Président propose d'utiliser cette dernière méthode, plus simple et compréhensible. Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinents face à un recouvrement temporel compromis. Il propose le mode de calcul suivant :

Années	Taux de dépréciation
N-1	25 %
N-2	50 %
Années antérieures	100 %

Budget principal :

CREANCES RESTANT A RECOUVRER		APPLICATION DU MODE DE CALCUL	
Exercices de créance	Montant total	Taux de dépréciation	Montant du stock de provision à constituer
Année N-1 (2020)	571.59 €	25%	142,90 €
Année N-2 (2019)	130.55 €	50%	65.27 €
Années antérieures	54.00 €	100%	54.00 €

(2018 et précédentes)		
TOTAL	756.14 €	262.17 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de retenir pour l'année 2021 et pour les années suivantes la méthode qui constate une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances dans les conditions précisées ci-dessus.
- DE CONSTITUER une provision pour créance douteuse à hauteur de 262.17 € sur l'exercice 2021 à passer au compte 6817 en section de fonctionnement.
- DIT que les crédits sont ouverts au budget primitif 2021 au compte 6817 en section de fonctionnement à hauteur de 450 €.
- DIT que tous les ans, au 1^{er} octobre, le comptable public transmettra un état des restes à recouvrer qui permettra de calculer le montant de la provision à constituer annuellement.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.3.4. Le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-006
Autorisation au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 modifié du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6.](#) »

Le Président explique qu'il va devoir probablement engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement d'ici le vote du budget primitif 2021 prévu le 16 mars 2021 : licences office et PC portable Multiaccueil et RAM, onduleurs, mobilier, remplacement électroménager au Multiaccueil...

Considérant les montants inscrits au budget primitif 2020 du SIC en section d'investissement,

Ainsi, afin de pouvoir faire face à ces dépenses et conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de l'article L 1612-1 modifié du CGCT à hauteur de 4 100 € pour le budget général – section d'investissement, répartis comme suit :

Chapitre 20 (compte 2051) : 350,00 € ;
 Chapitre 21 (compte 2158) : 500,00 € ;
 Chapitre 21 (compte 2183) : 2 000,00 € ;
 Chapitre 21 (compte 2184) : 250,00 € ;
 Chapitre 21 (compte 2188) : 1 000,00 € ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'accepter de faire application de l'article L 1612-1 modifié du CGCT à hauteur de 4 100 € pour le budget général du Syndicat Intercommunal du Candéen 2021 selon les répartitions exposées ci-dessus, au niveau de la section d'investissement.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.3.5. Les décisions modificatives

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-30-001
Délibération modificative n°1 au budget général 2021 – section d'investissement

Vu la délibération n°2021-03-16-004 du comité syndical du 16 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021, notamment le chapitre 040 ci-dessous, en dépenses :

<i>Chapitre 040</i>	<i>: Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>20 747.85 €</i>
---------------------	---	--------------------

Et le chapitre 040 ci-dessous en recettes :

<i>Chapitre 040</i>	<i>: Opérations d'ordre entre section</i>	<i>24 987.92 €</i>
---------------------	---	--------------------

Le Président explique, qu'après échange avec la trésorerie de Segré, une correction doit être apportée en section d'investissements car les 17 756.15 € de crédits ouverts en dépenses et recettes au chapitre 040 ne sont pas à passer en opérations budgétaires mais en non-budgétaires. Ainsi, il convient d'annuler ces crédits et de procéder aux régularisations suivantes :

section	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
investissement				
Chapître 040 - 139141	17 756.15 €			
Chapître 040 - 28051			1 967.40 €	
Chapître 040 - 28151			54.24 €	
Chapître 040 - 28158			742.05 €	
Chapître 040 -			3 510.00 €	

28182				
Chapître 040 - 28183			1 466.11 €	
Chapître 040 - 28184			5 914.45 €	
Chapître 040 - 28188			4 101.90 €	
TOTAL Chapitre 040	17 756.15 €		17 756.15 €	

Ainsi, après régularisation, le chapitre 040 en dépenses, de la section d'investissement s'établit comme suit :

<i>Chapitre 040</i>	<i>: Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>2 991.70 €</i>
---------------------	---	-------------------

Et le chapitre 040 en recettes, de la section d'investissement s'établit comme suit :

<i>Chapitre 040</i>	<i>: Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>7 231.77 €</i>
---------------------	---	-------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les propositions de régularisations faites ci-dessus.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-001
Délibération modificative n°2 au budget général 2021 – section de fonctionnement

Vu la délibération n°2021-03-16-004 du comité syndical du 16 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021, notamment le chapitre 67 ci-dessous, en dépenses :

<i>Chapitre 67</i>	<i>: Charges exceptionnelles</i>	<i>500.00 €</i>
--------------------	----------------------------------	-----------------

Et le chapitre 022 ci-dessous en dépenses :

<i>Chapitre 022</i>	<i>: Dépenses imprévues</i>	<i>10 000.00 €</i>
---------------------	-----------------------------	--------------------

Vu la délibération n°2021-03-30-001 du comité syndical du 30 mars 2021 qui modifie les crédits au niveau de la section d'investissement,

Vu la délibération n°2021-05-18-008 du comité syndical du 18 mai 2021 acceptant le reversement de 4 923 € au Conseil départemental 49 pour un trop perçu de subventions destinées aux actions séniors 2019-2020,

Considérant que cette somme avait été perçue sur l'exercice 2019,

Le Président explique que, pour pouvoir régler le reversement de subventions perçues par le Conseil départemental 49 dans le cadre des actions séniors 2019-2020 à hauteur de 4 923 € et pour prévoir d'éventuels remboursements liés à des activités non effectuées à cause de la situation sanitaire, une correction doit être apportée en section de fonctionnement diminuant les crédits de 6000 € sur le chapitre 022 (dépenses imprévues) pour augmenter les crédits de 6 000 € sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) du chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

section	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
Chapître 022	6 000 €	
Chapître 67 – compte 673		6 000 €

Ainsi, après régularisation, le chapitre 022 en dépenses, de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

<i>Chapitre 022</i>	<i>: Dépenses imprévues</i>	<i>4 000.00 €</i>
---------------------	-----------------------------	-------------------

Et le chapitre 67 en dépenses, de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

<i>Chapitre 67</i>	<i>: Charges exceptionnelles</i>	<i>6 500.00 €</i>
--------------------	----------------------------------	-------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les propositions de régularisations faites ci-dessus.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-004
Délibération modificative n°3 au budget général 2021 – section de fonctionnement

Vu la délibération n°2021-03-16-004 du comité syndical du 16 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021, notamment le chapitre 67 ci-dessous, en dépenses :

<i>Chapitre 67</i>	<i>: Charges exceptionnelles</i>	<i>500.00 €</i>
--------------------	----------------------------------	-----------------

Et le chapitre 022 ci-dessous en dépenses :

<i>Chapitre 022</i>	<i>: Dépenses imprévues</i>	<i>10 000.00 €</i>
---------------------	-----------------------------	--------------------

Vu la délibération n°2021-03-30-001 du comité syndical du 30 mars 2021 qui modifie les crédits au niveau de la section d'investissement,

Vu la délibération n°2021-07-20-001 du comité syndical du 20 juillet 2021 qui modifie les crédits en section de fonctionnement comme suit :

section	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
Chapître 022	6 000 €	
Chapître 67 – compte 673		6 000 €

Vu la délibération n°20210920003 du comité syndical du 20 septembre 2021 qui fixe les modalités de remboursement à appliquer concernant certaines activités de l'ESC,

Considérant que ces sommes ont été perçues sur l'exercice 2020,

Considérant le caractère exceptionnel de la crise sanitaire liée à la Covid-19,

Le Président explique que, pour pouvoir régler des remboursements liés à des activités non effectuées à cause de la situation sanitaire, une correction doit être apportée en section de fonctionnement diminuant les crédits de 1 000 € sur le chapitre 022 (dépenses imprévues) pour augmenter les crédits de 1 000 € sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) du chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

section	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
Chapitre 022	1 000 €	
Chapitre 67 – compte 673		1 000 €

Ainsi, après régularisation, le chapitre 022 en dépenses, de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

<i>Chapitre 022</i>	<i>: Dépenses imprévues</i>	<i>3 000.00 €</i>
---------------------	-----------------------------	-------------------

Et le chapitre 67 en dépenses, de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

<i>Chapitre 67</i>	<i>: Charges exceptionnelles</i>	<i>7 500.00 €</i>
--------------------	----------------------------------	-------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les propositions de régularisations faites ci-dessus.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2.4. Les véhicules

-inauguration du minibus le vendredi 05/11/2021 à 18h au SIC avec les annonceurs et élus : journalistes conviés. Associations, secrétariats de communes et élus avertis de la poursuite de ce service. A diffuser largement

-Point nouvelle commercialisation minibus Visiocom : terminé, nouvelle livraison et inauguration en septembre 2021 puis communication à faire auprès des assos communales pour qu'elles puissent l'utiliser au maximum

3. Les compétences exercées

3.1. La Petite enfance/Enfance/Jeunesse

3.1.1. La Petite enfance

La petite enfance concerne les enfants de 0 à 3 ans qui ne sont pas encore scolarisés.

Un multi accueil de 12 places en régulier et 6 places en occasionnel est géré par la Mutualité Française Anjou Mayenne (MFAM devenu VYV-Pays-de-la-loire) dans le cadre d'un marché de prestation de services de 4 ans (01/01/2019 au 31/12/2022).

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU CANDEEN

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-005

Nouvelle convention d'occupation des locaux à signer avec la Mairie de Challain pour l'occupation des locaux du Pôle Enfance par le Relais Assistants Maternels à compter du 11 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 – abrogation de la délibération n° 2020-07-21-003 du comité syndical du 21 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2018-02-20-004 du comité syndical du 20 février 2018 validant les termes d'une convention d'occupation des locaux du Relais Assistants Maternels de Challain-la-Potherie, dans le « club house »,

Vu la délibération n°2020-07-21-003 du comité syndical du 21 juillet 2020 acceptant les termes de convention d'occupation de locaux du RAM à signer avec la commune de Challain-la-Potherie pour les locaux mis à disposition du Relais Assistants Maternels à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022, à raison de 2 jeudis matins par mois.

La Vice-Présidente en charge de la petite enfance précise que la commune de Challain n'est plus d'accord avec les termes de cette convention, notamment concernant le nettoyage des locaux qui ne doit pas être assuré par du personnel communal.

Considérant la création du Pôle Enfance Jeunesse Loisirs situé au 7 rue de l'école à Challain et l'intégration du RAM dans ces locaux à compter de la rentrée scolaire 2020/2021,

La Vice-Présidente fait lecture de la nouvelle convention à signer et des points de modification.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les termes de convention d'occupation de locaux du RAM à signer avec la commune de Challain-la-Potherie pour les locaux mis à disposition du Relais Assistants Maternels à compter du 11 février 2021 jusqu'au 31 décembre 2022, à raison de 2 jeudis matins par mois.
- DIT que la convention est annexée à la présente délibération.
- ABROGE la délibération n°2020-07-21-003 du comité syndical du 21 juillet 2020
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-003

Convention d'occupation des locaux du Relais Assistants Maternels/Relais Petite Enfance à signer avec le gestionnaire du 01/09/2020 jusqu'au 31/12/2022 et conventions d'occupation de locaux du RAM/RPE à signer avec les communes d'Angrie, Chazé-sur-Argos et Loiré du 01/09/2020 jusqu'au 31/12/2022 ;

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle que la gestion du Relais Assistants Maternels (RAM) devenu récemment le Relais Petite Enfance (RPE) a été confiée du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 à Main dans la Main groupe VYV Pays-de-la-Loire dans le cadre d'un marché de prestations de services.

Des actions itinérantes ont lieu dans les différentes communes tous les 15 jours. Aussi, la crise sanitaire a engendré des obligations dans ces différents locaux en termes de protocole et de désinfection avant et après les animations.

Ainsi, dans ce cadre, il convient de signer à la fois une convention d'occupation des locaux entre le SIC et les communes d'Angrie, Chazé-sur-Argos et Loiré puis entre le gestionnaire et le SIC pour les différents locaux communaux, à compter du 01/09/2020 jusqu'au 31/12/2022.

La Vice-présidente rappelle les obligations des parties et présente les conventions afférentes à signer entre le SIC et VYV Pays-de-la-Loire et entre le SIC et les communes d'Angrie, Chazé-sur-Argos et Loiré.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec les communes d'Angrie, Chazé-sur-Argos et Loiré à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

-ACCEPTE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec VYV Pays-de-la-Loire – Pôle accompagnement et soins (ex Mutualité Française Anjou Mayenne), sise 67 Rue des Ponts de Cé - 49028 ANGERS CEDEX 01, pour la gestion du Relais Assistants Maternels/Relais Petite Enfance du Syndicat Intercommunal du Candéen, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

-DIT que les conventions d'occupation des locaux seront annexées à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les conventions d'occupation des locaux afférentes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir ou questions diverses lors des séances de comités syndicaux :

-Engagement du RAM sur « L'accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil (traitement de la demande d'accueil des familles formulées directement sur le site mon-enfant.fr)

-forum des assistantes maternelles le vendredi 19/11/2021 de 17h à 20h à la MCL de Bel Air de Combrée

LE MULTIACCUEIL

68 enfants ont été accueillis au cours de l'année 2021. Cela représente 59 familles.

1 enfant porteur de handicap a été accueilli au cours de l'année. Cet enfant a été accueilli plusieurs mois avant que son diagnostic ait été posé pour des troubles du comportement. Il a été accueilli jusqu'à son entrée à l'école à 3 ans et demi.

Les inscriptions sont assez constantes et homogène entre l'année 2020 et l'année 2021. Cette année encore toutes les communes du Syndicat Intercommunal du Candéen sont représentées. Nous n'avons accueilli aucune famille en dehors du secteur. Les inscriptions en crèche pour Loiré ont un peu diminué en 2021, peut-être dû à l'ouverture d'une MAM en septembre sur la commune.

La fréquentation est sensiblement identique à celle de l'année dernière depuis le début de la crise sanitaire. Le taux a été meilleur en mai et juin, cela est dû notamment à une amélioration de la situation mais aussi comme chaque année à une augmentation des demandes d'accueil en vue de la scolarisation de l'enfant. Les familles utilisent le service au plus près de leurs besoins en ce qui concerne l'accueil ponctuel. Toujours plusieurs familles ne mettent pas leur enfant pendant les vacances scolaires ce qui fait baisser la fréquentation sur ces périodes.

Mois % occupation mois

Janvier 79.73%

Février 82.31%

Mars 81.13%

Avril 85.46%
Mai 92.02%
Juin 87.67%
Juillet 79.43%
Août 73.05%
Septembre 78.30%
Octobre 82.01%
Novembre 75.22%
Décembre 73.59%
Total 80.82%

-chiffres financiers 2020 du Multiaccueil et du RAM :
-Multiaccueil : excédent de 35 932 € (+23 962 € en 2020)
-RAM : déficit de 5 160 € (+266 € en 2020)

3.1.2. L'enfance/Jeunesse

Délégations de pouvoir et questions diverses en comité syndical :

-commission enfance jeunesse ALSH le 27/09 à 18h30 (élus) puis 20h (avec assos gestionnaires Familles Rurales)

-commission enfance jeunesse ALSH qui s'est déroulée le 27/09 à 18h30 (élus) puis 20h (avec assos gestionnaires Familles Rurales)

-commission enfance jeunesse le 13/01/2022 à 18h30 au SIC : petite enfance avec le gestionnaire du Multiaccueil

-dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2021-2025, au titre du dispositif « Grandir en milieu rural », la MSA 49 a attribué 8 505 € au SIC pour soutenir ses actions sur les 5 communes en faveur de l'accueil petite enfance, des vacances/loisirs, de la parentalité, de la mobilité et du numérique. Ce nouveau dispositif a pour objectifs principaux de contribuer au développement de nouveaux projets ou actions répondant à un besoin spécifique des territoires ruraux et de favoriser l'innovation. Notre territoire a été fléché comme prioritaire

3.1.2.1. Les accueils périscolaires (APS)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-010
Règlements intérieurs des accueils périscolaires 2021/2022

Vu la délibération du comité syndical du 21 novembre 2017 déterminant les tarifs et les modalités de fonctionnement des accueils périscolaires du candéen à compter du 1^{er} septembre 2018,

La Vice- Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle que les accueils périscolaires sont gérés directement par le Syndicat Intercommunal du Candéen qui exerce cette compétence pour le compte de ses communes membres.

Comme pour chaque année scolaire, il est nécessaire de valider les règlements intérieurs afférents. Quelques ajustements sont effectués notamment pour les communes d'Angrie et de Loiré pour lesquels les gouters ne seront plus fournis par l'accueil périscolaire et refacturé mais seront fournis par les familles comme dans les autres structures.

Un nouveau numéro de ligne téléphonique est aussi modifié à Angrie.

La Vice-Présidente fait lecture des règlements intérieurs des accueils périscolaires d'Angrie, Candé, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos, et Loiré et propose d'en valider les termes pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes des règlements intérieurs des accueils périscolaires d'Angrie, Candé, Challain-la-Potherie, Chazé-sur-Argos, et Loiré pour l'année scolaire 2021/2022.
- DIT que les 5 règlements sont annexés à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les règlements afférents ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-008
--

Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire d'Angrie pour l'année scolaire 2021/2022

Vu la délibération n° 2021-05-18-010 du comité syndical du 18 mai 2021 validant les règlements intérieurs des accueils périscolaires du candéen pour l'année scolaire 2021/2022,

Considérant le changement de local de l'accueil périscolaire d'Angrie qui passe du 8 rue de l'église au 1 rue du petit clôteau (locaux de la cantine),

Considérant le changement de ligne téléphonique intervenu,

Il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur de l'accueil périscolaire d'Angrie pour l'année scolaire 2021/2022 afin de prendre en compte ces deux changements,

La 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse propose aux élus d'en valider le contenu.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes du règlement intérieur modifié de l'accueil périscolaire d'Angrie pour l'année scolaire 2021/2022.
- DIT que le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le règlement afférent ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.1.2.2. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-009
--

Modification des montants de subventions prévues pour les ALSH en 2021

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle que par délibération n°2021-03-16-005 du comité syndical du 16 mars 2021 lors du vote du budget primitif 2021, des subventions à destination des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) avaient été votées au regard d'un système de calcul de ratio précisé dans chaque convention d'attribution de subvention signée avec les structures gestionnaires pour les années 2021-2022.

Certains chiffres étaient erronés et ont du être modifiés ce qui a engendré un ratio différent pour certaines structures, dans les proportions suivantes :

	MONTANT EN EUROS	
	Subvention établie	Subvention corrigée
ANGRIE	0,00	1 341,00 €
CANDE ALSH	11 588,50	12 590,50 €
CANDE APS mercredis	6 256,25 €	4 673,50 €
CHALLAIN	1 933,25 €	0,00 €
CHAZE ALSH	2 586,00 €	2 723,50 €
CHAZE APS mercredis	5 916.64 €	4 931,64 €
LOIRE	5 232,00 €	6 760,00 €
	33 512.64 €	33 020.14 €

Au total, 492.50 € de moins sont à versés mais la répartition est quelque peu différente avec des variations entre les structures.

Les montants votés au budget primitif 2021 n'ayant pas encore été versés, la Vice-présidente propose de corriger avec les montants présentés ci-dessus afin de pouvoir les verser ensuite aux associations gestionnaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE, en lieu et place des montants validés par délibération n°2021-03-16-005 du comité syndical du 16 mars 2021, de verser les montants suivants recalculés aux associations gestionnaires de centres de loisirs, pour un total de 33 020.14 € :

Association Familles Rurales d'Angrie	1 341,00 €
Association Familles Rurales de Candé	17 264.00 €
Association Familles Rurales de Challain-la-Potherie	0 €
Association Familles Rurales de Chazé-sur-Argos	7 655.14 €
Association Familles Rurales de Loiré	6 760.00 €
TOTAL	33 020.14 €

-PRECISE que les autres termes de la délibération n°2021-03-16-005 du comité syndical du 16 mars 2021 demeurent valides.

-DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 6574.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les mandats correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-010
Conventions direction multisites à signer avec les associations gestionnaires d'accueils de loisirs d'Angrie, Candé, Chazé-sur-Argos et Loiré pour l'année 2021

La Vice-Présidente à l'enfance et à la jeunesse informe que par délibération n°2020-12-15-013 du comité syndical du 15 décembre 2020, les élus avaient accepté de fixer un montant forfaitaire de 380 € pour 2020.

La Vice-Présidente propose pour l'année 2021, dans l'attente de nouvelles modalités pour 2022, de maintenir ce forfait de 380 € par semaine/période d'ouverture.

Les montants refacturés aux associations pour 2021 sont présentés ainsi que les conventions correspondantes en fonction de leurs périodes d'ouverture :

- Angrie : 2 090 €
- Candé : 3 990 €
- Chazé-sur-Argos : 3 230 €
- Loiré : 1 710 €

Soit un montant total de 11 020 € refacturés aux associations gestionnaires Familles Rurales pour la direction multisites 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de maintenir un montant forfaitaire à la semaine d'ouverture ou à la période de 380 € frais de déplacement compris pour l'année 2021.
- APPROUVE les termes des conventions direction multisites présentées à signer avec les associations gestionnaires Familles Rurales d'Angrie, Candé, Chazé-sur-Argos et Loiré pour l'année 2021 ainsi que les montants présentés ci-dessus à refacturer.
- DIT que les conventions de direction multisites à signer avec les associations gestionnaires d'ALSH sont annexées à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à émettre les titres de recettes correspondants, à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-011
Mise en place de nouvelles modalités de refacturation de la direction multisites à compter de l'année 2022

La Vice-Présidente à l'enfance et à la jeunesse rappelle que pour les années 2020 et 2021 un montant forfaitaire de 380 € par semaine ou période de vacances avait été appliqué pour la refacturation de la direction multisites aux associations gestionnaires d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement du candéen.

Pour l'année 2022 et pour les années suivantes, il est proposé de nouvelles modalités de calcul afin de prendre en compte les spécificités de chaque association, l'implication des bénévoles...

Il est proposé les forfaits suivants établis pour une période d'activités :

-un forfait A de « gestion administrative et frais de déplacements » obligatoire : A1 = 256 € si moins de 50 enfants inscrits sur la période et A2= 406 € si plus de 50 enfants inscrits sur la période.

-un forfait B de « direction » facultatif : B1=50 € si moins de 5 animateurs et B2=150 € si plus de 5 animateurs.

-un forfait C de « fonction employeur » facultatif : C1=100 € si moins de 5 animateurs et C2=200 € si plus de 5 animateurs

Des simulations sont présentées aux élus afin de mesurer les réels impacts à la fois sur les associations gestionnaires mais aussi sur les recettes du SIC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de définir pour 2022 et les années suivantes les nouvelles modalités présentées ci-dessus concernant la refacturation de la direction « multisites » aux associations gestionnaires d'ALSH du candéen signataires d'une convention.
- DIT que le document détaillé avec le détail des forfaits et les simulations de refacturation est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.1.2.3. Le Projet Educatif De Territoire/Plan Mercredi

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-006
Constitution du comité de pilotage pour l'élaboration d'un Projet EDucatif de Territoire 2021-2023

La 1^{ère} Vice-Présidente déléguée à l'enfance et à la jeunesse rappelle qu'un Projet EDucatif de Territoire Intercommunal du candéen – Plan mercredi (PEDTic) avait été signé en 2018 pour 3 ans. Il arrive donc à échéance à la fin de l'année scolaire 2020-2021 comme nous a informé la DDCS dernièrement.

Un nouveau PEDTic-plan mercredi doit donc être rédigé pour être effectif sur les années scolaires 2021-2022 ; 2022-2023 ; 2023-2024.

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée, à l'instar de certains projets éducatifs locaux actuels.

Le projet éducatif territorial permet un partenariat entre les collectivités territoriales qui en ont pris l'initiative et les services de l'État afin de soutenir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. La commune ou l'EPCI assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial. ...»

La Vice-Présidente ajoute également que la signature d'un PEDTic permet de bénéficier de taux d'encadrement assouplis pour les structures gestionnaires du territoire et aussi de bénéficier de subventions de fonctionnement complémentaires.

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par le Syndicat Intercommunal du Candéen.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Les Membres de la commission enfance-jeunesse du SIC
- Les Animatrices référentes des ALSH de Candé et Chazé sur Argos pour les mercredis
- Les Représentants Bénévoles des associations Familles Rurales du Territoire
- La Coordinatrice enfance-jeunesse du Candéen (également directrice multi-sites des ALSH) et le Directeur du SIC
- 1 parent d'élève par école
- 1 enseignant par école

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet.

La Vice-présidente propose d'acter la composition du comité de pilotage présenté ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE que le PEDTic-plan mercredi arrive à échéance à la fin d'année scolaire 2020-2021 et qu'un nouveau PEDTic-plan mercredi devra être effectif pour les années scolaires 2021-2022 ; 2022-2023 et 2023-2024.
- VALIDE la composition du comité de pilotage du PEDT-ic-plan mercredi tel que décrit ci-dessus.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-007

Avenant n°1 au Projet Educatif de Territoire/Plan mercredi en cours pour le prolonger sur l'année scolaire 2021/2022

Vu la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial Intercommunal du candéen/Plan mercredi pour 3 années scolaires de 2018-2019, 2019/2020 et 2020/2021 avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 49, la Caisse d'Allocations Familiales 49 et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale,

Considérant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse au 1^{er} janvier 2019,

Considérant la difficulté à élaborer un nouveau PDET/Plan mercredi au regard des délais impartis et de la situation sanitaire,

La 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse propose, au regard de ces éléments, de signer, avec accord de la DSDEN 49 - SDJES, un avenant de prolongation d'une année scolaire (2021-2022) pour permettre notamment de toujours bénéficier des assouplissements de taux d'encadrement.

L'avenant n° 1 est présenté aux élus. La Vice-Présidente demande à en valider les termes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes de l'avenant n°1 au PEDTic/Plan mercredi présenté pour une prolongation pour l'année scolaire 2021-2022.
- DIT que l'avenant est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 afférent ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.2. Le Centre Social « Espace Socioculturel du Candéen »

3.2.1. Les partenaires et les financeurs

3.2.1.1 Les partenaires

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-003

Conventions d'occupation des locaux au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé à signer avec différents partenaires : VYV 3 Pays-de-la-Loire ; Transition Pro Pays-de-la-Loire ; Association Anjou Prévention Insertion Jeunes (APIJ) ;

Le Vice-Président en charge du social explique que plusieurs partenaires ont récemment sollicité le SIC pour avoir ponctuellement ou régulièrement un bureau de permanence à disposition pour accueillir des usagers au plus proche de chez eux.

Tout d'abord, Transitions Pro Pays-de-la-Loire (ex Fongecif) : demande d'un temps de permanence mensuel d'une demie-journée à une journée pour être au plus proche des salariés du candéen et leur proposer un service de proximité pour favoriser l'accès à la reconversion. La convention est présentée aux élus.

Ensuite, VYV 3 Pays-de-la-Loire : demande d'un bureau de permanence une fois par mois le mercredi matin pour le moment pour accompagner dans l'emploi une personne du candéen en déficience auditive. La convention est présentée aux élus.

Enfin, l'APIJ : demande d'un bureau de permanence de manière ponctuelle (une fois par mois) pour la mise en place des visites en présence de tiers de jeunes du candéen et de leurs familles. La convention est présentée aux élus.

Le Vice-Président propose de valider les termes des différentes conventions d'occupation des locaux à signer avec les différents partenaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec Transitions Pro Pays-de-la-Loire sise 9 boulevard A. MILLERAND - 44 201 NANTES Cedex 2 pour la tenue d'une permanence régulière une fois par mois à compter du 25 janvier 2021, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

-VALIDE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec VYV 3 Pays-de-la-Loire sise 51 rue du Vallon – 49000 ANGERS pour la tenue d'une permanence régulière d'une demie-journée une fois par mois à compter du 1^{er} février 2021, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

-VALIDE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec l'Association Anjou Prévention Insertion Jeunes 49 sise 12 rue Votier – 49000 ANGERS pour la tenue d'une permanence régulière d'une demie-journée une fois par mois à compter du 25 janvier 2021, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

-DIT que les 3 conventions d'occupation des locaux sont annexées à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-001

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire à compter du 1^{er} février 2021

Vu la délibération du 24 janvier 2017 fixant un tarif de location ou de remboursement de charges, et de photocopies pour les partenaires de l'Espace Socioculturel du Candéen utilisant un bureau de permanence à l'année ou de façon ponctuelle ou régulière, signature de conventions avec ces partenaires et validation du règlement intérieur,

Vu la convention de mise à disposition de locaux pour assurer les permanences sociales de la CAF de Maine-et-Loire à compter du 1^{er} février 2017 au sein de l'Espace Socioculturel du candéen au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé,

Considérant qu'il s'est avéré nécessaire, pour le bon fonctionnement du service de l'Espace Socioculturel du candéen, que l'équipe complète ait ses bureaux au RDC du bâtiment,

Considérant que la CAF de Maine-et-Loire a bien voulu transférer le bureau de permanences à l'étage en prenant en compte que les locaux disposaient d'un ascenseur et que le public accueilli était forcément accompagné d'un personnel de la CAF à l'étage,

Le Président explique que le bureau initial avait une dimension de 14.37 m² et que le nouveau fait 13.06 m², ainsi il convient de rédiger un avenant afin que la refacturation au tarif de 9m² soit effectuée au réel à compter du

1^{er} février 2021. Ainsi, la recette pour le SIC sera diminuée de 141.48 € par an.

Le Président présente les termes de l'avenant et propose aux élus de le valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire sise 32 rue Louis Gain – 49927 ANGERS CEDEX 9 à compter du 1^{er} février 2021.
- DIT que cet avenant sera annexé à la présente délibération.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-002

Convention tripartite de partenariat à signer avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit 49 et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles 49

Le Président explique que depuis plusieurs années le SIC verse au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) 49 une subvention afin que qu'il puisse assurer une permanence dans nos locaux par un juriste professionnel tous les 1^{er} lundis matin du mois de 9h à 12h.

En 2020, la subvention versée était de 900 €. Pour 2021, notamment, en rapport avec la labellisation France Services, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) 49 peut venir en soutien financier à hauteur de 750 € couvrant la moitié de la subvention de 1 500 € sollicitée par le CIDFF 49. Le reste à charge pour le SIC serait donc de 750 €.

Considérant que la mise en place de permanences juridiques en droit de la famille au sein de la France Services du candéen sont nécessaires en raison des besoins constatés dans ce domaine sur le territoire,

Considérant qu'en 2020, ce sont 42 personnes (20 personnes lors des permanences et 22 personnes sur les différents points d'information du CIDFF) résidants sur les 5 communes du territoire qui ont bénéficié des différents services d'information du CIDFF 49,

Le Président explique que 30 demandes concernent le droit de la famille, 11 le droit du travail et 6 des autres domaines du droit, 3 des violences sexistes et sexuelles et des discriminations, 2 la parentalité/conjugalité et 1 les droits et démarches sociales.

Ainsi, afin que les flux financiers soient cadrés et que les obligations de chacun soient claires, il est nécessaire de signer une convention de partenariat tripartite avec le CIDFF 49 et le CDAD 49.

Le Président présente les termes de la convention tripartite et propose aux élus de la valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes la convention tripartite à signer avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Famille 49 sise 3 rue André Maurois – 49000 ANGERS et le Conseil Départemental d'Accès au Droit 49 à compter du 1^{er} janvier 2021.
- ACCEPTE de verser une subvention de 1 500 € au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Famille 49
- ACCEPTE de solliciter une participation financière de 750 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit 49.
- DIT que cette convention sera annexée à la présente délibération.
- DIT que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante, à émettre les mandats et titre de recettes correspondants, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-003

Convention d'occupation des locaux au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé à signer avec l'association S.A.M.P.S conventionnée avec le Département du Maine et Loire dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion ;

Le Président explique que l'association SAMPS a sollicité le SIC afin d'avoir un bureau de permanence de manière régulière tous les 15 jours au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

Cette association basée dans le Pas-de-Calais a conventionné avec le Département du Maine et Loire dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion pour réaliser des suivis psychologiques avec les bénéficiaires du RSA qui sont orientés par le Conseil Départemental 49. Le suivi comporte 8 RDV positionnés tous les 15 jours soit un suivi de 4 mois environ. L'objectif est que cette psychologue se rende au plus près du domicile des bénéficiaires.

Considérant que des personnes du candéen sont déjà identifiées et la nécessité de proposer un service au plus proche des habitants,

Considérant qu'un bureau de permanence est libre les 2^e et 4^eme lundis après-midis de chaque mois,

Le Président propose de valider les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec le SAMPS pour une prise d'effet au 22 février 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association SAMPS sise 3 rue du général Barbot – 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY, pour la tenue d'une permanence régulière deux fois par mois, les 2^eme et 4^eme lundis après-midis à compter du 22 février 2021, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

-DIT que la convention d'occupation des locaux correspondante est annexée à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-012
--

Avenant n°4 à la convention d'occupation des locaux avec ENVOL pour intégrer le dispositif ADIPRO (Ateliers de Dynamisation Insertion Professionnelle) et refacturation afférente
--

Le Vice-Président en charge du social rappelle qu'une convention d'occupation des locaux a été signée le 25 avril 2017 avec l'association ENVOL de Segré pour leur permettre d'avoir une salle/bureau mis à disposition au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé, dans le cadre de leur activité de lutte contre l'illettrisme.

Un avenant n°1 a été signé le 22 juillet 2019 puis un avenant n°2 le 23 janvier 2020 afin de modifier les termes de la convention initiale en fonction de leur activité et de leur besoin de locaux.

Enfin, par délibération n°2020-12-15-012-006 du comité syndical du 15 décembre 2020, un avenant n°3 à la convention initiale avait été validé pour intégrer le dispositif « prépa rebond ».

Cette association est revenue vers le SIC dernièrement pour informer qu'elle avait été retenue pour mettre en place le dispositif « ADIPRO » (Ateliers de Dynamisation Insertion Professionnelle) dans les territoires et notamment dans le candéen.

Le dispositif est présenté aux élus.

Les ateliers ADIPRO visent à développer les capacités des bénéficiaires tout au long de la session. Ils proposent des outils facilitant la mise en action des participants tant sur le plan personnel que professionnel.

Ils visent soit les bénéficiaires du RSA soit des jeunes de 18/25 ans révolus relevant du Fonds départemental d'Aide aux Jeunes (FAJ) soit des autres publics en réinsertion sur prescription.

Un groupe de 8 personnes doit être constitué pour que la formation commence. La session sur Candé sera du 22 mars au 7 mai 2021.

Un dédommagement forfaitaire de 200 € est possible.

Le Vice-Président présente les termes de l'avenant n°4 à la convention d'occupation des locaux pour intégrer ces éléments et le fait que le SIC refacturera à l'association ENVOL un montant forfaitaire de 200 € pour l'utilisation des locaux pendant cette période.

Le Vice-président demande aux élus de se prononcer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes présentés de l'avenant n°4 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association ENVOL sise Espace Saint Exupéry – 39, rue Charles de Gaulle – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU

afin de mettre, moyennant un remboursement forfaitaire de 200 €, à disposition de cette association un local à compter du 22 mars 2021 jusqu'au 07 mai 2021 dans le cadre du dispositif « ADIPRO ».

-DIT que l'avenant n°4 est annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président à émettre le titre de recettes correspondant après la fin de mise à disposition des locaux.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-013
--

Avenant n°4 à la convention à signer avec l'UDAF 49 pour passer au 4^e mercredi matin du mois le Point Conseil Budget ;
--

Le Vice-Président en charge du social rappelle qu'une convention d'occupation des locaux a été signée le 19 mars 2018 avec l'association UDAF 49 pour leur permettre d'avoir un bureau à disposition ponctuellement au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

Vu la délibération n°2019-12-11-001 du comité syndical du 11 décembre 2019, validant les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association UDAF 49 sise 4 avenue Patton - BP 90326 49003 ANGERS CEDEX afin de mettre gratuitement à disposition de cette association un bureau de permanence tous les jeudis des semaines paires à compter du 12 décembre 2019 dans le cadre du « Point Conseil Budget ».

VU la décision n°2020-06-18-007 du 18 juin 2020, validant la modification, à compter du 25 juin 2020, des créneaux de permanence du « Point Conseil Budget » de l'UDAF les jeudis après-midis des 2^{ème} et 4^{ème} semaines du mois au lieu des matins, dans son avenant n°2,

VU la délibération n°2020-10-20-004 du comité syndical du 20 octobre 2020 validant les termes de l'avenant n°3 à la convention d'occupation des locaux,

Le Vice-Président explique que le SIC a été contacté par l'association UDAF 49, afin que le créneau du Point Conseil Budget soit déplacé au 4^e mercredi matin du mois de 9h à 12h30 au lieu des 2^{ème} et 4^{ème} jeudi après-midi.

Pour ce faire, le Président explique qu'il est nécessaire de signer un avenant n°4 à la convention d'occupation des locaux dont il présente les termes et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes de l'avenant n°4 à la convention des locaux à signer avec l'association UDAF 49 sise 4 avenue Patton - BP 90326 49003 ANGERS CEDEX afin de mettre gratuitement à disposition de cette association un bureau de permanence tous les 4^{ème} mercredis matins du mois, de 9h00 à 12h30, dans le cadre du point Conseil Budget.

-DIT que l'avenant n°4 est annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-014

Convention d'occupation des locaux à signer avec France Alzheimer pour une permanence tous les 2^{ème} vendredi après-midi du mois

Le Vice-Président en charge du social explique que l'association France Alzheimer 49 a fait un courrier pour demander la mise à disposition gratuite d'un bureau de permanence une demie-journée par mois de 14h30 à 16h30, le vendredi pour des familles touchées par cette maladie ou une maladie apparentée dans le candéen.

La permanence serait le 2^{ème} vendredi du mois de 14h30 à 16h30. Un lien serait à établir avec le Pôle santé.

La 1^{ère} permanence serait le vendredi 09 avril 2021.

Le 1^{er} Vice-Président présente les termes de la convention d'occupation de locaux à signer avec l'association France Alzheimer 49 et demande aux élus de se prononcer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes de la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association France Alzheimer 49 sise Espace Frédéric Mistral - 4, allée des Baladins - 49000 Angers afin de mettre à disposition gratuitement un bureau de permanence tous les 2^{ème} vendredi après-midi de 14h30 à 16h30 sur RDV, à compter du 09 avril 2021, pour l'accueil de familles touchées par la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées.

-DIT que la convention est annexée à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-002

Convention de partenariat à signer pour 3 ans avec la FEPEM (FEderation des Particuliers Employeurs)

Le Président rappelle qu'une convention de partenariat avait été signée pour 3 ans en 2017 avec la FEPEM pour que le SIC soit point relais.

Le Président expose que l'emploi à domicile entre particuliers constitue la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale :

- Garde d'enfants, individuelle et partagée,
- Bien vieillir au domicile,
- Accompagnement de la dépendance, du handicap ou de la maladie,
- Préservation des équilibres de vie, activité et famille, entretien du domicile...

Porteuse de ce modèle d'emploi de proximité, économique et solidaire, la FEPEM conduit de nombreux programmes d'actions pour soutenir et développer ce secteur d'activité, avec IPERIA l'Institut (formation professionnelle), le Groupe IRCHEM (protection sociale) et dans le cadre de conventions de partenariat avec Pôle emploi, l'Assemblée des Départements de France, la CNSA, la CNAF, l'ACOSS, etc.

L'emploi à domicile est une réalité sur le territoire du Candéen. Il participe au dynamisme économique du territoire et au lien social entre ses habitants.

Conscient de l'intérêt de ce modèle d'emploi et des enjeux locaux qu'il porte, le Syndicat Intercommunal du Candéen affiche sa volonté de lui donner plus de visibilité et de s'engager sur la mise en place d'actions afin de développer et structurer l'emploi à domicile sur son territoire.

A ces fins, il vise les objectifs suivants :

- Apporter une information et des conseils fiables et de qualité pour tous les habitants de son territoire sur les questions liées à l'emploi à domicile,

- Faciliter la rencontre entre les besoins des habitants et la demande d'emploi de proximité, par la mise en relation entre employeurs et salariés potentiels,
- Favoriser le développement local par la création de nouveaux emplois déclarés,
- Valoriser et professionnaliser les métiers relevant de l'emploi à domicile, dans une perspective d'emploi durable et de renforcement du lien social

Le Président présente les termes de la convention à signer pour 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 et demande à l'autoriser à signer la convention de partenariat correspondante avec la FEPEM.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes de la convention de partenariat à signer avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 et annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat correspondante ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-005
Tarifification et convention d'occupation des locaux à signer avec la Mutualité Sociale Agricole 49 pour l'utilisation ponctuelle d'un bureau de permanence au 1 avenue Firmin tortiger à Candé

Vu la délibération n° 2019-12-11-002 du comité syndical du 11 décembre 2019 portant tarification de l'occupation des bureaux du SIC à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la convention d'occupation des locaux signée le 08 avril 2019 avec la MSA 49 et son avenant n°1 signé le 03 mai 2019,

Vu la demande de la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire reçu en recommandé le 29 février 2021, informant le SIC de leur souhait de mettre fin à la convention d'occupation des locaux (bureau dédié) au 31 mai 2021,

Vu la demande de la MSA de Maine-et-Loire en date du 18 mai 2021 de pouvoir bénéficier d'un bureau de permanence de manière ponctuelle,

Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention d'occupation des locaux avec la MSA 49,

Le Président présente les termes de la convention d'occupation des locaux et propose de fixer un tarif d'occupation à 7.5 € par demie-journée et de 15 € par jour par bureau occupé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE que la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire met fin à la convention d'occupation des locaux signée le 08 avril 2019 et à son avenant n°1 signé le 03 mai 2019.
- VALIDE les termes de la convention d'occupation des locaux présentée à signer avec la Mutualité Sociale Agricole de Maine-et-Loire et qui est annexée à la présente délibération.
- FIXE un tarif de 7.5 € par demie-journée bureau occupé et de 15 € par journée bureau occupé.
- DIT que les termes de la délibération n°2019-12-11-002 du comité syndical du 11 décembre 2019 qui ne font pas l'objet de modification par la présente délibération, restent inchangés.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation des locaux afférente ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-005
Avenant n°5 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'UDAF 49 pour changer le jour de permanence du temps dédié aux aidants familiaux ;

Le Président rappelle qu'une convention d'occupation des locaux a été signée le 19 mars 2018 avec l'association UDAF 49 pour leur permettre d'avoir un bureau à disposition ponctuellement au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

Vu la délibération n°2019-12-11-001 du comité syndical du 11 décembre 2019, validant les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association UDAF 49 sise 4 avenue Patton - BP 90326 49003 ANGERS CEDEX afin de mettre gratuitement à disposition de cette association un bureau de permanence tous les jeudis des semaines paires à compter du 12 décembre 2019 dans le cadre du « Point Conseil Budget ».

VU la décision n°2020-06-18-007 du 18 juin 2020, validant la modification, à compter du 25 juin 2020, des créneaux de permanence du « Point Conseil Budget » de l'UDAF les jeudis après-midis des 2^{ème} et 4^{ème} semaines du mois au lieu des matins,

Vu la délibération n°2020-10-20-004 du comité syndical du 20 octobre 2020, validant les termes de l'avenant n°3 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association UDAF 49 sise 4 avenue Patton - BP 90326 49003 ANGERS CEDEX afin de mettre gratuitement à disposition de cette association un bureau de permanence tous les 4^{ème} mercredis matins du mois, de 10h00 à 12h00, pour y proposer un accompagnement aux aidants,

Vu la délibération n°2021-03-16-013 du comité syndical du 16 mars, validant les termes de l'avenant n°4 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association UDAF 49 sise 4 avenue Patton - BP 90326 49003 ANGERS CEDEX afin de mettre gratuitement à disposition de cette association un bureau de permanence tous les 4^{ème} mercredis matins du mois, de 9h00 à 12h30, dans le cadre du point Conseil Budget,

Le Président explique qu'il a été contacté par l'association UDAF 49, afin que les locaux du SIC leur soient mis à disposition tous les 4^{èmes} jeudis matin au lieu du 4^{ème} mercredis du mois de 10h00 à 12h00 et ce, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour y proposer un accompagnement aux aidants.

Pour ce faire, le Président explique qu'il est nécessaire de signer un avenant n°5 à la convention d'occupation des locaux dont il présente les termes et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes de l'avenant n°4 à la convention des locaux à signer avec l'association UDAF 49 sise 4 avenue Patton - BP 90326 49003 ANGERS CEDEX afin de mettre gratuitement à disposition de cette association un bureau de permanence tous les 4^{ème} jeudis matins du mois, de 10h00 à 12h00, pour y proposer un accompagnement aux aidants,

-DIT que l'avenant n°5 est annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-002
--

Avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux à signer avec les conciliateurs de justice 49 pour ajouter le 1er lundi matin du mois en créneau de permanence

Vu la délibération n°2020-10-20-006 du comité syndical du 20 octobre 2020 autorisant le Président à signer une convention d'occupation des locaux avec les conciliateurs de justice 49,

Vu la convention d'occupation de locaux signée entre le SIC et les conciliateurs de justice 49 le 22 octobre 2020 concernant la mise à disposition de locaux pour la tenue d'une permanence au sein de la France services du candéen,

Considérant la nécessité, afin de raccourcir les délais et d'éviter aux usagers de se déplacer dans d'autres communes plus éloignées, de proposer un 2^{ème} créneau de permanence le 1^{er} lundi matin du mois en complément du 3^{ème} lundi matin du mois,

Le Vice-Président en charge du social présente un avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux et demande aux élus d'en valider les termes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- -VALIDE les termes de l'avenant à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel d'Angers sise rue Waldeck Rousseau – 49100 ANGERS pour la tenue d'une permanence les 1^{er} lundis matins du mois en complément des 3èmes lundis matin du mois à compter du 06 décembre 2021, au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé, dans les locaux de la France services du candéen.
- DIT que l'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.
- -AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-12-15-006

Avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'ADMR du candéen à compter du 05 janvier 2022

Le Vice-Président en charge du social rappelle qu'une convention d'occupation des locaux a été signée le ADMR du candéen 02 février 2017 avec l'association ADMR du candéen pour leur siège social au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé, dans le cadre de leur activité de services à la personne.

Une demande a été faite de leur part pour avoir accès à un bureau de permanence supplémentaire tous les mercredis matins dans les locaux du SIC pour la chargée de secteur.

Comme pour les autres associations qui utilisent un bureau de permanence, la gratuité sera appliquée.

Le Vice-Président présente les termes de l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes présentés de l'avenant n°1 à la convention d'occupation des locaux à signer avec l'association ADMR du candéen – 1 avenue Firmin Tortiger – 49440 CANDE afin de permettre à l'association d'utiliser gratuitement tous les mercredis matins un bureau de permanence au sein des locaux du SIC au 1 avenue Firmin tortiger à Candé, à compter du 05 janvier 2022.

-DIT que l'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir ou questions diverses de différents comités syndicaux :

-courrier de réponse MSA par rapport au bureau de permanence : convention dénoncée au 31 mai 2021

-la FNATH n'assurera plus de permanence à l'ESC, les personnes concernées seront orientées vers un numéro sur Angers puis possible RDV

-signature de 3 protocoles à compter du 06/04/2021 au regard de la situation sanitaire : bibliothèques, accueil des usagers à l'ESC/FS et utilisation des locaux par les professionnels à l'ESC/FS

-fermeture de l'ESC et de la France Services les vendredis 24 et 31/12/2021.

-ASDIÉS/AIDES : retour de l'Assemblée générale du 18/10/2021, notamment au niveau de la désignation des délégués pour le secteur du candéen : un deuxième délégué doit être désigné pour le candéen en plus de Daniel PENVEN de Candé. De préférence, trouver une personne de Loiré ou Angrie qui utilisent les services de l'ASDIÉS notamment. Sujet à revoir au bureau du 30/11/2021.

-Centre social et activités : réponse du ministère via la Fédé des centres sociaux : « Les publics accueillis au sein des modes d'accueil du jeune enfant et des services de soutien à la parentalité ne sont pas concernés par le "pass sanitaire". De même, les structures d'animation de la vie sociale, y compris s'ils sont situés dans des ERP de type L et s'ils organisent des activités de loisirs, ne sont pas soumis au "pass sanitaire", compte tenu de leur objet.

3.2.1.2 Les financeurs

Délégations de pouvoir du comité syndical au Président lors de comités syndicaux :

-aide accordée de 1100 € sur 1100 € demandés à la Conférence des Financeurs pour une action d'aide aux aidants par de la sensibilisation, information

-demande d'une subvention de 69 739 € (agrément coordination globale) et de 23 332 € (agrément famille) auprès de la CAF de Maine-et-Loire pour le fonctionnement du centre social en 2021



3.2.2. L'accueil/la MSAP/la France services

L'ACCUEIL

Accueillir, informer, accompagner et orienter

Zoom 2021

Pour optimiser sa qualité d'accueil, plusieurs outils existent :

Pour recenser le public :

- Dans un cahier où il est précisé le type de rdv : physique, téléphonique, partenaire, accompagnement numérique ...
- Ensuite ces données sont saisies dans le portail France Services par les référentes accueil et France Services

Pour informer des activités du centre social et des partenaires :

- Une ardoise précisant les temps forts et le programme du jour
- La mise à disposition de tracts

Pour recueillir les idées et les initiatives d'habitants :

- Ecoute active
- Lien avec les équipes et partage en réunions d'équipes
- Accompagnement du public à passer de l'individuel au collectif

On constate que l'espace accueil est repéré comme un lieu ressource pour poser des questions en tout genre. Il est vraiment le cœur, le poulx du territoire. La notion d'accueil prend alors tout son sens et est en adéquation avec la mission d'un centre social.

HORAIRE D'OUVERTURE		Présence Gaëlle	Présence Pauline
LUNDI	9h00-13h30 13h45-17h30	9h00-13h00 13h45-17h30	9h00-12h30 13h45-17h30
MARDI	9h00-13h00 FERME	9h00-13h00 13h45-17h30	9h00-12h30 13h45-16h45
MERCREDI	9h00-13h00	9h00-13h00	-
JEUDI	9h00-13h00 13h45-17h30	9h00-13h00 13h45-17h30	9h00-12h30 13h45-17h30
VENDREDI	9h00-13h00 13h45-17h30	9h00-13h00 13h45-17h30	9h00-12h30 13h45-16h30

Accueil en binôme- Accueil seul- Travail en équipe / accueil fermé

L'accueil c'est aussi un espace au centre social et qui est central, il s'organise de la manière suivante :

- Un point d'accueil principal
- 2 points d'attentes
- Un bureau confidentiel pour les démarches France services,
- Un espace numérique
- 3 bureaux au rez- de-chaussée pour les partenaires (dont 1 dédié au médecin du travail), une grande salle et une salle d'activité pour les ateliers et/ou animations et à l'étage 3 autres bureaux (dont celui dédié à la CAF) et une petite salle de réunion.

Observations :

- Forte affluence constatée de septembre à octobre, due au renouvellement des inscriptions aux ateliers/animations et des adhésions au service Voitur'âges
- Difficulté à gérer appels téléphoniques et accueil physique. Relai à imaginer auprès des équipes.

Les prochaines perspectives à envisager et à construire :

- Un accueil partagé par l'ensemble de l'équipe de l'ESC est expérimenté depuis septembre 2020. C'est un axe sur lesquelles nouveaux arrivants doivent intégrer et qui reste encore à travailler.
- Au bureau de l'accueil, nécessité d'avoir un double écran pour montrer à l'utilisateur la démarche que l'on effectue et être dans une démarche de faire avec. Actuellement, l'écran ne se tourne pas et l'utilisateur est obligé de regarder debout l'écran sur le côté du bureau.
- Création d'un support visuel à l'accueil pour suivre le chemin et les avancées du centre social. Bilan des actions, quantitatif et qualitatif (portraits de bénévoles ou de partenaires, photos des actions...). Il faudra donc repenser l'organisation de l'affichage à l'accueil suivant le lieu d'implantation du nouveau support visuel. L'objectif est de mieux valoriser le travail et les actions du centre social mais surtout mieux impliquer les habitants dans cette démarche de projet social.
- Inciter davantage les usagers à compléter le questionnaire de la borne de satisfaction

CONVENTIONNEMENT

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-005

Avenant à la convention départementale France Services de Maine-et-Loire à signer avec les partenaires locaux de la France Services du candéen

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 1^{er} juillet 2019,

Vu la charte nationale d'engagement et le bouquet de services « France Services »,

Vu l'accord-cadre national « France Services » en date du 12 novembre 2019,

Vu la convention départementale « France Services » en date du 3 février 2020 et son avenant en date du 22 octobre 2020,

Vu la délibération n°2020-10-20-005 du comité syndical du 20 octobre 2020 actant la labellisation « France Services » de la MSAP du Candéen au 01/09/2020 : signature d'un avenant à la convention départementale du 3 février 2020 ;

Considérant la labellisation « France Services » depuis le 1^{er} septembre 2020,

Considérant qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention départementale France services de Maine-et-Loire afin de faire signer les partenaires locaux de la France services du Candéen,

Le Président informe que les potentiels partenaires locaux signataires, en plus des partenaires nationaux, sont nombreux :

-Cap Emploi 49 -Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles 49 -Conciliateur de justice 49 -CLIC de l'Anjou Bleu, -ENVOL -Maison des Solidarités de Segré-en-Anjou Bleu – Conseil Départemental 49 -ADMR Du Candéen, -Mission locale du segréen -association AIDES -Restos du Cœur de Candé -UDAF de Maine-et-Loire -Transitions Pro Pays-de-la-Loire -Direction Départementale de Cohésion Sociale 49

Le Président présente les termes du présent avenant afin d'y inclure les partenaires ci-dessus et éventuellement d'autres à venir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de l'avenant à la convention départementale France services de Maine-et-Loire afin d'y intégrer les partenaires locaux -Cap Emploi 49 -Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles 49 -Conciliateur de justice 49 -CLIC de l'Anjou Bleu, -ENVOL -Maison des Solidarités de l'Anjou Bleu (Conseil Départemental 49) -ADMR Du Candéen, -Mission locale du segréen -association AIDES - Restos du Cœur de Candé -UDAF de Maine-et-Loire -Transitions Pro Pays-de-la-Loire -Direction Départementale de Cohésion Sociale 49.

-DIT que l'avenant correspondant est annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant avec les partenaires sus mentionnés et éventuellement d'autres à venir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir ou questions diverses du comité syndical :

-demande d'une subvention Dotation Equipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire pour 20 000 € pour 2021 et 3 750 € pour 2020 à la Préfecture de Maine-et-Loire pour le fonctionnement de la France services du candéen

-demande de 30 000 € dans le cadre du FNADT/FIO auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire pour le fonctionnement 2021 de la France services du candéen

-bilan de la guinguette été 2021 transmis aux élus :

713 participations d'habitants sur les 4 semaines et budget prévisionnel équilibré (attente de dernières factures soirée des bénévoles du 17/09)

-pré-dépôt d'un dossier de subvention DETR 2022 fonctionnement France services pour 20 000 €

-concernant la France services, M. BOUILDE fait remarquer que quand on délègue la compétence, on délègue le budget et les moyens qui vont avec cette compétence. Si la compétence était reprise par Anjou Bleu Communauté, alors la charge serait indirectement répartie sur toutes les communes, notamment Challain et non que sur quelques-unes.

-Madame La Sous-Préfète de Segré visitera la France services le jeudi 16 décembre 2021 à 10h. Président, 2 vice-présidents et référent France services conviés.

-France services : réponse du CGET : « Au regard des dispositions actuellement en vigueur, le pass sanitaire ne s'applique pas aux France services, qui restent donc accessibles à l'ensemble des usagers, qu'ils disposent ou non d'un pass sanitaire. Aucun contrôle des usagers n'est demandé. »

-aidant connect : démarche pour être labellisé dans le cadre de la France services afin de garantir et sécuriser les démarches et les données pour le « faire à la place de ». Une formation sera à prévoir pour les agents concernés.

LES PORTES OUVERTES

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-002
--

Projet de portes ouvertes Frances services et Espace Socioculturel du Candéen le 26 avril 2022

L'élu référent à la France services rappelle qu'il est proposé aux France Services chaque année d'ouvrir leurs portes en octobre. Cette année, au regard des délais impartis, il n'était pas possible de le faire. Cependant, l'équipe s'est mobilisée pour trouver une autre forme à un autre moment.

Cet événement aura pour but de favoriser l'interconnaissance, être identifié comme « lieu ressource » et sera dirigé vers les bénévoles, élus, secrétaires de mairie, partenaires sociaux. A plusieurs reprises, il a pu être observé ce manque de connaissance des acteurs du territoire, et qu'il est nécessaire de se connaître, de connaître les missions de l'autre pour mieux accompagner les usagers.

Cette journée est programmée le 26/04/2022, à partir de 14h00 jusqu'à 18h00.

Il y aura dans un premier temps la présentation de toute l'équipe France Services /Esc. Sous forme d'un quiz il sera demandé à l'aide de l'outil (Kahoot) quelques questions aux participants notamment le rôle, le fonctionnement, les missions et un temps d'échange s'en suivra. Quelques partenaires seront sollicités, pour faire une présentation rapide afin de mettre en avant le potentiel des permanences (France Alzheimer, Transition Pro, Udaf aidants, PCB, Cidff, mission locale, caf...).

Pour faciliter l'échange, il sera proposé des tables rondes sur des thématiques. Sur ces tables il y aura des référents (ex : pour la précarité les restos du cœur)

- *1ère table ronde : La précarité
- *2ième table ronde : La fracture numérique
- *3ième table ronde : La mobilité
- *4ième table ronde : Affronter le vieillissement avec la maladie

Vers 16h30, il sera proposé une pause-café, pendant laquelle une visite des locaux sera organisée pour les personnes qui le désirent. Puis reprise des tables rondes. Enfin, pour clôturer l'après-midi nous aimerions cibler des partenaires mais aussi des usagers, pour témoigner sur leur expérience en lien avec le service de la France Services.

L'élu référent précise qu'il convient de valider le programme et que si, au regard du contexte sanitaire, cela ne peut pas se faire ainsi, une autre date pourra être programmée ultérieurement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le déroulement des portes ouvertes de la France services le mardi 26 avril 2022 à partir de 14h à 18h dans les conditions présentées ci-dessus ou à toute autre date adaptée en fonction du contexte sanitaire.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LES PORTES OUVERTES

Observations :

En 2021 des permanences France Services délocalisées ont été testées, l'agent France Services se déplaçait les vendredis et changeait de commune à chaque fois.

Cette forme de hors les murs ne sera pas reconduite pour 2022, car :

- Manque de visibilité par les usagers
- Manque de régularité (1 vendredi/mois dans chaque commune)
- L'attente était trop importante entre chaque permanence

De manière générale, on constate une proximité et des échanges de plus en plus fluide avec les partenaires. Néanmoins, certaines restent encore difficiles à contacter ce qui peut complexifier l'accompagnement de l'habitant.

Les prochaines perspectives à envisager et à construire :

- Poursuivre ce travail en lien avec le centre social : passer de l'individuel au collectif et des temps partagés sur l'accès aux droits comme le temps pour les nouveaux retraités en partenariat avec la Carsat.



- Expérimentation de temps hors les murs sur le marché pour communiquer et échanger avec les habitants.
- Mise en place du déjeuner partenaires
- Développer la question du numérique en lien avec le conseiller
- Préparation et organisation des portes-ouvertes de la Maison France Services 2022

En 2021, des nouveaux partenaires

- France Alzheimer
- SAMPS
- Transition pro

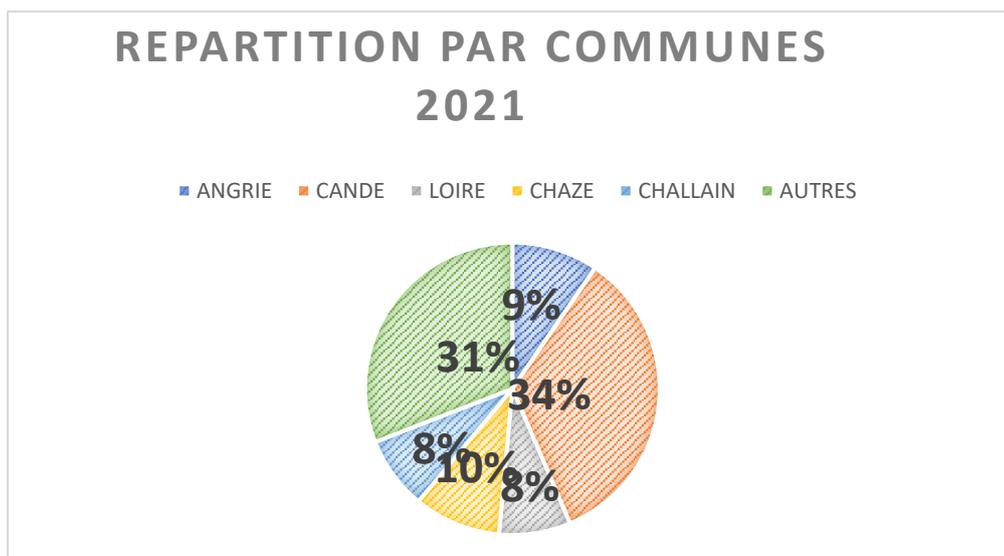
Et des nouveautés :

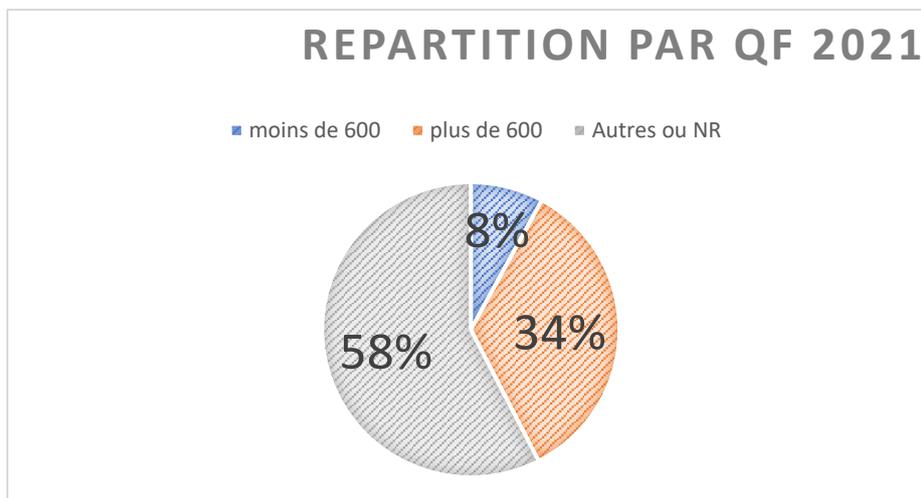
- L'arrivée d'une borne de satisfaction
- La labellisation Aidant Connect
- L'organisation d'un temps d'interconnaissance à destination des partenaires, élu(e)s , bénévoles

3.2.3. La Famille

QUI SONT LES FAMILLES CANDEENNES ?

Profil des familles ayant participé au moins une fois aux animations famille de l'ESC en 2021 :





La demande des familles

- Pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle facilement (temps de trajets entre modes de garde et domicile et travail, activités...).
- Proximité des services.
- Echanger entre parents.
- Eveil culturel : la majorité des personnes ayant participé aux nocturnes de la Guinguette étaient des familles.
- Pour certaines familles (notamment de jeunes parents) besoin de lien social, d'un lieu neutre pour les jeunes parents et leur jeune enfant.
- Des activités qui sortent de l'ordinaire, du quotidien.
- Une forte demande pour les parcs d'attraction pour les sorties familles dans les parcs d'attraction.

LES ANIMATIONS FAMILLE

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-011

Planning et tarification des sorties famille 2021 dans le cadre de l'Appel à Projet Collectif Vacances de la CAF de Maine-et-Loire

Vu la délibération du comité syndical du 24 janvier 2017 autorisant le Président à signer la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour que les animations jeunesse de l'ALSH 11-17 ans puissent être payées en chèques vacances,

Vu la délibération du comité syndical du 21 novembre 2017 fixant pour les accueils périscolaires d'Angrie, Candé, Chazé-sur-Argos, Challain-la-Potherie, et Loiré gérés directement par le SIC les tarifs et modalités de fonctionnement à compter du 1er septembre 2018, et déterminant pour les services et activités de l'Espace Socioculturel du Candéen et les bibliothèques les tarifs d'adhésion obligatoire à compter de toute nouvelle inscription ou tout renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n° 2017-12-12-001 du comité syndical du 12 décembre 2017 fixant une adhésion obligatoire de date à date pour participer aux ateliers mémoire « Bien Vieillir »,

Vu la délibération n°2018-03-20-007 du 20 mars 2018 portant modification des modalités tarifaires de certaines activités du SIC,

Vu la délibération n°2018-05-15-004 du comité syndical du 15 mai 2018 créant des cours et activités 2018-2019, renouvelant des cours, donnant des avis sur des intervenants extérieurs, et fixant des tarifs.

Vu la délibération n°2019-03-19-008 du comité syndical du 19 mars 2019 validant le planning des animations famille 2019 : subventions et fixation de tarifs afférents,

Vu la délibération n°2019-05-21-005 du comité syndical du 21 mai 2019 fixant le tarif des cours de couture 2019-2020,

Vu la délibération n° 2019-07-16-008 du comité syndical du 16 juillet 2019 fixant des tarifs pour les activités seniors 2019-2020, cours dessin/gravure, les cours informatiques et les animations famille du second semestre 2019 ;

Vu la délibération n° 2020-02-26-007 du comité syndical du 26 février 2020 fixant les tarifs des animations famille 2020 et du cours de couture ;

Vu la décision n°2020-06-22-008 du 22 juin 2020 fixant le planning et les tarifs pour des animations dites « famille », « jeunesse » et « seniors » de l'été 2020,

Vu les délibérations n° 2020-07-21-007 et 008 du comité syndical du 21 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-12-15-011 du comité syndical du 15 décembre 2020 validant la plaquette globale des animations du SIC pour l'hiver 2021 (janvier à mars) et des tarifs de certaines activités : cours d'Anglais ; sortie famille... ;

Vu le planning des animations famille 2021 présenté,

Considérant l'organisation d'animations destinées aux familles au cours de l'année 2021, notamment une sortie à la mer (Le Croisic) le 10 juillet 2021, une sortie au Château de Versailles le vendredi 16 juillet 2021 et une sortie au refuge de l'arche et piscine de Château-Gontier le 24 juillet 2021,

Considérant que toutes les activités de loisir proposées par le SIC peuvent être payées en chèques vacances, sauf les adhésions,

Considérant le budget prévisionnel présenté de chaque action dont les tarifs sont à valider,

Concernant les animations famille, le Président propose de demander l'adhésion obligatoire dans les conditions fixées par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017 et d'appliquer les tarifs suivants :

- sortie à la mer (Le Croisic) le 10 juillet 2021:

	QF – de 700	QF + de 700
Adulte (13 ans et plus)	6	8
Enfant (0 à 12 ans)	4	7

Avec prise en charge du transport demandée à la CAF et participation au coût de chaque entrée.

- une sortie au Château de Versailles le vendredi 16 juillet 2021:

	QF – de 700	QF + de 700
De 0 à 26 ans	0	0
Adulte 17 ans et plus	10	15

Avec prise en charge d'une partie du transport demandée à la CAF.

- sortie au refuge de l'arche et piscine de Château-Gontier le 24 juillet 2021:

	QF – de 700	QF + de 700
Enfant/Adulte	5	7

Avec demande de prise en charge du transport à la CAF et participation au coût de chaque entrée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable au devis du transporteur Michel pour un montant de 770 € pour un transport de 60 personnes maximum à la sortie à la mer (Le Croisic) le 10 juillet 2021.
- EMET un avis favorable au devis du transporteur CAA Transdev pour un montant de 1664 € pour un transport de 60 personnes maximum à la sortie au Château de Versailles le vendredi 16 juillet 2021.
- EMET un avis favorable au devis du transporteur Michel pour un montant de 543 € pour un transport de 60 personnes maximum à la sortie au refuge de l'arche et piscine de Château-Gontier le 24 juillet 2021.
- EMET un avis favorable au planning des sorties famille 2021 présenté.
- DIT que pour les activités et services dont l'adhésion est obligatoire, les conditions et tarifs pratiqués seront les suivants :

	Animations Jeunesse	Animations Famille hors semaines enfance famille	Cours de couture professionnel	Cours d'informatique professionnel	Cours Anglais bénévoles, cours tablettes tactiles et/ou Smartphones bénévoles, café des aiguilles, café couture, atelier dessin, jeudi 100% parents, groupe pas à pas, club photo	Emprunt de documents dans les Bibliothèques du SIC	Voiturages	Ateliers dans le cadre du « Bien Vieillir » : -APA -AM détente -Atelier Nutrition - Prévention Routière -Atelier mémoire -Gym Douce -Marche active
Adhésion obligatoire de date à date	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Tarifs :	-catégorie de tarifs fixés au fil de l'eau selon le quotient familial et distinction SIC/hors SIC selon tableau	-Gratuité si aucune prestation extérieure ou transport sinon tarifs fixés au fil de l'eau selon le quotient familial et distinction SIC/hors SIC	COUTURE (10 cours de 2h) : avec un groupe de 6 personnes obligatoire minimum et maximum - cours adulte ou adolescent <u>Adhérent SIC :</u> 120 € par personne (professionnel) <u>Adhérent hors SIC :</u> 144 € par personne (professionnel) Ou 12 € le cours pour un adhérent SIC et 14.40 € pour un adhérent hors SIC	- INFORMATIQUE (10 cours de 2h) : avec un minimum de 8 par groupe et maximum de 12 <u>Adhérent SIC :</u> -demandeur d'emploi: 35 € par personne -plus 60 ans dans le cadre de bien vieillir : gratuit -sinon 120 € <u>Adhérent hors SIC :</u> -demandeur d'emploi: 42 € par personne -plus 60 ans dans le cadre de bien vieillir : gratuit -sinon 144 €	Gratuit sauf pour cours d'anglais pour les moins de 60 ans : adhérent SIC 75 € et hors SIC 90 € pour 8 séances d'1h30 avec un professionnel (8 à 12 personnes)	Gratuit	Gratuit sauf kilomètres payés aux bénévoles selon barème fixé	Gratuit
Encaissement adhésion et/ou prix activité par :	Trésor Public	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes des bibliothèques	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC
Modalités de règlement :	Chèque bancaire Espèces Chèques Vacances Prélèvement TIPI	Adhésion : Chèque bancaire Espèces Activité : Chèque bancaire Espèces Chèques vacances	Adhésion : Chèque bancaire Espèces Activité : Chèque bancaire Espèces Chèques vacances	Adhésion : Chèque bancaire Espèces Activité : Chèque bancaire Espèces Chèques vacances	Chèque bancaire Espèces	Chèque bancaire Espèces	Chèque bancaire Espèces	Chèque bancaire Espèces

- DIT que les modalités tarifaires fixées précédemment par délibération et qui n'ont pas été modifiées ou supprimées sont maintenues.
- DECIDE de fixer les tarifs de la sortie à la mer (Le Croisic) le 10 juillet 2021 comme suit en précisant que l'adhésion à l'ESC est obligatoire :

	QF – de 700	QF + de 700
Adulte (13 ans et plus)	6	8
Enfant (0 à 12 ans)	4	7

- DECIDE de fixer les tarifs de la sortie au Château de Versailles le vendredi 16 juillet 2021 comme suit en précisant que l'adhésion à l'ESC est obligatoire :

	QF – de 700	QF + de 700
De 0 à 26 ans	0	0
Adulte 17 ans et plus	10	15

- DECIDE de fixer les tarifs de la sortie au refuge de l'arche et piscine de Château-Gontier le 24 juillet 2021 comme suit en précisant que l'adhésion à l'ESC est obligatoire :

	QF – de 700	QF + de 700
Enfant/Adulte	5	7

- DIT que les recettes liées à ces tarifs seront encaissées par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à l'ordre du Trésor Public par le biais de la régie de recettes de l'Espace Socioculturel du Candéen, comme précisé dans le tableau ci-dessus.
- PREND NOTE que dans le cadre de ses délégations de pouvoir, le Président va solliciter auprès de la CAF de Maine-et-Loire une aide financière pour ces actions, dans le cadre des Actions Projets Collectifs Vacances (APCV) pour un montant global de 3 380 €.
- AUTORISE le Président ou son représentant à acheter les entrées nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-003

Sorties famille été 2021 : modifications de dates, subventions et transport

Le Président rappelle que l'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des familles.

Il explique, que par délibération n°2021-03-16-011 du comité syndical du 16 mars 2021, le planning de 3 sorties famille avait été fixé ainsi que les tarifs afférents :

- sortie à la mer (Le Croisic) le 10 juillet 2021:

	QF – de 700	QF + de 700
Adulte (13 ans et plus)	6	8
Enfant (0 à 12 ans)	4	7

- une sortie au Château de Versailles le vendredi 16 juillet 2021:

	QF – de 700	QF + de 700
De 0 à 26 ans	0	0
Adulte 17 ans et plus	10	15

- sortie au refuge de l'arche et piscine de Château-Gontier le 24 juillet 2021:

	QF – de 700	QF + de 700
Enfant/Adulte	5	7

Depuis, des ajustements ont du être faits pour coïncider avec le planning de la guigette de l'été et que ces sorties soient un peu plus espacées dans le temps.

Ainsi, il est proposé, tout en conservant les mêmes tarifs, de modifier deux dates de sorties :

- La sortie à Versailles : le vendredi 23 juillet 2021 (en remplacement du vendredi 16 juillet 2021) : devis identique de CAA transdev avec un passage par Chazé avant Candé.
- La sortie à Château-Gontier (refuge de l'arche et piscine) le samedi 11 septembre 2021 (en remplacement du samedi 24 juillet 2021) : devis identique du transport Michel pour un passage par Chazé avant Candé.

Le Président précise que les termes de la délibération n°2021-03-16-011 du comité syndical du 16 mars 2021 sont modifiés, au niveau des deux dates, par les termes de la présente délibération et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de modifier les deux dates des sorties à Versailles et Château-Gontier respectivement les 23 juillet 2021 et les 11 septembre 2021 en lieu et place des 16 juillet 2021 et 24 juillet 2021.

-PRECISE qu'en dehors de ces changements de dates, les conditions et les tarifs demeurent les mêmes que ceux fixés par délibération n°2021-03-16-011 du comité syndical du 16 mars 2021.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir de la séance du comité syndical du 19 janvier 2021 :

Dossiers de subvention Réseau d'Ecoute d'Appui d'Accompagnement des Parents (REAAP) déposés auprès de la CAF de Maine-et-Loire (juillet 2020 et janvier 2021) : jeudis 100% parents ; ateliers soutien culturel

-le 31 juillet 2020 : dépôt d'un dossier pour :

-jeudi 100% parents : 542 € attribués (de septembre 2020 à juin 2021 le 1^{er} jeudi du mois) – budget de 1 295.30 € (intervenants extérieurs + baby-sitting – gratuit avec adhésion obligatoire)

-ateliers parents-enfants par éveil culturel et artistique : 1274 € attribués : 3 ateliers organisés par la compagnie « les boîtes sauvages » les 27/01/2021 ; 03/02/2021 ; 10/02/2021

En théorie à la Salle Saint-Pierre Angrie selon situation sanitaire – gratuit avec adhésion obligatoire

Pour le 27/01, c'est seulement destiné aux parents donc service de baby-sitting ADMR proposé (coût de 40 € pour le SIC)

Normalement, 588 € en plus pour ces deux dossiers mais un indu lié à un dossier de l'année dernière (Pas à Pas) a été retiré.

-le 13 janvier 2021 : dépôt d'un dossier pour continuer ce qui est prévu en janvier/février :

Suite ateliers parents-enfants soutien éveil culturel durant la guigette été 2021 dans les communes

Constat que les temps forts culturels de l'été 2020 avaient bien fonctionné pour les familles, que le soutien à l'éveil culturel et artistique était un élément qui était ressorti du questionnaire transmis aux familles et qu'il n'y a pas de salle de spectacle sur le candéen.

Proposition de faire intervenir des compagnies pour proposer un atelier et/ou spectacle par commune cet été à destination des familles.

Budget de 5 634 € et demande de financement CAF de 4 550 €. Le reste est principalement des charges de personnel que le SIC a déjà.

3/ *Dépôt d'un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental 49 pour une action, le mercredi 13 octobre 2021, à destination des aidants, organisée par le comité d'animation départemental dédié aux aidants familiaux du 49 et animé par l'UDAF 49.*

Budget de 2 970 € dont 1 050 € déjà pris en charge par la CARSAT, 820 € par le SIC (dépenses de personnel valorisées) et **demande de 1 100 € au Conseil Départemental 49**

Le principal poste de dépense est l'intervention de la compagnie théâtrale ERGATICA pour 1 800 € qui va œuvrer pour une meilleure compréhension et une mise en valeur du rôle des aidants familiaux

Délégations de pouvoir ou questions diverses du comité syndical :

-annulation de la sortie mer au regard du montant de subvention accordée de 2 500 € au lieu de 3 380 €

-demande d'une subvention de 3 380 € à la CAF 49 dans le cadre de l'Appel à Projet Collectif Vacances (APCV) pour les sorties famille pour un budget de 5 708 €

-sortie Château de Versailles du 23/07/2021 : sortie maintenue avec conditions du pass sanitaire exigée car plus de 50 personnes et transport de plusieurs heures

-dossier REAAP déposés auprès de la CAF avant le 30/07/2021 :

-jeudi 100% parents 2021/2022 : 950 € demandés sur un budget de 1 190 €

-projet de fresque participative sur un pan du mur du local d'activités et dans l'accueil de l'ESC :

1 545 € demandés sur un budget de 1 931 €

-sortie à l'Arche de Château-Gontier/piscine du 11/09/2021 reportée faute de participants assez nombreux

-les semaines enfance famille ont commencé le 18/10 jusqu'au 07/11/2021 : distribution des plaquettes aux élus.

-Bilan des Semaines Enfance Famille 2021 et des animations jeunesse de l'automne 2021 envoyés aux élus avec le compte-rendu du bureau du 30/11/2021

-700kg de textiles récoltés en une semaine dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Sa mise en œuvre se concrétise par les activités dites de "services". Nous y retrouvons aussi les sorties familiales, les actions de soutien à la fonction parentale et plus largement le soutien aux initiatives de parents. Nombreuses sont les actions ponctuelles qui traduisent un réel besoin des familles de se retrouver et de se nourrir de ces rencontres pour se construire un "parcours" au sein du centre social mais aussi au-delà. L'animation collective Familles vise à créer du lien social entre les habitants du territoire en leur proposant et/ou en co-construisant, en fonction de leurs demandes et de leurs besoins, un panel d'activités varié ainsi qu'une orientation voire un accompagnement. Nous proposons des opportunités de rencontre afin de créer un dialogue mais aussi des moments privilégiés de partage, lors d'activités communes.

En 2021, Le secteur famille comme les autres secteurs fut ponctué par de nombreux bouleversements suite à un contexte social et sanitaire très instable. Inévitablement, il y a eu des impacts dans la dynamique famille et dans les liens créés. La référente famille a profité de cette année mouvementée pour questionner les projets, les méthodes et le travail partenarial.

Les animations familles à chaque période de vacances

Pour 2021, les animations familles ont été perturbées par les protocoles sanitaires (éviter les mélanges de familles, privilégier les activités de plein air ...)

[Animation hiver 2021 :](#)

Promenade nature « Part Nature » 22 Février - 7 enfants / 3 adultes (Challain-la-Potherie et Freigné)

Promenade autour de l'étang de Challain la Potherie, découverte des bienfaits de certaines plantes, leurs vertus. Fabrication d'un sifflet sur place, d'une couronne de saule pleureur...

Les familles ont beaucoup apprécié. L'intervenante est très intéressante et s'est très bien adaptée aux enfants.

Parcours de motricité géant 1er Mars - 15 enfants / 7 adultes (Angrie, Loiré et Moisdon la Rivière)

Délocalisé dans la salle de réunion de l'ESC car nous n'avions pas accès aux salles communales (covid).

Parfait pour les tout-petits, moins intéressant pour les plus grands car l'espace n'a pas permis d'installer beaucoup de matériels. De nouvelles familles qui reviennent suite aux animations de l'été.

Fabrication de sable magique 5 Mars - 13 Enfants / 6 adultes (Loiré, Freigné, Challain-la-Potherie, Angrie)

Activité qui s'est bien passée et la mise en place de petits pôles par éviter les mélanges entre familles. Petits et grands apprécient toujours les activités de patouille.

Animation printemps 2021 :

Animations annulées en présentielle car les vacances ont été décalées, nous avons été confinés, et donc en télétravail sur la période.

Pour pallier au manque d'animations, 3 semaines d'activités en distanciel ont été proposées, le temps du confinement. Envoyé par mail / dispo sur les réseaux sociaux et le site internet du SIC.

- DIY / Peinture avec la création d'un tuto vidéo
- DIY sensoriel
- DIY Recherche et trouve

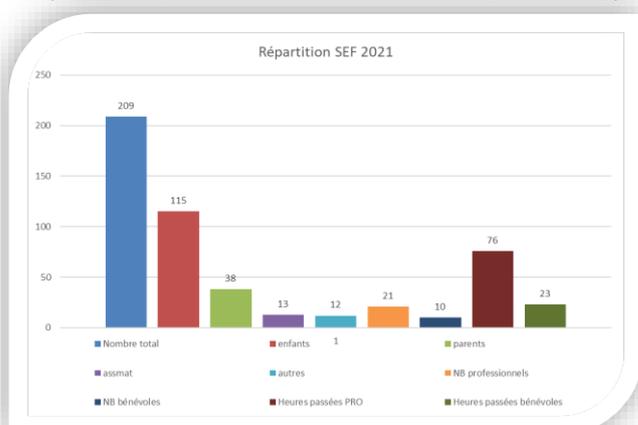
Animation été 2021 :

Le secteur familles participe pleinement au projet guinguette pour l'été. Le bilan du projet est détaillé dans la partie ADULTES.

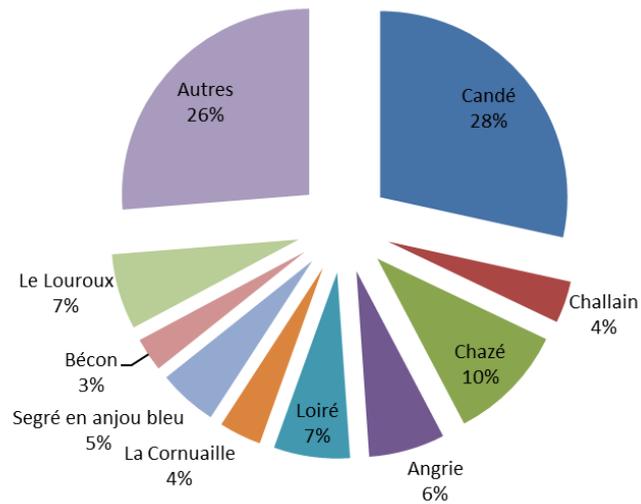
La guinguette mobile et éphémère : l'été 2020, l'équipe de l'ESC s'est mobilisée et a réfléchi à une manière différente d'animer nos communes en associant une multitude d'acteurs et de secteurs ... Autour d'animations simples, conviviales et accessibles, cette guinguette est pour nous une réponse au contexte actuel mais aussi aux besoins des habitants. Après de longs mois sans interactions sociales ou peu, elle a permis de tisser ou renouer du lien avec les habitants, de présenter nos activités aussi variées qu'elles soient et d'animer nos territoires. Cela a été l'occasion de relancer une nouvelle dynamique suite à la période inédite que nous avons traversée et a créé une véritable envie pour l'équipe de poursuivre ce travail de Hors les Murs et de proximité.

Animation Automne 2021 :

Comme chaque année, sont les semaines Enfance/Familles qui ont rythmé l'automne.



Répartition par commune SEF 2021



Paroles de Familles

« Animation adaptée »

« Super ! »

« Très bien adapté et lieux sécurisés »

« Parfait, il faut continuer ces activités pour faire découvrir aux enfants le partage »

« A refaire absolument »

« Activité avec beaucoup de papa c'est top ! »

« Merci aux animatrices très patientes avec les enfants »

« Super animations proposées avec les SEF »

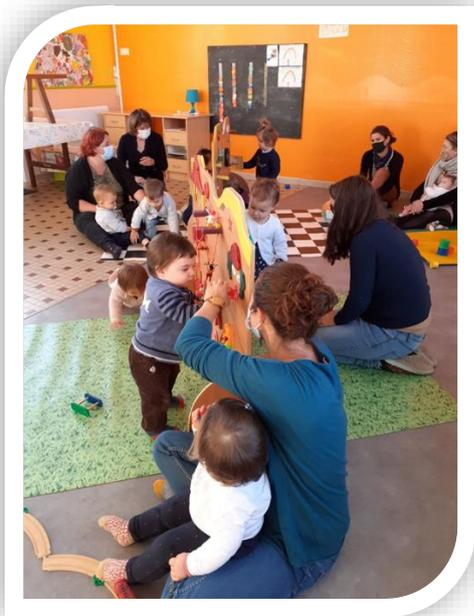
« A plu à tous mes enfants malgré les âges différents »

« Les horaires sont bien »

« Très agréables »

« Super mignon avec pas grand-chose »

En images



Les points Infos Ecoles, expérimentés depuis 2021 sont des temps informels d'échanges à la sortie des écoles. Ils sont propices à informer et créer du lien avec les familles qui ne côtoient pas nos structures. Utiliser comme support d'animations et d'échanges l'école, faciliter la rencontre et la curiosité des familles à

s'intéresser aux services de proximité. Ces temps sont animés par l'ensemble de l'équipe qui apprécie d'aller vers des publics différents au quotidien. Mais ils permettent de tisser également du lien avec les enseignants et les directeurs d'écoles, ces temps peuvent parfois donner vie à des projets.

Les bibliothèques : la référente Bibliothèque est une partenaire privilégiée dans la mise en œuvre de notre projet de territoire et dans le lien privilégié avec les familles. De ces coopérations naissent des projets communs et partagés tels que La Nuit de la lecture, des animations autour du livre une fois par trimestre, un dépôt de vente de livres, les animations au coin du feu

Cette année, il a été expérimenté des animations familles dans les bibliothèques autour du jeu par la création d'après-midi ludothèque.

LIEN AVEC LES ECOLES

Ecole publique maternelle Candé (appel fin août 2020)

Favorable à la mise en place d'un partenariat, mais pas dans l'immédiat trop d'instabilité avec la période sanitaire.

Ecole Privé Candé saint Jean Baptiste Monsieur Tonsuso RDV téléphonique le 20/05/21

Présentation du centre social et de nos missions. Connaissait les grandes lignes, mais pas l'animation séniors et France Services.

Sur notre état des lieux suite au renouvellement du projet social + problématique liées à l'école :

- Constate également une plus grande fatigue due aux phases de confinement, notamment sur la 1er ou cela a été très dur à vivre pour les familles. En particulier les familles fragiles, il observe des accentuations de situations compliquées, notamment une situation de violence. Il trouve que cette période accentue les dynamiques, les familles sereines ou les choses vont globalement bien ont pu resserrer les liens, les familles fragiles le sont de plus en plus.
- Complexité du télétravail et de la gestion des enfants, le comprend totalement
- Travail à la maison des enfants est de plus en plus délaissé. Exemple : week-end de l'ascension, a donné 30/45 min de leçons, beaucoup d'enfants sont revenus sans l'avoir fait avec un mot des parents. Observe une décharge des parents. Il y a aussi des parents qui ont demandé des corrigés d'exercices pendant les confinements car ils n'étaient pas en capacité de trouver la réponse pour corriger leurs enfants. Observe une démission au niveau de l'accompagnement.
- Etude proposée aux enfants le soir, une vingtaine participe. De plus en plus sollicité.
- Vie masquée des enfants, n'observe pas plus de difficulté au niveau de la lecture chez les enfants de CP. Mais par contre au niveau psychologique c'est sûr que ça a un impact.
- 1er confinement les enfants étaient super content de « partir en vacances » mais ce ne fut pas le cas pour la 2em coupure avec l'école, sont finalement content d'y être surtout pour voir les copains, avoir une vie sociale.
- Les élèves sont par demi-groupes toujours avec les mêmes. Point négatif, les CM2 ne connaissent pas les CP. Point positif, les enfants ont trouvé une régulation interne au groupe, ils jouent beaucoup mieux tous ensemble, cohésion plus présente.
- Sur le projet et le lien Ecole et Famille : difficulté de ré- investir les parents dans l'école. L'OGEC et l'APEL ont du mal à redémarrer. Organise deux journées de petits travaux dans l'école, seulement 7 parents sur 180 se sont portés volontaire. Mais ce constat s'observe dans toutes les associations.
- La mairie a lancé un conseil municipal des enfants, idée saluée par l'école.
- Observe une recrudescence de l'absentéisme scolaire pour les familles fragiles
- Tous les ans, l'école participe à l'opération « Nettoyons la nature ». Ne pas hésiter à les solliciter pour ce projet de ramassage des déchets. A voir pour les aider avec le systom. Ils ont un besoin de

recyclage du papier sur l'école et n'ont pas beaucoup de solutions. Le sycotom ne veut pour l'instant pas leur mettre un bac de recyclage devant l'école (contrainte de ramassage). Il faut trouver des parents qui ont une remorque pour aller faire des tours à la déchetterie...pas pratique et pas forcément écologique non plus. Proposition de les accompagner dans ce projet avec l'Ecolectif pour voir ce qui peut être fait avec le sycotom. Organiser une fois par mois un ramassage des cartons par un camion du sycotom dans les écoles, entreprises... ?

Ecole publique Angrie (Mme Baudry-Menard Virginie) :

Déjà des choses qui ont été vues dans le cadre du PEDT il y a 2-3 ans, comme le besoin d'un accompagnement à la scolarité (CLAS) assez poussé. Pas de suite pour le moment. Cela concernerait aujourd'hui 33 élèves, donc quasiment la moitié de l'effectif.

Elle parle aussi d'un besoin important d'accompagnement à la parentalité. Mais il y a un véritable problème de mobilité des familles, qui ne peuvent pas forcément se rendre d'elles-mêmes sur Candé.

Elle déplore aussi le gros manque de communication entre les écoles publiques et privées (qui sont plus nombreuses).

Chazé Ecole publique Alexandre Jardin RDV téléphonique le 20 mai.

Présentation du centre social, de nos missions, du poste référent famille.

- Sent la fatigue des familles également. A fleur de peau, ressentent la pression de l'ouverture ou fermeture dès l'école (souhaitent le maintien de l'école situation covid). Peur de revivre le premier confinement. Certaines sont épuisées de gérer les devoirs, les manipulations informatiques, c'est plus fort que la fatigue routinière habituelle.
- Masques : rapport à la maladie plus oppressante pour les enfants, surtout les petits. Ils ont toujours avec le même groupe d'âge, pas de partage avec d'autres, ce n'est pas très drôle pour eux. Contrainte d'être toujours avec la même demi-classe, les enfants ont plus de mal à se supporter, d'habitude en fin d'année il y a une lassitude, là dès avril ils observent cela.
- Aide aux devoirs, pas d'études mais es APC pour les enfants en difficultés ponctuelles ou quotidienne. Pas de demandes claires d'aides aux devoirs, mais ne voient pas beaucoup les parents.
- Ecrans, augmentation de l'utilisation. Autre solution sont souvent compliquées car parfois payantes (baby-sitter, jeux...)
- Lien écoles et familles : participe à la semaine de la maternelle ou les parents sont sollicités pour venir à l'école. N'ont pas pu participer cette fois mais certains collègues frileux à l'idée d'ouvrir leur classe. En tout cas initiative intéressante à ouvrir à l'élémentaire.
- Mise en place d'un temps de ramassage de déchets avec le collectif d'habitants l'Ecolectif, un premier lien s'est effectué sur un projet partagé avec le centre social.

Challain Grain de Soleil Rencontre le jeudi 14 janvier 2021

Les problématiques rencontrées par les enseignants :

- L'orientation des familles démunies
- Les écrans chez les enfants, l'aborder peut-être par des moyens comme le théâtre forum
- Besoin d'avoir un relai pour les familles, d'informer sur les aides aux familles par exemple
- Aborder des thématiques qui toucheraient le quotidien des familles : la place de l'autorité etc....
- De la prévention
- De l'accueil individualisé des familles au sein de l'école envisageable

Comment et par quels moyens mettre nos actions en place ? Lors des conseils d'établissement, lors des AG, des réunions de parents => faire connaître le centre social

Des enseignants intéressés par le groupe de travail avec la FDCS « Lien école et familles »

Pour la question du soutien scolaire pas de réels besoins scolaires car ils ont déjà l'APC et de l'aide aux devoirs.

Dans tous les cas c'est un travail à poursuivre, nous avons senti un engouement de leur part.

Toutes les écoles sont plutôt favorables pour une première rencontre et un travail partagé avec le centre social, mais l'incertitude du contexte sanitaire, le reconfinement et la réadaptation des protocoles sanitaires pour les écoles, ont fait qu'elles étaient moins disponibles et restreintes dans leurs partenariats.

JEUDI 100% PARENTS

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-007

Contrat de prestations de services à signer avec l'ADMR du candéen pour une prestation garde d'enfants dans le cadre du jeudi 100% parents durant l'année scolaire 2021/2022

Le Président rappelle que dans le cadre du « jeudi 100% parents » (animations famille) il est nécessaire comme tous les ans de faire appel à une personne extérieure qualifiée pour effectuer de la garde d'enfants.

Il est proposé de faire appel à l'ADMR du candéen pour un besoin d'1h30 à chaque séance 3 fois durant l'année scolaire 2021-2022 de 18h30 à 20h00. Le coût horaire est de 25.90 € soit 116.55 € par an.

Ce service est essentiel pour que les parents puissent participer sans contrainte à ce rendez-vous mensuel.

Le Président présente les termes du contrat de prestation de services et propose d'en valider les termes pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE les termes du contrat de prestation de services annexé à signer avec l'ADMR du candéen sise au

1 avenue Firmin Tortiger à Candé pour une prestation de garde d'enfants par du personnel qualifié pendant 3 séances d'1h30 (18h30 à 20h00) dans le cadre du café des parents pour un coût horaire de 25.90 €, à compter du 2 septembre 2021 jusqu'au 07 juillet 2022.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat annexé ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'origine deux mamans référentes se sont lancées dans le projet de création de temps de rencontres mensuels ouvert à tous les parents du territoire. Le « Café des parents » a vu le jour en janvier 2014, avec le soutien de l'animatrice famille. L'objectif étant d'offrir un moment pour échanger autour de problématiques et questionnements éducatifs qu'ils rencontrent.

Progressivement, le groupe est devenu de plus en autonome : une séance sur deux, un intervenant animait le temps, et les parents géraient l'animation du groupe. Les deux référentes ont pu bénéficier d'une formation sur la participation des parents en 2018.

Un nouveau nom est ensuite donné à cette action : « Jeudi 100% parents ».

Depuis l'année 2019-2020, les mamans référentes à l'origine du projet ont « passé le flambeau » à deux autres mamans. Celles-ci animent seules les séances entre parents, et des intervenants professionnels sont toujours là une fois sur deux ou deux fois sur trois pour un apport de contenu. Les nouvelles mamans référentes se sont appuyées de la dynamique existante mis en place par les anciennes référentes du groupe. Elles se définissent comme les porteurs de paroles, des relais mais en aucun cas comme les « gérantes du groupe ». C'est pourquoi, elles instaurent des échanges seulement entre parents pour y déterminer les

thématiques, échanger sur les sujets abordés, questionner, partager leurs retours d'expériences mais aussi les difficultés rencontrées.

Cette nouvelle année et ces changements dans le collectif ont permis d'ouvrir le groupe à de nouvelles familles mais aussi à de nouvelles idées et dynamiques : le bien-être de la maman, les adolescents, les addictions. Elles ont aussi évoqué l'envie de participer à des conférences pas forcément sur leur territoire d'intervention. Elles ont mis en place un groupe whatsapp pour mieux communiquer entre elles

L'animatrice famille est l'intermédiaire entre les mamans et les intervenants professionnels. Elle transmet également les informations à propos des actions présentes sur le territoire en lien avec la parentalité, et accompagne les parents dans la gestion de l'action.

Pour 2021, le groupe et sa dynamique ont été mises à mal par la situation sanitaire : moins d'échanges et de dynamiques, moins de parents impliqués

2022, sera nécessaire pour repenser l'action avec les parents afin de lui redonner peut-être une nouvelle forme.

Date	Entre parent ou intervenant (Thèmes à définir)
Jeudi 3 Septembre	Entre parents
Jeudi 1 ^{er} Octobre	Céline Voisine - Naturopathe
Jeudi 5 Novembre	Annulé cause covid (prévu : entre parents)
Jeudi 3 Décembre	Annulé cause covid Virginie Orhon
Jeudi 7 Janvier	Benjamin Brovelli – Psychologue 3 mamans
Jeudi 4 Février	M. Thomas annulé
Jeudi 11 Mars	Virginie Ohron/canaux communication dominants et lien avec les apprentissages des enfants annulé
Jeudi 1 ^{er} Avril	M. Thomas annulé
Jeudi 6 Mai	Nadine Buffard annulé - Métakinébiologue
Jeudi 3 Juin	Claire Béduneau - Diététicienne
Jeudi 1 ^{er} Juillet	Entre parents

Avec cette année si particulière et impactante dans la dynamique famille, peu d'entre elles ont partagé un retour sur les bénéfices de l'action.

Ce que nous constatons c'est que les parents apprécient ces moments qui leur permettent de se décentrer des problèmes du quotidien avec leurs enfants. Les trucs et astuces des intervenants sont très appréciés des parents qui peuvent tester ces outils/ressources à la maison.

ESPACE PARENTS-ENFANTS :

Poursuite de l'expérimentation de l'Espace Parents Enfants durant l'année scolaire 2021/2022

L'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des familles.

Le Président rappelle que par délibération n° 2020-12-15-0008 du comité syndical du 15 décembre 2020, les élus avaient accepté reconduction de l'expérimentation de l'Espace Parents Enfants de janvier à juin 2021 après celle de septembre à décembre 2020.

Cet espace est dédié aux familles, parents, ayant des enfants de 0 à 6 ans, qui souhaitent se réunir pour échanger entre parents et/ou avec des professionnels. L'objectif de cette action est de favoriser la relation entre parents et enfants, accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions et dans les moments importants de la vie de l'enfant, valoriser la compétence des parents et permettre la rencontre entre parents et rompre avec l'isolement.

Le Président expose le bilan de cette expérimentation fait entre professionnels et familles qui a encore été chahutée par des périodes de confinement et dont les effectifs varient entre 2 et 4 familles à chaque séance.

Ainsi, au regard du bilan quantitatif et qualitatif présenté, le Président propose de prolonger l'expérimentation sur l'année scolaire 2021-2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de prolonger l'expérimentation de l'Espace Parents Enfants de septembre 2021 à juin 2022 de 9h30 à 11h30 à la Maison de l'enfance au 13 rue du maréchal de Lattre – 49440 CANDE ou dans tout autre lieu approprié sur le candéen si cela est nécessaire.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'expérimentation d'Octobre 2020 à Juin 2021 d'un espace parents-enfants à l'initiative d'une maman participant au café des parents.

Les échanges entre parents de ce groupe ont fait émerger les difficultés familiales que peuvent rencontrer certains d'entre eux, mais aussi le sentiment d'isolement pour les nouvelles familles arrivantes sur le territoire. De ces constats est née l'idée de créer un espace de paroles, de rencontres entre parents, parents et professionnels, un espace de prévention et d'enrichissement parental.

Partenariats : Multi-accueil, le Relai Petite Enfance, la MDS et le centre social.

En chiffre, ce sont principalement des mamans venant d'Angrie et de Candé, il y a eu également de quelques familles Hors territoire comme Belligné et la Rouxière mais aussi la venue de professionnels comme une TISF et une infirmière puéricultrice de la MDS de Segré.

Après un premier bilan, les professionnelles porteuses du projet ont retenu quelques éléments nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet :

- Un binôme d'une professionnelle référente (animatrice familles) et 1 accueillante. Dans l'idéal une professionnelle petite enfance et une professionnelle famille.
- Tisser du lien avec la CAF sur ce projet et mieux identifier les besoins de territoire.
- Organiser deux accueils : 1X par mois à Candé et 1X par mois à Chazé sur Argos
- Volonté de pérenniser l'expérience et de s'engager dans une labellisation LAEP
- Réunion avec les acteurs du territoire pour présenter l'action, profiter de l'instance de la commission famille. Cela participera à une meilleure communication et un meilleur relai
- Prévoir une visite ou une rencontre d'un LAEP professionnel pour donner à voir aux élus et les engager dans la démarche de co-construction

« Ah ça me rassure d'entendre ça »

« On est vraiment au bon endroit »

« Elle était prête ce matin, elle adore venir »

« Ce temps me fait du bien »

SOUTIEN EVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE

Des ateliers d'éveils artistiques et culturels dans le lien parents-enfants :

Parce que les parents sont les premiers passeurs de culture, et que les artistes, par leurs créations et leurs interventions, proposent aux jeunes publics de s'approprier le monde et cela dès la toute petite enfance. Il était donc évident pour l'espace socioculturel du Candéen d'aller dans ce sens et de s'approprier cette politique en direction du jeune public et de leurs familles.

L'éveil culturel et artistique des jeunes enfants doit désormais trouver place dans les propositions faites pour leur développement et s'inscrire dans le quotidien des familles. L'enfance constitue le moment fondateur de l'éveil. Mais l'on constate que des inégalités d'accès à la culture se manifestent sur nos territoires, que ce soit en termes d'offres culturelles, de mobilité géographique et même d'institutions. Au sein du Candéen, les familles doivent bien se déplacer au sein des villes ou des communes plus grandes. L'Esc a donc aussi une mission culturelle auprès de ses habitants.

La culture pour tous ne se décrète pas; elle se vit, s'inscrit dans le quotidien des familles, et ce dès le plus jeune âge. Imprégnés par l'expérience partagée de l'éveil et de ses apports tant pour l'enfant que pour eux-mêmes, les parents mesureront la force de grandir dans un « bain culturel ».



Objectifs

Renforcer les liens entre les enfants, familles
Favoriser la rencontre entre les familles, sortir de l'isolement
Favoriser la mixité sociale
Créer une occasion de partage collectif
Favoriser l'accès à la culture pour tous et avec tous : participer à la construction d'un capital culturel dès le plus jeune âge et à la démocratisation de la culture
Offrir des temps de création,
Contribuer à l'animation d'un territoire

Nous avons vu dans ces ateliers l'émerveillement (parenthèse d'insouciance apprécié dans un contexte social et sanitaire difficile) et la participation pour des enfants à un premier spectacle.

C'était 2021, dans des salles communales ou dans des magnifiques espaces de verdure, des familles, des enfants observent de loin un décor s'installer, une équipe s'activer, des espaces se changer, des sons tintiller, des gens se costumer.

Nous, on observe au début des timides, des familles ne sachant pas comment s'y prendre, des familles nous demandant ce qu'il se passe, des familles regardant de très loin avant de venir tout près (impossible de résister à l'envie de voir ce qu'il se passe), et là la magie commence : des pieds qui s'agitent, des têtes qui se balancent, des mains qui fabriquent ensemble, des familles dialoguant entre elles pour la première fois, des regards qui s'émerveillent, des œuvres d'art qui se créent de manière collective. Alors comment après ce constat ne pas être convaincu d'utiliser la culture comme un outil de lien social, un outil d'expression, un outil de rencontre, un outil d'évasion... ? Leurs retours ont montré un réel intérêt pour ces ateliers et programmations artistiques de proximité, et une satisfaction de pouvoir participer à des temps permettant l'ouverture culturelle en famille, au plus près de leur territoire.

Nous avons pu les voir surpris, émerveillés, enchantés, rêver, expérimenter, s'interroger, s'interroger

Ces parenthèses artistiques ont été de belles occasions de réunir les familles qui sans ces espaces ne se rencontreraient pas ou peu, de créer du lien avec des nouvelles, de les renforcer avec d'autres.

Le Centre social avait la volonté d'offrir aux familles du territoire une culture de proximité, de découvrir de nouvelles disciplines artistiques mais surtout par l'outil artistique de créer une occasion de partage.

Ces parenthèses artistiques ont permis de créer de nouvelles formes de coopération avec des acteurs du territoire et notamment la coordinatrice enfance-jeunesse.

Les sorties familiales : dans cette logique de parcours, les sorties sont des exemples concrets. Par l'expérimentation de temps à la journée, les familles s'autorisent à partir en vacances. Il ne s'agit pas de dire que les familles du Candéen ne partent pas, mais bien de prendre conscience que pour certaines, il existe des freins. Elles contribuent à enlever le plus possible et faire de ces temps un outil de resserrement de liens familiaux.

Cette année le choix s'est porté sur deux sorties : Le château de Versailles et le Refuge de l'arche. Celle du zoo fut annulée manque d'inscrits.

Faire rêver les familles !

Dans un contexte sanitaire compliqué on a tous pu remarquer que les familles ont eu de besoin de souffler, de sortir d'un quotidien très contrôlé. Cette sortie a vraiment apporté une « bulle d'air » aux familles présentes.

43 personnes présentes

Paroles de familles

« Le souvenir le plus marquant : le grand « Oaouuuuuu » général dans le car quand nous sommes arrivés devant le château, l'émerveillement des petits et grands avant d'y rentrer. »

« Merci d'avoir organisé cette sortie pendant le covid ! Il n'y a personne dans la galerie des glaces c'est génial ! »

« Une belle proposition pour les familles nombreuses comme nous, qui ne pouvons-nous permettre d'emmener nos enfants en temps normal sur ce genre de lieux »

« Sentiment d'être privilégié en visitant ce lieux »

« Les enfants jamais fatigués de la journée, tellement ils étaient contents d'être là ! »

« On a apprécié les jeux dans le car pour occuper les petits, et cela préparait bien la sortie. »

« C'est sympa de discuter avec des familles du coin qu'on ne connaît pas ! Avec les ados ce n'est pas toujours simple ! »

« C'est magnifique, on est content de pouvoir offrir ça aux enfants »

« Je ne me suis jamais levé aussi tôt depuis des années, j'ai dû me lever 1h plus tôt pour prendre mon traitement avant de partir pour ne pas être malade, mais je ne regrette pas. » Une habitante isolée sous traitement psy

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-001
--

Contrat de cession des droits d'exploitation à signer avec l'association « le mouton à 5 pattes » pour le déroulement du spectacle KASI CLASSIC, le 08 décembre 2021 à Candé

Le Vice-Président explique que du fait du remaniement du calendrier de la guinguette de l'été 2021 sur 4 semaines au lieu de 5, des spectacles n'ont pas pu se faire alors que des crédits relatifs aux soutien à l'éveil culturel et artistique de la CAF restent disponibles (1 102.69 €).

Ainsi, il est proposé d'organiser un temps festif de fin d'année à destination des familles, tout public à partir de 3 ans, le mercredi 08 décembre 2021 à la salle Beaulieu de Candé à 16h. L'entrée sera gratuite et avec inscription préalable à l'Espace Socioculturel du Candéen et le pass sanitaire sera exigé.

Le prix de la prestation à payer à l'association « Le mouton à 5 pattes » pour le spectacle « Kasi Classik » de la compagnie Ernesto Barytoni est de 1 400 € TTC hors frais de repas.

Un contrat de cession des droits d'exploitation doit être signé avec cette association. Le Vice-Président demande aux élus à ce qu'il soit validé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le contrat de cession des droits d'exploitation à signer avec l'association « Le mouton à 5 pattes » sise 13 rue du Moulin – 49120 LES GARDES, pour le spectacle Kasi Classik de la compagnie Ernesto Barytoni qui se déroulera à la salle Beaulieu de Candé le mercredi 08 décembre 2021 à 16h pour un montant de 1 400 €.
- PREND NOTE que des frais complémentaires liés à la prise en charge des repas des artistes notamment sont à prévoir.
- DIT que le contrat de cession des droits d'exploitation à signer est joint à la présente délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de cession des droits d'exploitation afférent ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

3.2.4. La jeunesse

En octobre 2021, Camille Picherit, l'animatrice jeunesse a quitté ces fonctions. Elle a été remplacée par Thibault CHEDANNE.

Du côté des préadolescents et des adolescents, le centre social agit et accompagne la jeunesse de multiples manières :

- En proposant des espaces de rencontres entre jeunes, des espaces d'échanges en leur donnant la possibilité de s'exprimer, en permettant la découverte d'activités,
- En les engageant et les valorisant dans des projets qui leur donnent une véritable place sur leur territoire.
- En étant un lieu ressource, un espace d'accompagnement dans leurs parcours, un lieu d'initiatives et de projets, un lieu d'informations à leurs interrogations quotidiennes.
- En créant des interventions au collège sur les thématiques suivantes : la citoyenneté, la prévention, l'engagement...
- En étant mobile sur le territoire via la navette mise en place entre les communes et les lieux d'activités, mais aussi en animant dans chaque territoire.
- En répondant présent sur les réseaux sociaux.

Depuis 2019, le centre social expérimente l'animation les mercredis où les adolescents répondent présents. Mais celle-ci s'est vue bouleversée par le contexte sanitaire mais aussi par le changement d'animateurs. Il y a eu aussi un travail mené en lien avec les accueils de loisirs pour faire une passerelle entre l'âge de l'enfance à l'adolescence. Depuis, cette transversalité a abouti à des actions communes comme un séjour passerelle et des mercredis partagés. Ce travail reste à poursuivre pour accompagner les parcours de jeunes dans tous les âges de la vie et ainsi les impliquer dans la vie locale de leur territoire.

En chiffres, La jeunesse depuis 2018, ce sont 232 jeunes différents soit 180 jeunes âgés de 11 à 15 ans et 52 jeunes de 16 à 25 ans.

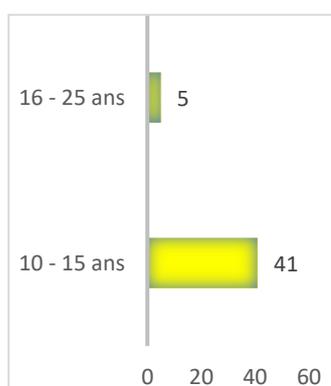
Le secteur jeunesse, où on en est ?

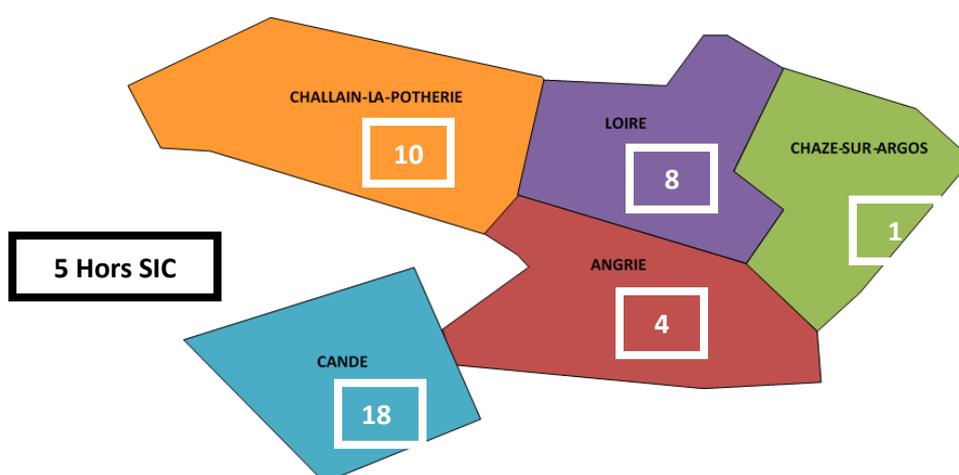
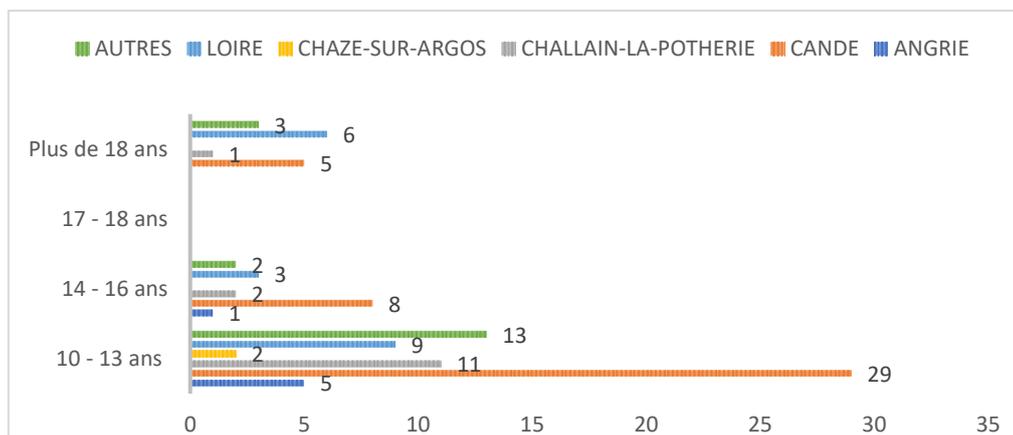
Le lancement d'activités le mercredi après-midi "Funzone" depuis septembre 2019, est important et il serait intéressant de poursuivre l'expérimentation "Funzone" car l'année 2020 avec son contexte sanitaire ne permet pas d'évaluer de manière pertinente cette action. Cependant, des aspects positifs et négatifs ont tout de même pu émerger et nous amènent à nous questionner sur la tranche d'âge des jeunes concernés par ces animations. En effet, elles correspondent davantage aux attentes et aux besoins des jeunes 11/15 ans et non pas aux 11/17 ans. A partir de 16/17 ans, les besoins des jeunes sont davantage ciblés autour de l'autonomie, l'orientation et la découverte du monde.

La jeunesse reste l'un des chantiers les plus importants du centre social, tout est encore à construire, c'est un secteur peu visible dans les activités de l'Espace Socioculturel mais tout simplement dans la vie des territoires d'intervention. Pour changer cela, il va falloir travailler la question du hors les murs, tisser ou retisser des liens avec les acteurs en lien avec cette jeunesse (les conseils municipaux de jeunes, les associations sportives, les établissements scolaires, les familles, les foyers de jeunes, la mission locale etc...). Il sera aussi nécessaire et primordial de donner aux jeunes ce pouvoir d'agir afin de les rendre pleinement acteurs dans le projet jeunesse que l'on souhaite pour eux et elles. Pour arriver à répondre à ces nombreux objectifs, nous allons devoir stabiliser ce secteur avec un animateur (trice) qui soit présent(e) sur le long terme pour inventer et organiser ce lien de confiance.

PORTRAIT DE LA JEUNESSE A L'ESC

Age des jeunes différents qui sont passés par le secteur jeunesse de l'ESC en 2021





POINT INFORMATION JEUNESSE

Le dispositif argent de poche

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-009

Dispositif argent de poche 2021 : missions et planning

La Vice-Présidente à l'enfance et à la jeunesse explique que le dispositif « Argent de poche » créé la possibilité pour les adolescents de 16 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation par virement bancaire sur le compte du jeune de 15 € par jeune et par demi-journée (3h). Ces sommes peuvent leur permettre de financer leurs loisirs.

Ces jeunes ne doivent pas relever d'un dispositif d'aide à l'emploi.

Outre le fait de lutter contre l'inactivité durant les congés scolaires en rendant les jeunes acteurs de leur cadre de vie, le dispositif argent de poche permet de les confronter au monde du travail et à ses règles. Ils devront mobiliser des compétences dans l'organisation du travail, la coordination des tâches les uns avec les autres.

Pour chaque chantier, les jeunes seront encadrés par un agent ou plusieurs agents du SIC.

Les périodes prévues pour de la rotation de documents, catalogage et équipement, rangements dans les bibliothèques sont les suivantes :

- Ouvert à 2 jeunes les lundis 5 et 12 juillet 2021 soit 4 demi-journées de 9h à 12h.
- Ouvert à 2 jeunes le lundi 25 et mardi 26 octobre 2021 soit 4 demi-journées de 9h à 12h.

Les périodes prévues pour de la vérification et de la saisie des dossiers d'inscription pour les accueils périscolaires du candéen sont les suivantes :

- Ouvert à 2 jeunes du 12 juillet au 16 juillet 2021 soit 8 demi-journées de 9h à 12h (14 juillet non travaillé).
- Ouvert à 2 jeunes du 12 au 16 juillet 2021 soit 8 demi-journées de 14h à 17h (14 juillet non travaillé).

Les périodes prévues pour du soutien logistique à la Guinguette 2021 sont les suivantes :

- Ouvert à 2 jeunes du 13 juillet au 22 juillet 2021 soit 12 demi-journées.
- Ouvert à 2 jeunes du 28 juillet au 6 août 2021 soit 12 demi-journées.

Les périodes prévus pour des missions jeunesse / InterG sont les suivantes :

- Ouvert à 4 jeunes maximum selon les projets en 2021 sur 10 demi-journées.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La collectivité s'engage à souscrire à une responsabilité civile liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accident pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

Pour participer à un chantier, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription accompagné des documents demandés et de passer un entretien. Suite à cet entretien, le SIC informera le jeune si sa candidature est retenue ou pas.

Chaque année, le jeune peut effectuer l'activité 8 demi-journées consécutives ou non. Les nouvelles candidatures seront privilégiées à chaque session.

Le Président propose de valider la mise en place de ce dispositif pour les dates présentées en précisant que le coût pour la collectivité sera au maximum de 870 € pour 16 jeunes présents sur 58 demi-journées maximum au total.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la mise en place du dispositif « argent de poche » dans les conditions et aux dates présentées ci-dessus pour 58 demies-journées ouvertes pour 16 jeunes au maximum.
- VALIDE le versement de 15 € par jeune par demi-journée travaillée de 3h.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement moraux ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9 jeunes sur l'été et 2 aux vacances d'automne.

Points positifs :

- Les jeunes viennent s'inscrire très rapidement au dispositif

Points négatifs :

- Peu de lien animateur jeunesse / jeunes sur les temps de présence à l'ESC
- Pas de valorisation collective avec les jeunes qui ont participé au dispositif

Suite à donner :

Il serait intéressant de garder le lien avec les jeunes qui ont participé au dispositif argent de poche de l'ESC et de valoriser cet engagement.

Comment garder le lien ? Organiser un temps de bilan collectif en fin d'année ? Créer un groupe Facebook / Instagram pour échanger toute l'année ? Il existe différents outils et formes pour arriver à cela.

LES ANIMATIONS JEUNESSE

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-010

Planning et tarification des animations jeunesse des vacances d'Avril 2021 et des mercredis d'avril à juin 2021 ;

L'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des enfants comme les animations jeunesse.

La Vice-Présidente rappelle aux élus que des tarifs ont été fixés par catégorie d'animation, par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017.

Ainsi, il convient de fixer la catégorie de tarif par animation pour percevoir une redevance auprès des usagers dans le cadre des animations jeunesse des vacances de Pâques 2021 et des activités des mercredis, pendant les périodes scolaires, d'avril-mai-juin 2021.

Les plannings prévisionnels et les catégories de tarifs correspondants sont présentés aux élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de fixer les catégories de tarifs suivants pour les animations jeunesse 11-15 ans des vacances de Pâques 2021 :

Semaine n°1 du 26 au 30 avril 2021 :

	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30
	CANDE	CANDE	CANDE	CHAZE-SUR-ARGOS	LOIRE
Matin	10h - 12h Balade urbaine à Angers A la découverte des graph	10h - 12h30 Découverte Graf avec Jo'popy			10h30 - 17h
Midi	Prévoir pique-nique	Prévoir pique-nique			
Après-midi	14h - 16 A nous de jouer ! Crayons, papiers, c'est partie !	14h - 17h Atelier graf	14h - 17h Atelier graf	14h - 17h Salle du Rocher Après-midi jeux InterG "Vient défier les seniors"	Salle omnisports "Vendredi tout est permis"
Soirée					
TARIF	30€/ jeune pour le stage graph			A1 - A2	A1 - A2

-ACCEPTE de fixer un tarif de 30 € par jeune, en dérogeant au principe de catégories de tarifs fixés par délibération du 21 novembre 2017 pour le stage graph de 3 jours du 26 au 28 avril 2021.

Semaine n°2 du 03 au 07 mai 2021 :

	Lundi 3	Mardi 4	Mercredi 5	Jeudi 6	Vendredi 7
	ANGRIE	CANDE	CHAZE SUR ARGOS	CHALLAIN-LA-POThERIE	LOIRE
Matin	10h - 17h				
Midi	Prévoir pique-nique				
Après-midi	Grand jeu nature avec le bar asso de VEA. Viens passer une superbe journée avec les jeunes du Louroux-Béconnais et des alentours	14h - 17h Salle d'animation ESC Un "projet jardin" tout près de chez vous ? Quelle drôle d'idée, viens nous donner ton avis	13h - 17h Sortie à Angers Un concert au chabada, rien de mieux pour décompresser		14h - 17h Salle de la mairie Activité "Sring Art" Aujourd'hui c'est toi l'artiste
Soirée				17h - 22h30 Salle de challain Viens préparer ton repas, danser, chanter pour fêter la fin des vacances	
TARIF	B1 - B2	A1 - A2	A1 - A2	B1 - B2	B1 - B2

- ACCEPTE de fixer les catégories de tarifs suivants pour les animations jeunesse 11-15 ans des mercredis d'avril, mai et juin 2021 pendant les périodes scolaires :

	Mercredi 7 Avril	Mercredi 14 Avril	Mercredi 21 Avril
	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN-LA-POThERIE
Après-midi	Salle St Pierre A tes ciseaux, a tes photos viens créer ton jeu "Qui est-ce ?"	Salle d'animation ESC Après-midi jeux et blabla	Espace enfance - jeunesse Sport et découverte Viens te défouler avec une partie de baseball et créer ton grand jeu
TARIF	B1 - B2	A1 - A2	A1 - A2

	Mercredi 12 mai	Mercredi 19 mai	Mercredi 26 mai
	CHAZE SUR ARGOS	LOIRE	CANDE
Après-midi	13h30 - 17h Sortie Escape Game Départ de la mairie (Sous réserve de réouverture)	Salle des Acacias Instant bien-être Fabrication de produits maison.	Journée Inter G
TARIF	D1 - D2	B1 - B2	GRATUIT

	Mercredi 2 juin	Mercredi 9 juin	Mercredi 16 juin	Mercredi 23 juin
	ANGRIE	CHALLAIN LA POTHERIE	CHAZE SUR ARGOS	LOIRE
Après-midi	A la bibliothèque Après-midi relaxation ! Yoga/ étirements, pause lecture, tout est prévu pour passer un bon moment.	Sortie à ANGERS !! Shopping, balade ...	Après-midi sports, viens prendre un bon bol d'air ... Au menu, pétanque, hockey sur gazon et ultimé frisbee	13h10 - 17h Viens découvrir les mystères du château d'Angers Départ de la mairie (Sous réserve d'ouverture)
TARIF	A1 - A2	A1 - A2	A1 - A2	B1 - B2

- PRECISE que les recettes de ces activités seront encaissées après émission d'une facture adressée par le Trésor Public.
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-006

Réajustement des activités jeunesse/famille/séniors initialement prévues d'avril à juin 2021

L'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des enfants comme les animations jeunesse.

La Vice-Présidente rappelle aux élus que des tarifs ont été fixés par catégorie d'animation, par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017.

Vu la délibération n°2021-03-16-010 du comité syndical du 16 mars 2021 fixant le planning et la tarification des animations jeunesse des vacances d'Avril 2021 et des mercredis d'avril à juin 2021,

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse explique qu'au regard du contexte sanitaire et du décalage des vacances scolaires, certaines animations ont été adaptées, annulées, reportées ou maintenues.

Les animations jeunesse prévues pendant les vacances scolaires ont été annulées.

Concernant les mercredis, des ajustements ont été effectués suite au décalage des vacances. La Vice-Présidente présente le planning modifié.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-PREND ACTE de l'annulation des animations jeunesse 11-15 ans des vacances de Pâques 2021 et donc des tarifs correspondants fixés par la délibération n°2021-03-16-010 du comité syndical du 16 mars 2021.

- ACCEPTE de modifier ou maintenir et de fixer les catégories de tarifs suivants pour les animations jeunesse 11-15 ans des mercredis d'avril, mai et juin 2021 pendant les périodes scolaires :

	Mercredi 24 Avril	Mercredi 14 Avril	Mercredi 05 mai
	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN-LA-POThERIE
Après-midi	Salle St Pierre A tes ciseaux, a tes photos viens créer ton jeu "Qui est-ce ?"	Salle d'animation ESC Après-midi jeux et blabla	Espace enfance - jeunesse Sport et découverte Viens te défouler avec une partie de baseball et créer ton grand jeu
TARIF	gratuit - distanciel	ANNULE	A1 - A2

	Mercredi 12 mai	Mercredi 19 mai	Mercredi 26 mai
	CHAZE SUR ARGOS	LOIRE	CANDE
Après-midi	13h30 - 17h Sortie Escape Game Départ de la mairie (Sous réserve de réouverture)	Salle des Acacias Instant bien-être Fabrication de produits maison.	Journée Inter G
TARIF	ANNULE	B1 - B2	ANNULE

	Mercredi 2 juin	Mercredi 9 juin	Mercredi 16 juin	Mercredi 23 juin
	ANGRIE	CHALLAIN LA POTHERIE	CHAZE SUR ARGOS	LOIRE
Après-midi	<p>A la bibliothèque Après-midi relaxation ! Yoga/ étirements, pause lecture, tout est prévu pour passer un bon moment.</p>	<p>Sortie à ANGERS !! Shopping, balade ...</p>	<p>Après-midi sports, viens prendre un bon bol d'air ... Au menu, pétanque, hockey sur gazon et ultimé frisbee</p>	<p>13h10 - 17h Viens découvrir les mystères du château d'Angers Départ de la salle de sport (Sous réserve d'ouverture)</p>
TARIF	A1 - A2	A1 - A2	A1 - A2	B1 - B2

- PRECISE que les recettes de ces activités seront encaissées après émission d'une facture adressée par le Trésor Public.
- ABROGE la délibération n°2021-03-16-010 du comité syndical du 16 mars 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-005

Planning et catégories de tarifs des animations jeunesse de la Toussaint 2021

Considérant que certaines activités ont été annulées à cause de la situation sanitaire et qu'il convient d'en reporter,

L'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des enfants comme les animations jeunesse.

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle aux élus que des tarifs ont été fixés par catégorie d'animation, par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017.

Ainsi, il convient de fixer la catégorie de tarif par animation pour percevoir une redevance auprès des usagers dans le cadre des animations jeunesse des vacances de la Toussaint 2021.

Les plannings prévisionnels et les catégories de tarifs correspondants sont présentés aux élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de fixer les catégories de tarifs suivants pour les animations jeunesse 11-15 ans des vacances de la Toussaint 2021 :

Semaine n°1 du 25 au 29 octobre 2021 :

	Lundi 25	Mardi 26	Mercredi 27	Jeudi 28	Vendredi 29
	CANDE	CANDE	CANDE	CHAZE	ANGRIE
Matin	10h - 12h Balade urbaine à Angers A la découverte des graph	10h - 12h30 Découverte Graf avec Jo'popy		Rando Vélos ou Jo la Bricole (atelier réparation de vélos)	
Midi	Prévoir pique-nique	Prévoir pique-nique			
Après-midi	14h - 16h A nous de jouer ! Crayons, papiers, pinceaux c'est partie !	14h - 17h Atelier graf	14h - 17h Atelier graf	14h - 17h Rando vélos	14h - 17h Salle Saint Pierre Atelier macramé ou cadre photos pour chambre d'ados
Soirée					
TARIF	20€ / jeune pour le stage graph			A1/A2	B1/B2

-ACCEPTE de fixer un tarif de 20 € par jeune, en dérogeant au principe de catégories de tarifs fixés par délibération du 21 novembre 2017 pour le stage graph de 3 jours du 25 au 27 octobre 2021.

Semaine n°2 du 02 au 05 novembre 2021 :

	Lundi 1	Mardi 2	Mercredi 3	Jeudi 4	Vendredi 5
		LOIRE	CHAZE	ANGRIE	LOIRE
Matin	FERIE		10h30-12h Atelier Couture voir avec Stéphanie Baslé ou Séverine du Café couture		10h30-12h Cuisine
Midi					
Après-midi	FERIE	14h - 17h Salle de la mairie Ciné Pop Corn	14h - 17h Escape Game maison	14h à 17h Tous en Baskets	
Soirée					Soirée Bien-être piscine
TARIF		A1/A2	B1/B2 le matin A1/A2 l'après-midi	A1/A2	matin: A1/A2 soir: entrée piscine à payer directement sur site

- PRECISE que les recettes de ces activités seront encaissées après émission d'une facture adressée par le Trésor Public.
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-002

Planning et fixation de catégories de tarifs pour les animations jeunesse 11-15 ans des vacances de fin d'année 2021

L'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des enfants comme les animations jeunesse.

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle aux élus que des tarifs ont été fixés par catégorie d'animation, par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017.

Ainsi, il convient de fixer la catégorie de tarif par animation pour percevoir une redevance auprès des usagers dans le cadre des animations jeunesse des vacances de fin d'année 2021.

Les plannings prévisionnels et les catégories de tarifs correspondants sont présentés aux élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de fixer les catégories de tarifs suivants pour les animations jeunesse 11-15 ans des vacances de fin d'année 2021 :

lundi 20/12/2021 journée (sortie à Angers) : tarifs A1/A2

mardi 21/12/2021 matin (création de boites solidaires) : tarifs A1/A2

mardi 21/12/2021 après-midi (temps chill') : tarifs A1/A2

mercredi 22/12/2021 après-midi (tournoi Multisports) : tarifs A1/A2

jeudi 23/12/2021 après-midi (ciné pop corn) : tarifs A1/A2

jeudi 23/12/2021 soirée (repas festif) : tarifs A1/A2

- PRECISE que les recettes de ces activités seront encaissées après émission d'une facture adressée par le Trésor Public.
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-003
--

Planning et fixation de catégories de tarifs pour les animations jeunesse 11-15 ans des vacances de février 2022

L'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des enfants comme les animations jeunesse.

La Vice-Présidente en charge de l'enfance jeunesse rappelle aux élus que des tarifs ont été fixés par catégorie d'animation, par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017.

Ainsi, il convient de fixer la catégorie de tarif par animation pour percevoir une redevance auprès des usagers dans le cadre des animations jeunesse des vacances d'hiver 2022.

Le planning prévisionnel et les catégories de tarifs correspondants sont présentés aux élus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de fixer les catégories de tarifs suivants pour les animations jeunesse 11-15 ans des vacances d'hiver 2022 :

Semaine n°1 du 07 au 11 février 2022 :

- Lundi 07 février 2022 après-midi : sortie laser game (tarifs B1/B2)
- Mardi 08 février 2022 matin : cuisine et repas partagé (tarifs A1/A2)
- Mardi 08 février 2022 après-midi : jeux musicaux (tarifs A1/A2)
- Mercredi 09 février 2022 après-midi : ciné pop corn (tarifs A1/A2)
- Jeudi 10 février 2022 matin : activités citoyennes (tarifs A1/A2)
- Jeudi 10 février 2022 après-midi : sports (tarifs A1/A2)
- Jeudi 10 février 2022 soir : soirée crêpes (tarifs A1/A2)
- vendredi 11 février 2022 après-midi : géocaching (tarifs A1/A2)

Semaine n°2 du 14 au 18 février 2022 :

- Lundi 14 février 2022 après-midi : sortie bowling (tarifs B1/B2)
- Mardi 15 février 2022 matin : montage vidéo (tarifs A1/A2)
- Mardi 15 février 2022 après-midi : sortie vélo (tarifs A1/A2)
- Mercredi 16 février 2022 après-midi : temps chill' (tarifs A1/A2)
- Jeudi 17 février 2022 matin : activités citoyennes (tarifs A1/A2)
- Jeudi 17 février 2022 après-midi : jeux divers (tarifs A1/A2)
- vendredi 18 février 2022 après-midi : kahoot des vacances (tarifs A1/A2)

-vendredi 18 janvier 2022 soir : soirée piscine (tarif de 5 € à payer à la piscine directement)

- PRECISE que les recettes de ces animations seront encaissées après émission d'une facture adressée par le Trésor Public de Segré.
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer les devis éventuels des activités ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les mercredis #Funzone : animations jeunesse des mercredis

ACTIONS DU SECTEUR JEUNES DE L'ESC		
AXE 1 : Les animations jeunesse 11-15 ans <i>Les mercredis #FUNZONE</i>		
<p>4ème phase d'expérimentation De janvier à mars 2021</p> <p>12 jeunes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 filles et 8 garçons - 12 de 11 à 15 ans - 5 jeunes de Candé, 0 de Challain, 0 de Angrie, 2 de Loiré, 0 de Chazé et 4 hors territoire <p>Proposition d'animations jeunesse pour les 10-15 ans.</p> <p>Sur 11 activités proposées de janvier à fin mars :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 activités à distance via zoom - 1 activité sportive - 1 activité culturelle - 4 activités annulées à cause de la situation sanitaire <p>5ème phase d'expérimentation D'Avril à Juin 2021</p> <p>5 jeunes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fille et 4 garçons - 5 de 11 à 15 ans - 2 jeunes de Candé, 2 de Challain, 0 de Angrie, 1 de Loiré, 0 de Chazé et 0 hors territoire 	<p>Avec qui ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application Baludik - Application Zoom - Planet Expérience – enquête policière - Google earth 	<p>Orientation 5 : Reconnaître les jeunes comme acteurs du territoire</p> <p>Objectifs généraux :</p> <p>5.3 Favoriser l'engagement des jeunes</p> <p>5.4 : Identifier les besoins, attentes, services pour proposer des actions adaptées</p> <p>Objectifs opérationnels : Proposer des espaces et des temps d'activités adaptés aux jeunes.</p>
<p>BILAN</p> <p>Avec un contexte un peu particulier lié à la Covid 19, l'expérimentation des mercredis #FUNZONE continue pendant l'année 2021.</p> <p>Une programmation variée à été proposé aux jeunes. De plus, l'utilisation d'application pour proposer des temps à distance est également proposé.</p> <p>Impressions des jeunes :</p> <p>« Je n'ai pas envie de revenir en vrai à l'ESC car il y a encore le Covid. »</p> <p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux nouveaux jeunes viennent participer aux actions #FUNZONE. • Il y a une certaine variété dans les actions proposées. • Malgré des modifications du programme d'activités, de dernières minutes, 3 jeunes ont répondu présents à 2 animations. <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 animations ont dû être annulées fautes d'inscrits suite de la situation sanitaire. - Une répartition inégale du nombre de filles et garçons. - Les jeunes ont du mal à revenir sur des actions en 		

ACTIONS DU SECTEUR JEUNNES DE L'ESC

présentielle.

Suite à donner :

- Revoir la communication des activités auprès des jeunes (Continuer le « hors les murs », ainsi que le lien avec les

ACTIONS DU SECTEUR JEUNESSE DE L'ESC

Les animations jeunesse pendant les vacances scolaires

HIVER 2021 :

23 jeunes dont :

- **12** filles et **11** garçons
- **21** de 11 à 15 ans
- **2** de 10 ans qui va dans l'année de ses 10 ans.
- **8** jeunes de Candé, **6** de Challain, **2** de Angrie, **4** de Loiré, **0** de Chazé et **3** hors territoire

Proposition d'animations jeunesse pour les 10-15 ans.

- 1 stage de 3 jours « A vos papilles » proposé et 8 activités proposées dont :
- 2 activités sportives dont 1 annulé à cause de la crise sanitaire.
- 1 activité type « veillée »
- 3 activités culturelles et découvertes
- 2 activités manuelles dont 1 en visio à distance



Avec qui ?

- Travailler et réinventer avec les jeunes de la jeunesse de Candé et de Challain-LA-POTHERIE pour venir sur ces territoires de manière sereines.

- POTHERIE
- Application Baludik
- Isabelle et Marc de mon jardin savoureux de CHALLAIN-LA-POTHERIE
- Nicolas THUIA, éducateur sportif rollers
- Estelle BUREAU, bibliothécaire intercommunale

Orientation 5

Redynamiser les jeunes de Candé et de Challain-LA-POTHERIE

Objectifs généraux :

5.3 Favoriser l'engagement des jeunes

5.4 : Identifier les besoins, attentes, services pour proposer des actions adaptées

Objectifs opérationnels :

Favoriser des espaces de rencontres entre les jeunes

Favoriser la mixité sociale

Répondre à un besoin d'activités jeunesse

Développer l'autonomie des jeunes

BILAN

Impressions des jeunes :

« C'était bien car on a découvert d'autres choses que l'on ne connaissait pas » - Stage du 22 au 24/02

« J'adore les animaux c'était trop bien » - Stage du 22 au 24/02

« J'ai bien aimé avoir le choix de faire le jeu que je voulais » - Activité du 04/03

« C'était bien, mais je n'ai pas eu assez de temps pour finir » - Activité du 05/03

Points positifs :

- L'animation dite « de consommation » était complète
- **3** nouveaux jeunes se sont inscrits aux animations jeunesse 10/15 ans
- Les jeunes sont prêts à revenir aux prochaines animations.
- Le système de navette a été utilisé 9 fois pendant les 15 jours de vacances.

Points négatifs :

1 animation a dû être annulée à cause de la crise sanitaire.

ACTIONS DU SECTEUR JEUNESSE DE L'ESC



2 animations ont dû être changées au dernier moment à cause de la crise sanitaire.

Globalement peu de jeunes se sont inscrits aux animations

Suite à donner :

Continuer de proposer une programmation variée pour les vacances de printemps 2021, aller vers la programmation « libre et autonome ».

Prévoir des temps d'animations plus large notamment sur les activités manuelles créatives.

ACTIONS DU SECTEUR JEUNESSE DE L'ESC

Les animations jeunesse pendant les vacances scolaires

Période : vacances d'Automne

AUTOMNE 2021 :

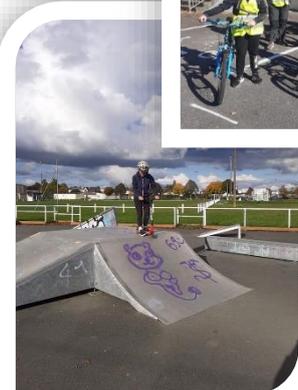
20 jeunes dont :

- **13** filles et **7** garçons
- **3** de plus de 15 ans
- **15** de 11 à 15 ans
- **2** de 10 ans
- **8** jeunes de Candé, **4** de Challain, **3** de Angrie, **1** de Loiré, **0** de Chazé et **4** hors territoire

Proposition d'animations jeunesse pour les 10-15 ans.

1 stage de 3 jours « graff » proposé et 8 activités proposées dont :

- 2 activités sportives dont 1 modifiée par rapport au peu d'inscrits
- 1 activité culinaire
- 1 activité culturelle : film
- 2 activités manuelles dont 1 annulée car peu d'inscrits
- 1 activité bricolage
- 1 activité Escape Game
- 1 sortie piscine annulée



Avec qui ?

Asso l'R de rien
Le pôle enfance famille

DEFIS

- Être au plus près des territoires et des habitants
- Être et faire ensemble

Objectifs généraux :

- Accueillir et animer sur l'ensemble du territoire
- Être hors de nos murs
- Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes
- Soutenir et développer les solidarités

Objectifs opérationnels :

Favoriser des espaces de rencontres entre les jeunes
Favoriser la mixité sociale
Répondre à un besoin d'activités jeunesse
Développer l'autonomie des jeunes

BILAN

Impressions des jeunes :

« Ce stage Graff était génial. On a envie de recommencer » Stage du 25/10 au 27/10 »

« Trop bien cette sortie vélo » Activité du 28/10

« On a bien mangé » Activité du 5/11

Points positifs :

- De nouveaux jeunes sont inscrits à l'ESC
- Les jeunes sont prêts à revenir aux prochaines animations.

Points négatifs :

- 2 animations ont été annulées (1 par manque d'inscrits et 1 pour incompréhension avec la piscine)
- 1 animation a été modifiée par rapport aux nombres d'inscrits et du temps

Suite à donner :

- Développer le lien avec le collège pour parler des animations jeunes de l'ESC à un maximum de jeunes.
- Proposer des animations aux vacances de Décembre pour garder le lien avec les jeunes venus aux vacances d'Automne.

ACTIONS DU SECTEUR JEUNES DE L'ESC

Les animations jeunesse pendant les vacances scolaires

Période de vacances de fin d'année

<p>DECEMBRE 2021 :</p> <p>4 jeunes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 filles et 1 garçons 0 de plus de 15 ans 2 de 11 à 15 ans 2 de 10 ans 2 jeunes de Candé, 1 de Challain, 0 de Angrie, 1 de Loiré, 0 de Chazé et 0 hors territoire <p>Proposition d'animations jeunesse pour les 10-15 ans.</p> <p>5 activités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 sortie à l'atoll - 1 activité citoyenne « boîte solidaire » - 2 activité culturelle : film et jeux musicaux - 1 activité jeux de société <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div>	<p>Avec qui ?</p>	<p>DEFIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être au plus près des territoires et des habitants • Être et faire ensemble <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et animer sur l'ensemble du territoire • Être hors de nos murs • Favoriser le pouvoir d'agir des jeunes • Soutenir et développer les solidarités <p>Objectifs opérationnels :</p> <p>Favoriser des espaces de rencontres entre les jeunes Favoriser la mixité sociale Répondre à un besoin d'activités jeunesse Développer l'autonomie des jeunes</p>
<p>BILAN</p> <p>Impressions des jeunes :</p> <p>« C'était cool, on a bien rigolé »</p> <p>« Hâte d'être aux prochaines vacances pour refaire des activités. »</p> <p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nouveaux jeunes sont inscrits à l'ESC • Les jeunes sont prêts à revenir aux prochaines animations. <p>Points négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de jeunes inscrits <p>Suite à donner :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le lien avec le collège pour parler des animations jeunes de l'ESC à un maximum de jeunes. • Proposer des sorties aux vacances d'hiver pour être plus attractant. 		

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-005

Organisation d'un séjour 11-14 ans du 28 juin au 02 juillet 2021 à Vioreau (44) en partenariat avec l'ALSH de Loiré ;

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle que l'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des enfants comme les animations jeunesse 11-14 ans.

Elle explique qu'en partenariat avec l'association Familles Rurales de Loiré gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), l'Espace Socioculturel du Candéen propose un séjour été destiné aux 11-14 ans la semaine du 28 juin au 02 juillet 2021 à la base de loisirs de Vioreau (44).

24 places sont proposées pour des activités de canoé, escalade, orientation...dont 14 places réservées aux jeunes de Loiré et le reste des places pour les autres communes du SIC.

2 déclarations de séjour de vacances auprès de jeunesse et sport seront effectuées, une au nom de l'AFR Loiré et une autre au nom du SIC (avec les mêmes équipes et les mêmes effectifs) ce qui permettra d'avoir une couverture légale en cas d'accident.

L'équipe d'animation sera composée de l'animatrice jeunesse du SIC comme directrice du séjour et de 2 animateurs salariés de l'AFR Loiré, recrutés par cette dernière.

L'AFR Loiré réglera l'ensemble des dépenses et encaissera l'ensemble des recettes du séjour (subventions + familles).

La communication sera partenariale (ESC/AFR Loiré) avec une diffusion sur les 2 réseaux.

Le tarif adhérent sera appliqué aux adhésions FR et/ou ESC avec majoration de 10 € en cas de non adhérence à l'un ou l'autre.

Le prix du séjour, pour information est fixé comme suit :

Quotient Familial	0-600	601-800	801-1200	>1200
Tarif	100 €	110 €	120 €	130 €

La Vice-Présidente propose de valider le déroulement de ce séjour dans les conditions présentées ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE le déroulement du séjour jeunes 11-14 ans la semaine du 28 juin au 02 juillet 2021 à la base de loisirs de Vioreau (44), dans les conditions présentées ci-dessus, en partenariat avec l'association Familles Rurales de Loiré gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BILAN GENERAL

L'année 2021 est synonyme de changement et surtout d'adaptation. En effet, avec un contexte sanitaire très compliqué lié à la pandémie du Covid 19, nos vies de manières générales se sont vues chamboulées et nos méthodes de travail ont dû évoluer. Ce bouleversement nous a emmené à travailler à distance et surtout à

utiliser d'avantage les différents outils numériques. Télétravail, ateliers à distance, mise en place de drive, échanges téléphoniques, réunions en visioconférence en sont des exemples concrets.

Concernant le secteur jeunesse et ses différentes actions, là encore des évolutions et des changements ont dû être mis en place. De plus, courant 2021 l'animatrice référente jeunesse 11/ 25 ans présente depuis moins d'un an a laissé sa place. L'arrivée d'un nouveau professionnel n'a pu se faire qu'en octobre. Ces changements d'équipe viennent modifier les habitudes et les repères des jeunes présent au secteur jeunesse de l'ESC.

De plus, des tendances générales liées aux évolutions sociétales viennent questionner l'activité général de l'ESC. Première tendance, à l'heure des regroupements territoriaux, un besoin de proximité des actions et des services au plus proche des populations se fait sentir. Une mixité des populations avec des animations tout publics dites « Intergénérationnelles » est également au cœur des tendances et des envies de chacun ainsi que par l'équipe de professionnel de l'ESC. La structuration actuelle d'un « centre socioculturel » est modifiée et la question des actions dites « hors les murs » prend tout son sens. Enfin, le territoire d'action de l'Espace Socioculturel du Candéen est composé de 5 communes rurales et la question de redynamisation des espaces et de liens entre celles-ci est primordiale.

L'aspect de mobilisation et comment communiquer auprès des jeunes nous interroge aussi :

- ➔ S'appuyer des partenaires et des groupes de jeunes existants sur le territoire pour renforcer la cohésion et le travail avec les acteurs du territoires (Associations sportives et culturelles, foyer Cassiopé, les foyers de jeunes).
- ➔ Continuer à développer les actions hors les murs (1 jour, 1 commune, 1 activité pour les mercredi #Funzone et les vacances scolaires, permanences PIJ délocalisées ; ...), nous parait primordial afin de palier à un problème de mobilité auquel sont confrontés certains jeunes et de répondre à un besoin de proximité exprimé par les jeunes.
- ➔ Développer un véritable projet en direction des 16/25 ans qui sont éloignés de notre structure et complètement oublié dans nos actions.

Pour finir, en lien avec l'orientation 4 du projet social 2018 – 2021 de l'ESC : Être un lieu ressources d'informations et d'orientation, nous pouvons nous rendre compte que l'ESC commence petit à petit à être connu du public mais pas forcément des jeunes.

- ➔ Comment être identifié un lieu ressource pour les jeunes mais aussi des partenaires jeunesse ? Proposer des actions co-porter avec les acteurs du territoires (Associations locales, Mission locale, Collèges et Lycées des alentours, ...).

3.2.5. Solidarités et intergénération

	TOTAL INSCRIPTIONS 2020	TOTAL INSCRIPTIONS 2021
ANGRIE	45	26
CANDE	266	202
CHALLAIN	50	22
CHAZE	26	5
LOIRE	15	14
AUTRES	86	23
TOTAUX	438	292

Délégations de pouvoir ou questions diverses lors de comités syndicaux :

-certificat administratif pour passer le stage jeunes du 22 au 24/02/2021 au tarif B1/B2 au lieu de D1/D2 (délibération n°2020-12-15-004) car certains temps ont été annulés à cause de la Covid et remplacés par d'autres moins onéreux.

ACTIONS SENIORS DIVERSES

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-008

Reversement de 4 923 € à la Conférence des Financeurs 49 pour 4 actions dont les dépenses n'ont pas pu être effectuées en totalité : ateliers histoire et mémoire, ateliers prévention routière, cafés des liens sociaux, ateliers mémoire ;

Le Président rappelle que la Conférence des Financeurs 49 a financé en 2019 toute une série d'actions à hauteur de 30 554 € à destination des séniors à mettre en place initialement du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 puis à titre dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2020.

Le bilan financier a été fait en début d'année 2021 et il s'avère que 4 actions n'ont pas pu, au regard du contexte sanitaire, faire l'objet de suffisamment de dépenses pour être financées à 100%.

La règle retenue est de ne récupérer que 80% du montant de la dotation non consommée et ce au-delà de 500 €.

Voici le détail des 4 actions concernées :

Action	Montant versé	Montant retenu dépenses	Trop versé retenu
Ateliers histoire et mémoire	3 030 €	1 078 €	1 561 €
Café des liens sociaux	1 940 €	563 €	1 102 €
Ateliers prévention routière	2 643 €	639 €	1 603 €
Atelier mémoire	4 522 €	3 701 €	657 €
TOTAL	12 135 €	5 981 €	4 923 €

Ainsi, le SIC est redevable de 4 923 € auprès de la paierie départementale.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur ce reversement et de l'autoriser à émettre le mandat correspondant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de reverser la somme de 4 923 € à la paierie départementale du Conseil Départementale 49 pour des dotations non consommées dont le détail est susmentionné.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer le mandat correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-003

Convention relative au financement d'actions collectives de prévention (appel à initiatives 2021 - axe 6) à signer avec le Conseil Départemental 49 pour un montant de 31 409 € pour le financement de 10 actions séniors du 01/09/2021 au 31/08/2022

Le Président rappelle que par délibération n° 2020-01-21-003 du comité syndical du 21 janvier 2020, les élus du SIC avaient émis un avis favorable aux 15 actions financées à destination des séniors pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, renouvelable pour un an pour la Conférence des Financeurs 49.

Aussi, le budget prévisionnel des actions 2020/2021 avait été validé avec notamment une demande d'aide financière de 46 068.42 € auprès de la Conférence des Financeurs du Département de Maine-et-Loire. 36 146 € avaient été accordés pour 12 actions.

Depuis, il s'est avéré nécessaire de supprimer 2 de ces actions (gym douce et ateliers histoire et mémoire) donc une demande de financement à hauteur de 31 409 € a été effectuée pour 10 actions seniors.

Le Président explique le détail de ces financements, donne les statistiques de fréquentation pour les activités écoulées du 01/09/2019 au 31/08/2020 prolongées pour certaines jusqu'au 31/12/2020 et dit qu'il est nécessaire de signer une convention pour pouvoir les percevoir.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND NOTE que le budget prévisionnel des actions seniors 2021-2022 actualisé s'élève à hauteur de 37 321.37 € hors contributions volontaires.
- PREND NOTE que la réponse de la CARSAT des Pays-de-la Loire n'a pas encore été donnée quant au financement de certaines actions pour un montant total de 6 192 €.
- VALIDE les termes de la convention relative au financement d'actions collectives de prévention (axe 6) pour un montant de 31 409 € pour 10 actions seniors 2021/2022 à signer avec la Conférence des Financeurs du Département de Maine-et-Loire sise CS 94104 – 49941 ANGERS CEDEX 9.
- DIT que la convention est annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-004
--

Animation du 13 octobre 2021 dédiée aux aidants
--

Le Président explique que le rôle des aidants est trop peu souvent mis en avant et qu'il est nécessaire de les accompagner dans leurs missions en leur consacrant un temps spécifique.

C'est ce que propose l'Espace Socioculturel du Candéen lors d'une après-midi, le mercredi 13 octobre 2021, à la salle Beaulieu de Candé, en faisant intervenir la compagnie ERGATICA pour qu'elle diffuse son spectacle tout public à partir de 12 ans « Je suis l'autre » pour un prix de 1 742.50 €. 35 € de frais SACEM seront à prévoir en plus.

Le Président explique que la Conférence des Financeurs 49 a attribué une subvention de 1 100 € pour ce projet et la CARSAT des Pays-de-la-Loire peut abonder à hauteur de 1 050 € dans le cadre des actions seniors 2021-2022 pour que le SIC n'ait à sa charge que les frais de personnel.

Le Président propose aux élus de valider le déroulement de cet événement dans les conditions présentées le 13 octobre 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le déroulement du spectacle « Je suis l'autre » de la compagnie ERGATICA sise 10, rue Jacqueline Mazé – 49130 LES PONTS-DE-CE, le mercredi 13 octobre 2021 après-midi à destination des aidants à la salle Beaulieu de Candé pour un montant de 1 742.50 €.
- ACCEPTE la prise en charge des frais SACEM correspondants de l'ordre de 35 €.
- PREND NOTE des financements de la Conférence des Financeurs 49 à hauteur de 1 100 € pour ce projet et que la CARSAT peut abonder à hauteur 1 050 € dans le cadre des actions seniors 2020-2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les mandats correspondants ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-006
--

Animations seniors à compter du 1er septembre 2021 : conventions, devis... ;

Vu la délibération n° 2021-07-20-003 du comité syndical du 20 juillet 2021 validant la convention relative au financement d'actions collectives de prévention (appel à initiatives 2021 - axe 6) à signer avec le Conseil Départemental 49 pour un montant de 31 409 € pour le financement de 10 actions seniors du 01/09/2021 au 31/08/2022,

Le Président explique que pour mettre en place ces actions et valider le programme, certains devis et conventions doivent être validés :

--convention à signer avec Profession Sport et Loisirs 49 pour des ateliers sophrologie de juin à décembre 2021 pour 2 393.80 € (10 fois 2h)

-convention prévention routière : 400 € pour 5 séances de 2h d'octobre à décembre 2021

-devis ateliers nutrition Edwige DEMAS : 600 € pour 3 ateliers de septembre à décembre 2021

-ateliers mémoire Viexidom : 1 atelier de 6 séances de 2h pour 852 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes de la convention à signer avec l'association Profession Sports et Loisirs 49 sise Maison Départementale des Sports – 7 rue Pierre de Coubertin – BP 43527 – 49130 LES PONTS-DE-CE Cedex pour 10 séances de sophrologie de 2h de juin à décembre 2021 pour un montant de 239.38 € par séance hors frais de déplacement ou autres frais éventuels.
- VALIDE les termes de la convention de partenariat à signer avec le Comité Départemental de Prévention Routière – 6 boulevard Olivier COUFFON – 49100 ANGERS pour 5 séances de 2h d'octobre à décembre 2021 pour un montant de 400 €.
- EMET un avis favorable au devis proposé par Madame Edwige DEMAS sise 11 place Francisco Ferrer – 49800 TRELAZE pour 3 ateliers nutrition de 2h de septembre à décembre 2021 au prix unitaire de 200 € soit 600 € hors coût des aliments pris en charge directement par l'ESC.
- EMET un avis favorable au devis proposé par VIEXIDOM services sise 28 boulevard Jacques Portet – 49000 ANGERS pour 1 atelier de 6 séances de 2h pour les ateliers mémoire en jeu pour un montant de 852 € TTC.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions et devis afférents ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-001
--

Convention d'attribution d'une subvention à signer avec la CARSAT des Pays-de-la-Loire pour le financement d'actions dans le cadre du « bien vieillir et agir pour nos aînés dans le Candéen » du 01/07/2021 au 31/08/2022

Le Vice-Président en charge du social explique qu'en complément de l'aide de la Conférence des financeurs 49 pour la réalisation de certaines seniors entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, une aide de la CARSAT des Pays-de-la-Loire de 6 192 € avait été sollicitée.

Par courrier du 22 novembre 2021, la CARSAT-des-Pays-de-la-Loire nous a notifié son accord pour participer à hauteur de 3 500 € pour les actions suivantes représentant un budget prévisionnel de 12 026 € : guinguette mobile, actions intergénérationnelles, tournée des communes, gazette seniors. Ces actions se dérouleraient du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2022.

Le Vice-Président présente les termes de la convention et demande aux élus de les valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de la convention d'attribution d'une subvention de 3 500 € à signer avec la CARSAT des Pays-de-la-Loire pour le financement d'actions dans le cadre du « bien vieillir et agir pour nos aînés dans le Candéen » du 01/07/2021 au 31/08/2022.

-DIT que la convention est annexée à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Constat d'une forte baisse de la fréquentation aux animations seniors qui peut s'expliquer par le contexte sanitaire et une peur du public à refaire des ateliers en collectif. Puis, le secteur a été impacté par un changement d'équipe. Nous sommes restés quelques mois sans animatrice seniors. Depuis novembre 2021, Corinne Lubert est référente du secteur et a intégré l'équipe du centre social.

Ce sont en moyenne 757 seniors qui participent et s'investissent au sein des animations seniors soit 207 hommes et 550 femmes. On observe une participation de 1588 habitants en moyenne au projet seniors chaque année.

La grande évolution du projet social pendant ces 4 années repose sur la question des aînés et du bien vieillir. En 2019, l'ESC a formalisé ces actions par la création d'un poste de référent seniors et d'un secteur à part entière. Même si le centre social agissait depuis de nombreuses années sur la question des seniors en menant des projets autour de la mobilité, de l'intergénération et du bénévolat, il n'y avait pas d'actions dédiées à cette tranche d'âge. Pourtant, en regardant de près le fichier des adhérents, nous constatons que les personnes de plus de 60 ans constituent la majorité du public du centre social. Alors, il était nécessaire pour nous d'agir et de proposer un véritable projet à destination des seniors.

Depuis ces 4 années, il s'est concrétisé par la mise en œuvre d'activités abordant diverses thématiques comme la santé, le bien-être, la mobilité, le lien social, la transmission de savoirs et le numérique. Ce projet a cherché à créer des espaces de liens sociaux par le biais des activités, des espaces et d'événements mais surtout à donner ou à redonner une place à ces habitants dans la société.

Il est aussi une réponse aux personnes se sentant seules et/ou isolées. Le centre social leur permet d'échapper au quotidien et favorise la rencontre comme pouvait le faire autrefois les cafés ou les commerces de proximité.

C'est aussi un public qui a besoin de se sentir utile dans la vie de leur territoire à travers le bénévolat (dans les bibliothèques, les associations, certaines actions de l'ESC). Nos aînés sont volontaires quand il s'agit de transmettre leurs savoirs aux plus jeunes.

Quelques éléments de 2021 permettront de donner une photographie du projet seniors :

LA PREVENTION avec :

- Prévention routière : La réglementation évolue, le réseau routier change, la circulation augmente et il faut apprendre ou réapprendre à partager les voies de circulation avec les autres usagers. Le vieillissement a des conséquences inévitables sur la vue, l'audition, les réflexes et donc la sécurité et celle des autres. Pour sécuriser les déplacements des seniors, ce programme s'articule autour de plusieurs objectifs : remettre à jour ses connaissances du code de la route et connaître ses aptitudes physiques
36 bénéficiaires dont 9 hommes et 27 femmes de 60 à 89 ans
- Atelier mémoire : Atelier convivial autour d'exercices ludiques et pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire autour d'objectifs comme la lutte contre les effets du vieillissement cérébral, pallier aux troubles de la mémoire et préserver l'autonomie des 60 ans et +.
23 bénéficiaires dont 4 hommes et 19 femmes de 60 à 89 ans
- Des ateliers nutrition : santé et bien-être. Comment bien manger, prendre soin de soi, et partager du lien social autour de la cuisine.
Ateliers cuisine mené 1 fois par mois dans les locaux du centre social. Ces ateliers réunissent des usagers seniors du CS. Les recettes sont adaptées aux besoins des personnes de +60 ans et facilement adaptables à leur vie de tous les jours. Ils sont animés par une nutritionniste et organisés autour de différentes méthodes et conseils pratiques et théoriques facilement réutilisables :

ustensiles de cuisine, fiches techniques, sensibilisation, brochures... Les séances sont construites autour de la découverte et des échanges qui permettent une reprise de confiance en ses capacités. Ce sont des temps privilégiés rompant la solitude, de réels moments de détente et d'ouverture permettant la création de liens entre les participants. Le repas pris en commun avec les plats confectionnés le matin participe de cette création de liens

11 bénéficiaires dont 2 hommes et 9 femmes de 60 à 89 ans

LE BIEN-ETRE avec :

- Café des aidants et spectacle à destination des aidants « Je suis l'autre »
Les aidants de notre secteur sont rattachés au projet de l'Escalier des Moncellières situés à Ingrandes sur Loire. Cette structure mobile mais pas présente au quotidien ne facilite pas le répit tant souhaité par les habitants de notre territoire. Le centre social a souhaité par l'organisation d'un temps fort abordé cette question et travailler avec les habitants concernés un projet adapté et dédié.
Ce sont **25 personnes** qui sont venues prendre un temps pour elle **dont 6 hommes et 19 femmes de 60 à 89 ans**

Au printemps 2019, l'Escalier des Moncellières, le CLIC de l'Anjou bleu et l'Espace Socioculturel du Candéen ont mis en place des temps d'échanges et conviviaux pour les aidants. Avec la Covid, ces rencontres ont été suspendues.

Afin de réintroduire une dynamique sur le territoire, un spectacle « Je suis l'autre » de la compagnie ERGATICA a été proposé le 13 octobre 2021 où 23 personnes y ont participé. Les retours ont été très positifs. Les personnes auraient souhaité avoir plus de temps pour poursuivre les échanges avec un professionnel.

Rencontre du 30 novembre à la bibliothèque de Candé : 5 personnes (4 femmes, 1 homme) dans le rôle d'aidant et 3 professionnelles (Psychologue, Chargée de mission accompagnement des aidants, Animatrice seniors)

La rencontre s'est déroulée sans thématique définie au préalable mais des échanges autour de son vécu d'aidant ont été très riches mettant en avant différents points :

- La difficulté de trouver une aide à domicile
- Le sentiment de ne plus être chez soi au vu du nombre d'intervenants (notion d'intrusion, où mettre la limite ?)
- L'Après est une période difficile « j'ai eu une période vidée. »
- Prendre du temps en tant qu'aidant, savoir se préserver (« j'ai le droit d'être heureux »)

Des personnes de ce groupe participent à des Cafés des aidants assez régulièrement. C'est l'occasion d'échanger avec d'autres aidants et de trouver du soutien. Ces espaces sont des lieux, des temps et des espaces d'information, destinés à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

En perspective : Construisons ensemble des projets à destination des aidants

Mettre en place un espace convivial pour favoriser les échanges

Le « Café des Aidants » réunit toutes les personnes désireuses d'échanger autour de l'aide qu'elles apportent à un proche âgé malade ou handicapé. Cet espace est l'occasion de partager son expérience et ses interrogations, de trouver un soutien, des informations et de sortir de son isolement.

La participation est libre sans engagement dans la durée. Des thématiques ou des supports (livres, film, ...) peuvent être proposées pour amorcer des échanges.

- Activités Physiques Adaptées : avec l'avancée en âge, la personne garde ses capacités, a des perspectives devant elle, cependant il faut adapter les activités à son âge et en lien avec les actes, parfois plus compliqués, de la vie courante (fréquence, accueil, nature de l'activité, respect du rythme de chacun).

Ces activités répondent aussi globalement à un besoin de reconnaissance de la personne âgée, au renvoi d'une image positive.

Nous entendons aussi les éléments suivants :

Une réelle crainte face à certaines pathologies (mobilité, dépendance physique), et un besoin d'être rassuré sur ses propres capacités,

12 bénéficiaires dont 2 hommes et 10 femmes de 60 à 89 ans



- Atelier Relaxation : ce temps pour soi est un des ateliers qui a le plus de succès. Après les évènements sanitaires que nous avons tous vécus, les seniors ont répondu présents à cette nouvelle activité.

22 bénéficiaires dont 1 homme et 21 femmes de 60 à 89 ans

LE LIEN SOCIAL avec

Le centre social invite les personnes âgées isolées ou peu mobiles à rompre l'isolement le temps d'un après-midi, d'un spectacle, d'un atelier, autour d'un café, à « papoter », à créer, bricoler pour ne pas être seule.

- Les Après-midi détente : Un jeudi tous les 15 jours un groupe de personnes habitants vient rompre l'isolement de leur quotidien. Le programme est varié, il y a des bricolages, des sorties sur le territoire, des après-midis jeux de société...

La participation aux AM Détente est assez aléatoire et dépend des activités proposées dans ce cadre-là.

17 bénéficiaires dont 3 hommes et 14 femmes de 60 à 89 ans

- Préparer sa retraite : cf partie France Services
- La guinguette mobile : cf bilan dans la partie activités intergénérationnelles



Délégations de pouvoir et questions diverses lors de comités syndicaux :

-activités seniors non reconduites du 01/09/2021 au 31/08/2022 : gym douce à l'EHPAD (car Activité Physique Adaptée en parallèle) et café-expression car peu de succès et compliqué au regard du contexte sanitaire

-la gazette des seniors créée par Marie Rivereau, animatrice seniors sera distribuée aux seniors du candéen. M. MAUSSION précise qu'il faudra définir la communication : via CCAS ou autre ?

-demande d'une subvention de 6 192 € auprès de la CARSAT des Pays-de-la-Loire dans le cadre des actions seniors 2021

-gazette des seniors de l'été 2021 finalisée (cf document)

- commission bien vieillir le 30/09 à 18h30 au SIC avec les CCAS des communes
- action théâtre du 13/10 à destination des aidants : 23 personnes (toutes les communes représentées sauf Chazé)
- 30 personnes le 10/12/2021 à l'atelier « préparer sa retraite » co-organisé par la CARSAT et la France services

TRANSPORT SOLIDAIRE VOITUR'AGES

Voiturages est un service de transport solidaire basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes. Il permet aux personnes isolées ou n'ayant pas de moyen de transport de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Ce service est destiné aux habitants d'Angrie, Candé et Challain-la-Potherie, et s'adresse aux personnes âgées du territoire (à leur domicile ou en établissement) et à d'autres personnes qui auraient des besoins ponctuels (habitants sans permis ou véhicule, jeune, mère ou père au foyer, demandeur d'emploi exceptionnellement, personne

Des habitants ayant traversé seuls une maladie et qui ont besoin de se reprendre en main collectivement,

Le passage d'une vie active et une pratique professionnelle « physique » et « intellectuelle » a une inactivité totale,

En 2021, ce sont 97 bénéficiaires dont 27 hommes et 70 femmes et 20 bénévoles dont 8 femmes et 12 hommes

JOURNEE INTERGENERATION

L'ESC met en place une journée intergénérationnelle qui rassemble les enfants des écoles primaires et tous les retraités du territoire. Au cours de cette journée il partage des moments d'échanges autour d'activités manuelles et sportives. Ce temps fort est entièrement organisé et mis en œuvre par les retraités du territoire. C'est un événement historique ! Un dynamisme ancré sur le territoire.

Lors des rencontres avec les séniors du territoire, il apparait que les familles ne sont plus présentes en proximité sur 3-4 générations. Certaines personnes souffrent d'un grand isolement et une profonde solitude. Le programme et la diversité d'activités consiste à permettre à chacun d'entrer en relation et créer du lien social.

Paroles d'habitants

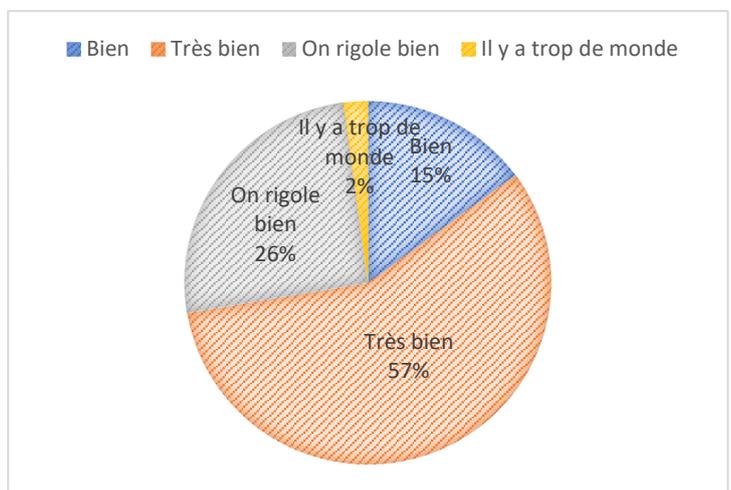
« Faire ensemble, c'est aussi faire un ensemble »

« Il faut trouver une possibilité de transmettre ! Ça c'est notre rôle principal, la transmission des savoirs, des traditions... ça ne veut pas dire imposer mais TRANSMETTRE. »

En 2021, **54 bénévoles et 48 enfants** ont participé à cette journée qui a été résumé par une phrase : « C'était trop bien ! »

En 2021 :

75 % des enfants présents venaient pour la première fois



OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-007

Journée intergénération fixée au mercredi 18 mai 2022 à Chazé-sur-Argos

Le Vice-Président en charge du social rappelle que la journée intergénération se déroule le mercredi toute la journée en général au mois de mai, avant la fête des mères.

Des activités, organisées par les professionnels de l'ESC et les bénévoles des communes du candéen, sont proposées aux enfants par petits groupes : sport, jeux en bois, art floral, courses en sac, origami, jardinage...

Cette journée est ouverte aux élèves des écoles privées et publiques du candéen. La dernière normalement programmée en 2020 s'est déroulée en septembre 2021 à la salle Beaulieu de Candé.

Le Vice-Président explique que c'est au tour de Chazé-sur-Argos de recevoir la journée intergénération 2022 et la date du mercredi 18 mai 2022 a été ou à toute autre date ultérieure s'il n'est pas possible au regard du contexte sanitaire que cette journée se déroule le 18 mai 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE que la journée intergénération 2022 se déroule le mercredi 18 mai 2022 ou toute autre date ultérieure si ce n'est pas envisageable au regard du contexte sanitaire.
- PREND NOTE qu'un tarif de 2 € par enfant sera demandé comme à chaque édition, pour la participation à cette journée
- DIT que cette recette sera encaissée par la régie de recettes de l'Espace Socioculturel du Candéen.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir et questions diverses lors de comités syndicaux :

-la journée intergénération du 29/09/2021 se déroulera bien salle Beaulieu même si moins d'enfants que d'habitude (45 au lieu de 100) – important de relancer la dynamique aussi bien pour les enfants que pour les bénévoles même si compliqué car l'ESC est en sous-effectif actuellement

CHALLENGES SENIORS

Le challenge Seniors n'a pas eu lieu cette année au regard du contexte sanitaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-002

Convention à signer avec l'association Profession Sports et Loisirs 49 pour le déroulement du Challenge séniors le jeudi 07 octobre 2021 ;

Vu la délibération n°2020-09-15-002 du comité syndical du 15 septembre 2020 qui annule le challenge séniors du 24 septembre 2020 initialement prévu à Challain-la-Potherie et abroge la délibération n°2020-02-26-012 du comité syndical du 26 février 2020 ainsi que la convention associée.

Considérant, qu'au regard de la situation sanitaire liée à la Covid-19 du moment, il est proposé le déroulement de ce Challenge séniors le jeudi 07 octobre 2021 à la salle des sports de Chazé-sur-Argos,

Considérant que l'association Profession Sports et Loisirs est co-organisatrice de l'évènement avec l'Espace Socioculturel du Candéen,

Le Président présente une convention de partenariat à signer et demande aux élus d'en valider les termes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE le déroulement du Challenge séniors 2021 à la salle des sports de Chazé-sur-Argos, le jeudi 07 octobre 2021.
- VALIDE les termes de la convention de partenariat annexée à signer avec l'association Profession Sports et Loisirs 49 sise Maison Départementale des Sports – 7, rue Pierre de Coubertin – 49136 LES PONTS-DE-CE.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir et questions diverses lors de comités syndicaux :

-challenge séniors du 07/10 à Chazé-sur-Argos reporté faute de participants assez nombreux

3.2.6. Le Socioculturel

3.2.6.1. Le réseau « Histoire de Lire »

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dépôt d'un dossier de subvention auprès du CNL (Centre National du Livre) pour avoir un budget d'acquisition supplémentaire de 2500 à 3000 € financé en 2021

-Obtention du Centre National du Livre d'une subvention de 2 717 € pour des acquisitions de livres supplémentaires soit un budget supplémentaire de 30%

LOCAUX ET COVID 19

-Point pass sanitaire pour les activités du SIC fait en bureau et inscrit dans le compte-rendu

-bibliothèques du candéen : obligation de contrôler le pass sanitaire dès la première personne. Les professionnels et bénévoles doivent aussi avoir le pass sanitaire pour contrôler les pass sanitaires des lecteurs à/c du 30/08/2021. Le SIC a équipé les 5 bibliothèques de tablettes tactiles équipées de l'application TACVérif pour scanner les QR Code + procédure pour les bénévoles. La liste des bénévoles qui ont le pass sanitaire et qui souhaitent continuer leurs permanences a été recueillie.

-Protocoles sanitaires bibliothèques, ESC usagers et ESC professionnels à/c du 19 mai et du 9 juin 2021

Principalement les jauges qui repassent à 4m² au lieu de 8m² précédemment à/c du 09/06/2021

Aussi, accueils de classe pour la 1^{ère} et dernière fois de l'année dans les bibliothèques par classe en respectant les règles de distanciation sur les 15 derniers jours d'école.

Les livres ne seront plus mis en quarantaine.

ANIMATIONS SOCIOCULTURELLES

Dans le cadre de ses missions propres et du projet socioculturel/social global de territoire. L'envie est de construire un programme régulier de manifestations et d'actions culturelles au sein des bibliothèques mais aussi hors des bibliothèques, dans le but :

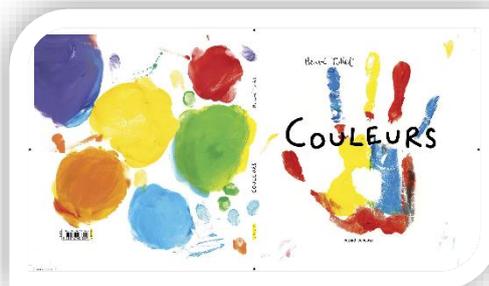
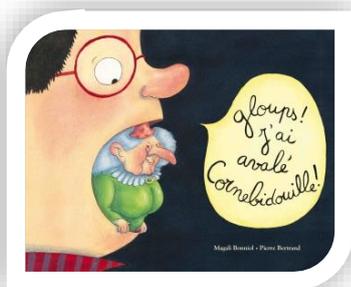
- De faire découvrir ou redécouvrir des œuvres et des auteurs, dans un équilibre entre le connu et la découverte
- De faire venir de nouveaux publics dans les bibliothèques et poursuivre notre mission de « Tisseurs de liens »
- De participer à l'image de la Bibliothèque comme lieu de vie, de rencontres et de culture dans les communes.

L'action culturelle est un élément fort de l'ancrage des bibliothèques dans ses territoires :

- Elle permet de développer et entretenir de nombreux partenariats, qui contribuent à l'enracinement et au rayonnement des bibliothèques ;
- Elle sert de liens et de caisse de résonance à des événements et projets de territoire ;
- Elle fait connaître des initiatives artistiques, culturelles, sociales mais peut aussi en faire émerger.

La nuit de la lecture du 22 janvier 2021 à Angrie a été annulée. Le spectacle financé par le Pays Anjou Bleu a pu être reporté sur temps scolaire et trois classes de l'école publique du Petit Anjou ont pu assister courant mars au spectacle « Foutrac stories » de la compagnie Omi Sissi.

Accueil des classes dans les écoles toute l'année scolaire sauf la dernière séance qui a pu se faire dans chaque bibliothèque avec une animation autour des univers « Cornebidouille » et « Hervé Tullet »



Un café lecture à l'Ehpad une fois par mois afin d'offrir aux résidents un temps convivial et partagé autour d'histoires et de leurs histoires. Ce moment est animé par la référente des bibliothèques, une bénévole et

l'animatrice de l'EHPAD. 2021 fut ponctuée de beaucoup d'annulations dues à la crise sanitaire, une seule séance a pu avoir lieu en juin. Néanmoins, le centre social a voulu maintenir l'action en réalisant des enregistrements de lectures à voix haute envoyé par mail.

6 résidentes ont pu participer à l'action

Quelques perspectives seraient à envisager pour rendre plus ludique cet échange comme :

- Solliciter des résidents plus actifs dans les choix des thématiques, solliciter la parole, peut-être lire en public devant les autres résidents.
- Apporter les lectures en amont pour que chaque participant puisse être actif.

La référente des bibliothèques a proposé **un temps de spectacle « petit flocon »** aux familles et professionnelles du territoire le 15 et 16 décembre 2021 en partenariat avec le RAM.

Ce spectacle a pris la forme d'un conte Kamishibai. C'est une forme de théâtre ambulant, d'origine japonaise, où des conteurs livrent leurs histoires en faisant défiler des séries d'images dans un butai (théâtre en bois).

Une cinquantaine d'habitants et de professionnelles ont pu profiter de cet instant de poésie et de douceur.

En 2021, La ludodrive s'est déplacée dans les bibliothèques sur les temps d'ouverture au public. (Candé, Challain, Chazé et Loiré). Cela a permis de rencontrer de nouvelles familles mais surtout de développer l'action autour du jeu.

C'est aussi un moyen de mieux faire connaître l'action, de rencontrer les familles, et de découvrir de nouveaux jeux.

Achat de nouveaux jeux en juin avec le budget de la conférence des financeurs.



LECTURES POUR TOUT PETITS

Bébés lecteurs est un rdv mensuel à la bibliothèque de Loiré co-animé avec la référente du relai petite enfance. Il a pour objectif d'offrir aux assistantes maternelles, aux parents et aux professionnels de la petite

enfance un temps de découverte du livre et un temps d'histoires. Cette année, 4 thèmes ont été retenus : les doudous, la lune, les poules et la ferme.

C'est un moment toujours apprécié des participants, découvertes de livres nouveaux et animés, apprentissage de l'utilisation d'un livre et les relations avec les autres enfants.

- 18/01: 1 ass mat, 2 enfants
- 29/03: 2 ass mat et 1 aprent, 6 enfants
- 5/07: 2 ass mat 1 parent, 6 enfants
- 27/09 6 adultes 12 enfants, 4 assistantes maternelles et 2 professionnelles du foyer cassiopée

Dans le cadre des Semaines Petite Enfance le 26 et 30 Mars 2021, la référente Familles, des bibliothèques et du RPE ont réalisé un programme d'animations autour de l'album jeunesse « Roule ma Poule »

Pendant une semaine, familles et enfants ont pu profiter de jeux et d'histoires et tout cela aux couleurs de l'album rose et blanc. Au programme : histoires à voix hautes comptines, ateliers créatifs de boules, jeux avec les boules réalisées

Les professionnelles ont investi le relai petite enfance en y créant le temps d'une semaine un véritable cocon.

2 séances de « Drôle d'histoire »

- 26 /03: 5 ass mat, 1 parents, 13 enfants
- 30 /03 1 parents et 4 enfants + 1 séance pour enfants du multi (2 professionnelles et les enfants du multi-accueil)



Bébé bouquine est un temps de lecture d'histoires et comptines pour les 0-3 ans animé par les bénévoles de la bibliothèque de Candé

- 12/01: 4 ass mat, 2 adultes, 14 enfants
- 9/02: 2 ass mat, 4 enfants
- 9/03: 3 ass mat, 1 parent, 9 enfants
- 8/06: 5 ass mat, 11 enfants
- 7/09: 4 ass mat, 8 enfants
- 5/10: 2 ass mat, 4 enfants



OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-006

Avenant n°1 relatif à la convention d'objectifs et de partenariats conclue le 24 mai 2019 avec le Département de Maine-et-Loire en faveur de la lecture publique sur le réseau des bibliothèques Histoire de Lire ;

Vu la délibération n°2019-05-21-003 du comité syndical du 21 mai 2019 validant les termes de la convention d'objectifs et de partenariat en faveur de la lecture publique à signer entre le Département de Maine-et-Loire et le réseau des bibliothèques du SIC « Histoire de Lire » du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021,

Vu la convention conclue le 24 mai 2019 entre le Département de Maine-et-Loire et le Syndicat intercommunal du Candéen dans le cadre de la convention d'objectifs et de partenariats en faveur de la lecture publique sur le réseau des bibliothèques Histoire de Lire,

Considérant que le contexte sanitaire de ces deux dernières années n'a pas permis au syndicat intercommunal d'avancer sur la réflexion permettant de procéder à la création d'une plateforme sur le territoire, avant le 31 décembre 2020, comme fixé dans la convention susvisée dûment conclue entre les parties.

Le Vice-Président explique que le présent avenant a pour objet de modifier les engagements des parties tels que définis initialement dans la convention susvisée du 24 mai 2019 en vue de définir un nouveau délai de mise en œuvre d'une future organisation en mode plateforme pour le réseau, ainsi que les modalités liées d'échanges documentaires pendant cette période transitoire.

L'avenant indique que le réseau de bibliothèque s'engage à « procéder d'ici le 31 août 2023, à la mise en place d'une « plateforme », dès lors que le réseau comprend plus de 4 bibliothèques, pour les réseaux de type « M » et « L » ».

Le Vice-Président présente les termes de cet avenant et propose aux élus de le valider ainsi.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les termes de l'avenant n°1 relatif à la convention d'objectifs et de partenariats conclue le 24 mai 2019 entre le Département de Maine-et-Loire et le Syndicat intercommunal du Candéen en faveur de la lecture publique sur le réseau des bibliothèques Histoire de Lire présenté.
- DIT que l'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE LOGICIEL MICROBIB

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-007

Changement de version du logiciel Microbib « Novalys » pour la version « Sapentia » et formation afférente

Le Président explique que le réseau des bibliothèques des 5 communes du candéen est géré par le logiciel Novalys de la société Microbib avec lequel nous avons un contrat de maintenance annuel pour un coût de 1 874 € HT.

Cette version de logiciel commence à être ancienne et n'est pas très intuitive au niveau du moteur de recherche.

Il est proposé d'évoluer vers la version Sapentia qui est plus professionnelle. Les principaux avantages sont les suivants :

Cela permet un catalogage plus professionnel, avec une reprise des données de la BNF plus précise. Le catalogage ne se fait plus par support, il y a un seul catalogue pour tous les supports (vidéo, Cd, livres, jeux...)

Une interface simplifiée et presque identique à celle d'aujourd'hui pour les équipes bénévoles. Des accès différents en fonction du statut de la personne (bénévole ou professionnelle)

Des statistiques plus complètes et mieux adaptées à chaque territoire. Possibilité d'éditer des graphiques.

Un nouveau portail en ligne plus complet et plus facile d'utilisation pour les usagers avec des recherches plus simples.

Edition de catalogue papier ou de bibliographie pour le public, ex pour la ludothèque. Liens utiles vers des sites ressources, ex : bandes annonces de film pour les vidéos, extrait de musique...

Plus de fonctionnalités au niveau de l'envoi de courrier, mails, avec possibilités de mettre autant que l'on veut de pièces jointes souhaitées.

Possibilité de paramétrer aussi plusieurs tarifs d'adhésion. La société Microbib prend à sa charge ce changement de version. Le coût de maintenance resterait identique. Par contre, une formation à destination de la bibliothécaire intercommunale sera nécessaire pour le logiciel et le portail. Il est proposé de bloquer ce temps de formation à 2 sessions de 3h pour un montant de 360 € HT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'accepter de faire évoluer gratuitement via le prestataire Microbib, le logiciel du réseau des bibliothèques du canton de la version Novalys vers la version Sapentia.
- PREND NOTE que le contrat de maintenance à venir au regard du devis établi s'élève à 1874 € HT par an.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de maintenance à venir, le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-004
Contrat de maintenance et d'hébergement à signer avec la société Microbib à compter du 01/12/2021 pour les 5 bibliothèques du canton

Le Président rappelle que la société Microbib gère l'hébergement et la maintenance corrective et évolutive du serveur des 5 bibliothèques du réseau. Le contrat de maintenance en cours qui débutait au 1^{er} décembre 2018 arrive à échéance au 30 novembre 2021.

Le prestataire a proposé, à compter du 1^{er} décembre 2021, un contrat pour une durée maximum de 3 ans renouvelable annuellement pour un montant de 1 904 € HT.

Cette prestation comprend :

- la maintenance complète du logiciel SAPENTIA MULTISITES n° de série 1401 installé en système RESEAU TSE, ainsi que l'hébergement,
- la sauvegarde automatisée via internet,
- la prestation serveur mail professionnel,
- le catalogue en ligne sous CMS JOOMLA – version PORTAIL MULTISITES.

Le Président présente le contrat et propose d'en valider les termes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE les termes du contrat présenté à signer avec la société Microbib – ZA du Champs de Mars – 57270 RICHEMONT avec effet au 1^{er} décembre 2021 pour une durée maximum de 3 années,

reconductible annuellement, ainsi que les conditions financières qui en découlent à savoir 1 904 € HT par an pour les 5 bibliothèques du réseau.

- DIT que le contrat est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer le contrat afférent ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.2.6.2. Les cours

COURS INFORMATIQUE

- **LE NUMERIQUE** avec les cours informatiques et tablettes
27 bénéficiaires dont 10 hommes et 17 femmes de 60 à 79 ans

Notre Centre social intervient sur un territoire dont la population est vieillissante et isolée du fait de la ruralité et de la faible densité. Nous accueillons régulièrement des personnes âgées dans la manipulation d'outils numériques. Plusieurs d'entre elles nous ont sollicitées pour une structuration de cet accompagnement afin de les amener vers une autonomie relative quant à l'usage de ces équipements.

Tous les vendredis et les lundis après-midi (tous les 15 jours), des ateliers conviviaux et collectifs autour de l'informatique : partage et échanges entre eux leurs problématiques, travaillent ensemble autour de projets communs ou personnels. L'intervenant les accompagne à la familiarisation de l'outil numérique et dans ses usages comme les démarches en ligne, créer un cv, utiliser son smartphone, comprendre une application, sauvegarder des photos...

Les retraités expriment leur volonté d'être autonomes, en bonne santé tout en restant actifs le plus longtemps possible.

L'objectif est que chacun reprenne confiance en ses capacités tout en maintenant un lien social dans un collectif.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-004

Convention de formation professionnelle à la bureautique à signer avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) pour 5 sessions informatiques de janvier à juin 2021

Vu la délibération n°2020-07-21-006 du comité syndical du 21 juillet 2020 validant les financements et le programme d'actions du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 notamment 5 ateliers informatiques,

Le Vice-Président explique que des ateliers informatiques sont organisés par l'ESC et que 3 parcours différents de formation sont proposés : les outils d'internet, les diaporamas et retouches d'images, la candidature et la bureautique. 10 séances de 2h sont proposées pour chaque groupe de 8 personnes minimum et 12 maximum.

Les tarifs avaient déjà été fixés par délibération n°2020-12-15-011 du comité syndical du 15 décembre 2020.

Le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) sise 2, boulevard Léon Mauduit – 49500 SEGRE, a été retenu pour effectuer cette prestation de 5 cours entre le 22 janvier 2021 et le 18 juin 2021. Dans ce cadre, un formateur spécialiste de la bureautique est mis à disposition.

Le montant de la prestation s'élève à 9 942.80 €. Pour ce faire, une convention de formation professionnelle « formation bureautique » doit être signée avec le CFPPA. La subvention de la conférence des financeurs de 10 025 € vient compenser cette charge et quelques autres.

Le Vice-Président présente les termes de la convention à signer et propose d'en valider les termes. Il propose aussi, au regard de la situation sanitaire, d'autoriser le Président à signer tout avenant éventuel ultérieur qui viendrait modifier les dates des ateliers informatique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes de la convention de « formation professionnelle bureautique » à signer avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) sise 2, boulevard Léon Mauduit – 49500 SEGRE pour assurer 5 cours informatiques du 22 janvier 2021 jusqu' au 18 juin 2021 pour un montant de 9 942.80 €.
- DIT que la convention est annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ad'hoc avec le CFPPA ainsi que tout avenant éventuel ultérieur qui modifierait les dates des ateliers au regard de la situation sanitaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-003
--

Cours informatique : fixation d'un tarif au cours pour ceux qui travaillent et voudraient ponctuellement y participer ;
--

Vu la délibération du comité syndical du 24 janvier 2017 autorisant le Président à signer la convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour que les animations jeunesse de l'ALSH 11-17 ans puissent être payées en chèques vacances,

Vu la délibération du comité syndical du 21 novembre 2017 fixant pour les accueils périscolaires d'Angrie, Candé, Chazé-sur-Argos, Challain-la-Potherie, et Loiré gérés directement par le SIC les tarifs et modalités de fonctionnement à compter du 1er septembre 2018, et déterminant pour les services et activités de l'Espace Socioculturel du Candéen et les bibliothèques les tarifs d'adhésion obligatoire à compter de toute nouvelle inscription ou tout renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n° 2017-12-12-001 du comité syndical du 12 décembre 2017 fixant une adhésion obligatoire de date à date pour participer aux ateliers mémoire « Bien Vieillir »,

Vu la délibération n°2018-03-20-007 du 20 mars 2018 portant modification des modalités tarifaires de certaines activités du SIC,

Vu la délibération n°2018-05-15-004 du comité syndical du 15 mai 2018 créant des cours et activités 2018-2019, renouvelant des cours, donnant des avis sur des intervenants extérieurs, et fixant des tarifs.

Vu la délibération n°2019-03-19-008 du comité syndical du 19 mars 2019 validant le planning des animations famille 2019 : subventions et fixation de tarifs afférents,

Vu la délibération n°2019-05-21-005 du comité syndical du 21 mai 2019 fixant le tarif des cours de couture 2019-2020,

Vu la délibération n° 2019-07-16-008 du comité syndical du 16 juillet 2019 fixant des tarifs pour les activités seniors 2019-2020, cours dessin/gravure, les cours informatiques et les animations famille du second semestre 2019 ;

Vu la délibération n° 2020-02-26-007 du comité syndical du 26 février 2020 fixant les tarifs des animations famille 2020 et du cours de couture ;

Vu la décision n°2020-06-22-008 du 22 juin 2020 fixant le planning et les tarifs pour des animations dites « famille », « jeunesse » et « seniors » de l'été 2020,

Vu les délibérations n° 2020-07-21-007 et 008 du comité syndical du 21 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-12-15-011 du comité syndical du 15 décembre 2020 validant la plaquette globale des animations du SIC pour l'hiver 2021 (janvier à mars) et des tarifs de certaines activités : cours d'Anglais ; sortie famille... ;

Vu la délibération n° 2021-03-16-011 du comité syndical du 16 mars 2021 validant certains tarifs d'activités du SIC,

Considérant que pour permettre à des personnes qui travaillent de suivre des cours informatique au cours sans s'engager sur une année complète, le Président propose de fixer un tarif au cours à 14 € pour les habitants du SIC (2h) et 16.80 € pour les habitants hors SIC en complément de l'adhésion obligatoire.

Considérant que toutes les activités de loisirs proposées par le SIC peuvent être payées en chèques vacances, sauf les adhésions,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés prenant part au vote,

- FIXE un tarif de 14 € par cours informatique de 2h pour les habitants du SIC et de 16.80 € pour les habitants hors SIC en précisant que l'adhésion est obligatoire.
- DIT que pour les activités et services dont l'adhésion est obligatoire, les conditions et tarifs pratiqués seront les suivants :

	Animations Jeunesse	Animations Famille hors semaines enfance famille	Cours de couture professionnel	Cours d'informatique professionnel	Cours Anglais bénévoles, cours tablettes tactiles et/ou Smartphones bénévoles, café des aiguilles, café couture, atelier dessin, jeudi 100% parents, groupe pas à pas, club photo	Emprunt de documents dans les Bibliothèques du SIC	Voiturage S	Ateliers dans le cadre du « Bien Vieillir » : -APA -AM détente -Atelier Nutrition -Prévention Routière -Atelier mémoire -Gym Douce -Marche active
--	---------------------	--	--------------------------------	------------------------------------	---	--	-------------	--

Adhésion obligatoire de date à date	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Tarifs :	-catégorie de tarifs fixés au fil de l'eau selon le quotient familial et distinction SIC/hors SIC selon tableau	-Gratuité si aucune prestation extérieure ou transport sinon tarifs fixés au fil de l'eau selon le quotient familial et distinction SIC/hors SIC	COUTURE (10 cours de 2h) : avec un groupe de 6 personnes obligatoire minimum et maximum - cours adulte ou adolescent <u>Adhérent SIC :</u> 120 € par personne (professionnel) <u>Adhérent hors SIC :</u> 144 € par personne (professionnel) Ou 12 € le cours pour un adhérent SIC et 14.40 € pour un adhérent hors SIC	- INFORMATIQUE (10 cours de 2h) : avec un minimum de 8 par groupe et maximum de 12 <u>Adhérent SIC :</u> -demandeur d'emploi: 35 € par personne -plus 60 ans dans le cadre de bien vieillir : gratuit -sinon 120 € <u>Adhérent hors SIC :</u> -demandeur d'emploi: 42 € par personne -plus 60 ans dans le cadre de bien vieillir : gratuit -sinon 144 € Ou 14 € le cours pour un adhérent SIC et 16.80 € pour un adhérent hors SIC	Gratuit sauf pour cours d'anglais pour les moins de 60 ans : adhérent SIC 75 € et hors SIC 90 € pour 8 séances d'1h30 avec un professionnel (8 à 12 personnes)	Gratuit	Gratuit sauf kilomètres payés aux bénévoles selon barème fixé	Gratuit
Encaissement adhésion et/ou prix activité par :	Trésor Public	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes des bibliothèques	Régie de recettes de l'ESC	Régie de recettes de l'ESC
Modalités de règlement :	Chèque bancaire Espèces Chèques Vacances Prélèvement TIPI	Adhésion : Chèque bancaire Espèces Activité : Chèque bancaire Espèces Chèques vacances	Adhésion : Chèque bancaire Espèces Activité : Chèque bancaire Espèces Chèques vacances	Adhésion : Chèque bancaire Espèces Activité : Chèque bancaire Espèces Chèques vacances	Chèque bancaire Espèces	Chèque bancaire Espèces	Chèque bancaire Espèces	Chèque bancaire Espèces

- DIT que les modalités tarifaires fixées précédemment par délibération et qui n'ont pas été modifiées ou supprimées sont maintenues.
- DIT que les recettes liées à ces tarifs seront encaissées par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à l'ordre du Trésor Public par le biais de la régie de recettes de l'Espace Socioculturel du Candéen, comme précisé dans le tableau ci-dessus.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

COURS D'ANGLAIS

-cours d'Anglais : reportés car 5 participants d'inscrits

COURS DE COUTURE

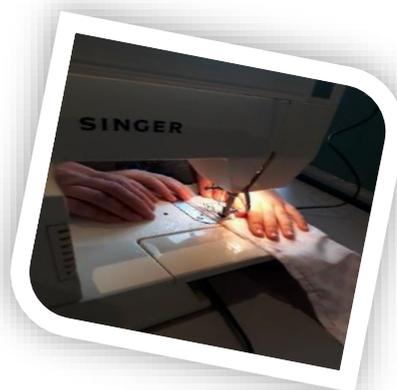
2 cours les lundis soir proposés aux adultes dont 1 qui a lieu 1 fois tous les 15 jours à Loiré.

11 participantes étaient réparties sur 3 cours.

Cours de Loiré **6 participantes**

Cours de l'ESC **5 participantes** 2 de Candé, 2 Chazé et 1 Loiré

Les activités sont orientées beaucoup autour du 0 déchets (pochon, sac à vracs, lingettes démaquillantes...)



3.2.7. Vie associative

Le Point Local d'Appui aux Assos du candéen est de mieux en mieux identifié par les associations du territoire.

Il a été organisé 4 rencontres collectives en début d'année pour présenter le PLAIA mais aussi recueillir les envies, les besoins et les problématiques des associations du territoire. (Qu'est-ce qu'un PLAIA, définition des thèmes à aborder pour l'année 2021/2022, les subventions...).

Réunion du 21/10 à Loiré : 5 associations

Réunion du 5/10 à Candé : 8 associations

Réunion du 28/09 à Chazé : 6 associations

Réunion à Challain annulée faute d'inscrits

1 rencontre avec les associations de transports solidaires du territoire

En 2021, les associations ont sollicité le dispositif PLAIA pour un appui sur les démarches suivantes :

- Demande de subventions
- Modification des statuts
- Démarches administratives relatives aux associations
- Création d'une association : **2 à Loiré pour 2021**
- Demande de formations
- Communication
- Emprunt de matériels (minibus, ecocups, salle)

13 réservations du minibus Envol, rugby, EHPAD, FDJ de Loiré, Soc pétanque Candé, Multiaccueil, Tennis club Candé

Les perspectives dans le cadre du PLAIA :

- Un travail est à initier pour favoriser le regroupement d'associations autour de projets communs. La guinguette a permis une première amorce de ce travail partagé et commun. Il est nécessaire pour renforcer les dynamiques de territoire.
Pour la mise en place de la guinguette 2021, ce sont 6 associations mobilisées.
- Rendre le PLAIA plus visible au sein du Centre Social et auprès des mairies. Nous commençons à voir les effets et notamment à Loiré et Candé où le relai vers le PLAIA se fait de plus en plus facilement.
- Développer l'interconnaissance entre associations, associations et habitants comme l'organisation d'une journée abordant le thème du bénévolat.
- Faire du lien et le relai avec les équipes du centre social pour mener des projets partagés avec les associations du territoire

3.2.8. Les actions transversales partenariales et intergénérationnelles

LA NUIT DE LA LECTURE

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-004
--

Nuit de la lecture du 21 janvier 2022 : programme et financement

Comme tous les ans depuis quelques années, le Centre National du Livre nous a informé que la Nuit de la lecture 2022 se déroulerait du 20 au 23 janvier 2022 sur le thème "Aimons toujours ! Aimons encore !" pour les bibliothèques qui voudraient créer un temps d'animation à cette occasion.

Les bibliothèques et les librairies, véritables lieux de vie ouverts à tous, constituent le tout premier réseau d'équipements culturels de proximité. Par leur action, elles favorisent l'égal accès de tous à l'offre culturelle en portant une attention particulière à celles et ceux qui en sont les plus éloignés.

Les acteurs des champs de la solidarité et de l'éducation populaire, en partenariat avec le Ministère de la culture, partagent ces mêmes valeurs.

Aussi, les bibliothèques sont invitées à venir enrichir de leurs compétences et de leurs expériences, cet événement méritant d'être largement partagé.

Cette année, il n'y a pas de financement de l'Etat mais la possibilité d'obtenir des chèques lire qui seront distribués par tirage au sort le soir de l'événement si la collectivité en bénéficie.

Pour cette année 2022, il est proposé que cette Nuit de la lecture se déroule à la salle saint-Pierre d'Angrie avec le programme suivant :

Le 21 janvier 2022 de 18h à 22h à Angrie salle st Pierre

- 18h : Histoires et ateliers bricolage
- 20h00 : spectacle de la compagnie Yédélé pour le spectacle « Tizi bal conté »: 1 292 € TTC (contrat de cession des droits d'exploitation à venir à signer)

Cette animation sera financée en 2022 à hauteur de 700 € par le SIC sur sa ligne « animations socioculturelles » et le reste à charge sera financé par le Département dans le cadre de la CDAC et de la conférence des financeurs 2021-2022 dans le cadre des activités intergénérationnelles.

Une demande de 4 chéquiers de 10 chèques lire de 10 € a été effectuée comme l'an passé.

L'association bibliothèque d'Angrie est associée à cette soirée pour organiser l'événement.

Des espaces de lecture seront aménagés dans la salle pour permettre de retrouver l'univers du livre.

L'élue référente précise qu'il convient de valider le programme et que si, au regard du contexte sanitaire, cela ne peut pas se faire ainsi, une autre date pourra être programmée ultérieurement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le déroulement de la Nuit de la Lecture à la salle Saint Pierre d'Angrie le vendredi 21 janvier 2022 à partir de 18h dans les conditions présentées ci-dessus ou à toute autre date adaptée en fonction du contexte sanitaire.
- EMET un avis favorable au devis du spectacle « Tizi bal conté » de la compagnie Yédélé sise 7 avenue de l'Europe – 49130 LES PONTS-DE-CE pour un montant de 1 292 € TTC.
- DECIDE d'appliquer la gratuité à la Nuit de la Lecture du 22 janvier 2022 sans nécessité de carte d'adhésion à l'ESC ni aux bibliothèques.
- AUTORISE le Président à solliciter une aide de 4 chèquiers lire de 10 chèques de 10 € soit 40 € au Ministère de la Culture.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de cession des droits d'exploitation à venir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA GUINGUETTE DE L'ETE

Pour cette deuxième édition, l'équipe a mis au centre de la Papot'Mobile les habitants du Candéen : dans sa création,

dans la mise en œuvre, dans la logistique et dans l'animation de cette guinguette.

A travers ce bilan, nous allons vous faire vivre un peu de l'été

Deuxième année pour ce projet de guinguette mobile éphémère et itinérante, et une nouvelle fois le résultat est à la hauteur de nos attentes.

Les différents partenariats avec les associations locales, les habitants et les élus ont participé grandement à la réussite de la Papot'Mobile.

Ce projet de territoire, décliné sur les 5 communes du Syndicat Intercommunal s'enrichit à chaque nouvelle édition et nous constatons de plus en plus l'importance et la nécessité de notre action. Le retour des participants et des organisateurs est unanime : tous sont positifs. Partage, échange, mixité, émotions sont les mots qui ressortent après les bilans.

Nous avons imaginé 5 semaines de guinguette, 4 se sont réalisées : la semaine à Challain-La-Potherie n'a pas pu se concrétiser, ce qui a eu des conséquences sur la fréquentation mais aussi dans la communication et la diffusion de l'information avec les habitants. Nous y reviendrons dans le détail dans les pages à venir.

En amont de la guinguette mobile, l'équipe de l'Espace Socioculturel a mis en place différents temps collectif à destination de l'équipe, des habitants, des associations, des élus, des agents municipaux. Ces temps de rencontre ont eu pour objectif de préparer le projet, de mobiliser les participants mais surtout de les rendre acteurs

12 réunions

La coordinatrice a sollicité l'ensemble de l'équipe de l'Espace Socioculturel pour réfléchir collectivement aux objectifs du projet, les attendus et préparer collectivement sa mise en place. Pour cette 2ème édition, nous avons mis l'accent sur ces temps de rencontre qui nous paraissent essentiels pour la bonne mise en œuvre d'un projet complexe et essentiel pour partager et mobiliser collectivement les habitants à associer à la démarche.

Des habitants concertés et mobilisés de multiples manières :

- Par un sondage dans chacune des bibliothèques
- Par des échanges directs
- Par la connaissance de l'équipe des habitants ressources
- Des sondages via les réseaux sociaux
- Des appels aux habitants



Ces rencontres avec les habitants ont marqué le départ du projet de la Papot'Mobile.

Nous avons pu récolter leur parole, leurs envies, leurs idées, partager en direct le travail imaginé par l'équipe et ensuite les mobiliser sur des actions concrètes comme : Le nom et la décoration de la guinguette, la réalisation de fanions, l'animation de la guinguette, la logistique, la restauration sur les temps festifs, la préparation et l'accueil des artistes....

- Des temps de concertation avec les élus, pour étudier ensemble la faisabilité du projet et valider la forme (gratuité, sans inscription, le coût, la mise à disposition des espaces communaux et publics...), pour la mise en réseau avec les agents, la mobilisation des habitants, la diffusion de l'information
- Un travail partagé avec les agents techniques et les secrétaires de Mairie. Ce travail partagé a rendu possible la réalisation technique du projet sur chacun des territoires
- La Papot'Mobile en action : la guinguette a sillonné les 4 communes du Candéen. Elle posait ses valises une semaine chez une d'entre elles pour proposer trois journées ponctuées d'animations intergénérationnelles. Chaque jour était proposé deux rdvs : un le matin et un l'après-midi. Il pouvait être animé par l'équipe de l'ESC, ou des bénévoles ayant l'envie de partager leur savoir ou un intervenant. Au cours de l'été une semaine d'animations s'est vue annulée pour causes indépendantes de notre volonté mais pour questions politiques. L'équipe a dû repenser sa programmation en cours de route, refaire une communication à destination des habitants et réadapter les interventions artistiques. Nous constaterons l'impact sur la fréquentation par la suite.
- Le voyage de la Papot'Mobile se clôturait chaque jeudi soir par un temps festif et culturel. (Hormis Loiré, le mardi). Une belle occasion de réunir les habitants et d'être ensemble. Pour l'animation de ces moments festifs, l'équipe a fait appel à des compagnies professionnelles locales afin d'offrir aux habitants une culture de proximité, de découvrir des disciplines artistiques diverses et variées tout près de chez eux. Pour la partie restauration, ce sont les associations Candéennes qui ont pris en main cette logistique et quand ce ne fut pas possible, des foodtrucks étaient invités. Ce fut un vrai moment de fête et de partage. Pour les familles et les habitants peu disponibles en soirée, une programmation en journée a été proposée. Ces moments ont pris une belle dimension familiale.
- Une Soirée bénévoles pour dire merci, pour se retrouver, pour partager ensemble nos souvenirs et pour écrire la prochaine édition.

Les associations mobilisées :

- Le cercle St Joseph (pétanque)
- La Chazéenne (fanfare)
- Familles Rurales (Chazé, Loiré)
- L'association de danse Folklorique
- Le club de Gym les Algues
- Le comité des fêtes d'Angrie

La Programmation artistique et culturelle

- Un chanteur bénévole
- Kinyonga de la Cie Engrenages
- Danse Folklorique (habitants bénévoles)
- Fanfare des Lions pour des Lions
- Messieurs Messieurs
- Brother Kawa de la Cie Ernesto Barytoni
- La Cie Nomorpa avec la création "On y va"
- La fanfare Saxe l'air
-

Les élus, les agents techniques et les secrétaires



64 habitants bénévoles qui ont consacré en moyenne 3 à 4h de bénévolat et qui ont contribué à faire vivre cette guinguette.

6 jeunes en chantier Argent de Poche

713 participations d'habitants curieux qui ont été de passage à la Papot'Mobile !

La Papot'Mobile a rencontré un vif engouement auprès des habitants et associations du territoire.

Les réussites

L'un des facteurs de cette réussite repose sur l'indéniable capacité d'adaptabilité de l'équipe et sa solidarité. Elles ont su se montrer engagées, flexibles, et ont pris à cœur ce projet. Mais aussi, la forme choisie dans l'organisation de cette Papot'Mobile (sans inscription, la gratuité, 1 demi-journée = 1 animation) a contribué au succès de cette deuxième édition.

La dynamique des habitants, des bénévoles et des associations à largement participé à faire vivre cette Papot'Mobile.

Ils l'ont investi, l'ont questionné, l'ont interpellé, l'ont animé, l'ont dansé

Objectifs atteints ! Les habitants ont su s'approprier leur espace, nous avons pu le temps d'un été offrir un nouveau regard sur un espace du quotidien parfois oublié ou ignoré.

Habitants, jeunes, moins jeunes, nouveaux ou anciens, élus et équipe de l'ESC se sont fédérés autour d'une aventure commune. **Cela montre la dimension sociale, interculturelle et intergénérationnelle de ce projet.**

A la fin du périple de la Papot'Mobile, certains d'entre eux se sont mobilisés sur de nouvelles actions et d'autres nous ont déjà exprimé leurs souhaits et envies pour 2022.

Cette seconde édition est très encourageante dans la dynamique de territoire qu'il provoque ainsi que pour l'avenir du centre social.

Évidemment, il reste encore des habitants, des associations à conquérir mais en deux années d'édition, des groupes dynamiques ont été constitués. Ce travail ne peut se construire que sur du long terme, et la relation entre équipes, habitants, élus, bénévoles.

Les limites

Il paraît important de saisir les difficultés du projet et de les mesurer pour en prendre conscience collectivement dans l'élaboration d'une prochaine édition.

Le délai des financeurs tardif : anticiper et valider le projet suffisamment en amont avec le conseil syndical pour enclencher les démarches de recherche de subventions.

Les ressources humaines : c'est un projet qui demande une forte mobilisation d'équipe, il faut être vigilant à être suffisamment nombreux.

Les animations intergénérationnelles : réfléchir à des animations qui plaisent au plus grand nombre: les jeunes comme les personnes plus âgés.

Préconisations

Toutefois, on trouve dans les préconisations le souhait de :

- Poursuivre cette **programmation culturelle en journée**
- **Pérenniser le travail engagé avec les bénévoles**, les habitants ressources et les associations. La question que l'on se pose actuellement est comment inscrire le projet de Papot'Mobile sur une durée plus longue avec un public aussi varié. Comment faire perdurer le lien avec les associations, bénévoles, habitants déjà engagés ? Nous aimerions à l'avenir faciliter ces échanges en instaurant des rencontres conviviales tout au long de l'année. Ce qui sera en 2022 plus facile si la situation sanitaire le permet.
- **L'accessibilité dans la programmation culturelle**, dans les animations, dans la forme.

Points d'efforts

Nous soulignerons ici les points d'efforts à fournir à la prochaine édition. Un point important est à soulever au niveau de la dynamique jeunesse qui a manqué cet été. L'équipe a souligné le souhait d'étoffer davantage les animations qui répondent à ce public. Par exemple, en leur donnant des responsabilités dans l'organisation du projet, dans l'animation, dans la tenue d'un espace restauration. Un travail est à faire avec les foyers de jeunes pour les sensibiliser davantage au projet. (Imaginer un atelier scénographie, leur confier la partie accueil des artistes ...).

- **La décoration de la guinguette** est également à poursuivre pour créer un véritable univers et immersion pour les habitants.
- Développer des commissions de bénévoles par thématique pour faciliter le travail de coordination du projet notamment pour les nocturnes. (Partie accueil des artistes et restauration)
- Accentuer le travail de communication avec les habitants : nous avons remarqué tout au long de ce projet des problèmes de communication. En effet, il faut que l'on saisisse davantage des outils qui nous sont offerts à la fois par les différents réseaux sociaux mais aussi des moyens que les mairies peuvent mettre à profit pour le projet, nous avons une marge de progression dans ce domaine. Nous n'avons pas suffisamment sollicité la presse locale et médias qui s'offraient à nous. En conséquence, à l'avenir nous aimerions mettre en place tous les moyens possibles pour faire connaître le projet mais également valoriser l'engagement des associations et des bénévoles. Nous avons été aussi victime des changements liés à la politique du territoire, ce qui a "brouillé" le message porté aux habitants. En effet, le Syndicat Intercommunal a pris la décision d'annuler notre intervention sur le territoire de Challain-la-Potherie suite à des désaccords politiques. Cela nous a fortement impacté ainsi que les habitants, nous avons dû nous réadapter en changeant notre programme, en décalant toutes nos animations, en créant une communication de dernière minute, en annulant les compagnies prévues ...

Paroles d'habitants

« C'était très bien, très bonne idée de spectacle » **Un bénévole**

« Elle est bien décoré votre caravane ! » **Un habitant**

« On a passé une très bonne soirée, merci pour tout ! »

« Une autre, une autre, une autre,.. !!!!! » **Nocturne d'Angrie**

« On peut visiter votre caravane ? »

« On remet ça à vendredi prochain ! » **Soirée bénévole**

« C'était Top » **Nocturne de Chazé**

« Je ne comprends pas les gens, on leur propose des choses pour changer mais ils ne se déplacent pas »

Nocturne de Chazé

« Moi j'avais calé toutes les dates sur mon agenda » **Une habitante**

« C'est vraiment génial ce que vous faites, dommage qu'il y ai si peu de monde » **Plusieurs familles à Candé**

« Des animations gratuites comme ça comme avant, ça ne se fait plus, c'est vraiment bien » **Un papa à Chazé**

« On attends tous la fête du soir ! » **Une mamie à Chazé**

« C'est ça qu'il faut à nos jeunes » une maman à Angrie" **Animation Gliss and Fun**

« C'est bien, ce n'est pas souvent que tout est gratuit »



OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-02-16-004

Guinguette mobile été 2021 : projet, budget, demandes de subventions, tarification...

Le Président rappelle qu'au regard du contexte sanitaire, une guinguette mobile avait circulé pendant 5 semaines dans les 5 communes du candéen durant l'été 2020 du lundi au jeudi, avec un temps fort les jeudis soirs.

Le bilan global a été plutôt positif aussi bien pour les habitants, élus, et professionnels.

Ainsi, il est proposé de reconduire cette initiative durant l'été 2021 en essayant de prendre en compte quelques améliorations. Le Président présente le projet.

Le budget prévisionnel est présenté aux élus en leur précisant que plusieurs demandes de subventions vont être déposées auprès de la DRAC et de la CAF (Fond Public de Territoire).

La question du tarif est abordée : faut-il faire payer 1 € chaque activité avec les contraintes que cela engendre en matière de gestion de caisse, de personnel, de risque et d'autorisation, ou alors faire la gratuité pour ces activités du mardi au jeudi sur les 5 semaines ?

Enfant, le Président précise qu'il serait bon de recueillir la parole des habitants via un mur d'expression affiché dans les bibliothèques du candéen afin que le projet de guinguette soit construit pour et avec les habitants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE le projet de guinguette été 2021 dans les 5 communes du candéen du mardi au jeudi à compter du 06 juillet 2021 jusqu'au 05 août 2021 dans le but de proposer des activités intergénérationnelles.

-VALIDE les temps forts culturels et festifs du jeudi soir dans chaque commune en lien avec les associations locales.

-EMET un avis favorable au budget prévisionnel présenté à hauteur 38 403.78 € (hors valorisations de contributions volontaires) et aux diverses demandes de subvention déposées auprès de la DRAC (7 600 €) et de la CAF de Maine-et-Loire dans le cadre du Fond Public de Territoire (5 398.78 €).

-PREND ACTE que ces dossiers de demandes seront déposés et signés par le Président du SIC dans le cadre de ses délégations de pouvoir confiées par le comité syndical.

-VALIDE le principe de gratuité sans adhésion obligatoire pour ces activités du mardi au jeudi dans chaque commune pendant les 5 semaines.

-AUTORISE l'affichage dans les bibliothèques du candéen d'un mur d'expression pour recueillir la parole des habitants dans le cadre du projet de guinguette été 2021.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-002

Contrat de cession des droits d'exploitation à signer avec l'association « pour ma pomme » qui intervient le 15 juillet 2021 à 16h à Loiré pour 1 049.73 €

Le Président explique qu'un contrat de cession des droits d'exploitation doit être signé avec l'association « Pour ma pomme » pour un spectacle organisé le 15 juillet 2021 à 16h à Loiré pour un montant de 1 049.73 € dans le cadre des animations de la Guinguette de l'été 2021 pour le lien parent-enfant par le soutien à l'éveil culturel et artistique financé par la CAF de Maine-et-Loire.

Le Président présente les termes du contrat de cession des droits d'exploitation à signer et demande aux élus de le valider.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes du contrat de cession des droits d'exploitation à signer avec l'association « pour ma pomme » sise « le Fresne » - 49320 BLAISON-GOHIER qui interviendra pour une représentation le

15 juillet 2021 à 16h à Loiré pour un montant de 1 049.73 €, dans le cadre des activités de lien parent-enfant par le soutien à l'éveil culturel et artistique financées par la CAF de Maine-et-Loire.

- DIT que le contrat est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat afférent ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-004
--

Guinguette été 2021 : achat d'une caravane à la Pagerie à Angers pour un montant de 500 €
--

Le Président rappelle que l'Espace Socioculturel du Candéen est géré par le Syndicat Intercommunal du Candéen et de nombreuses activités s'y déroulent durant l'année à destination des familles, des jeunes, des seniors.

Durant 5 semaines de l'été 2021, la guinguette de l'ESC va sillonner les 5 communes du candéen. Comme cela avait déjà été évoqué l'année dernière, l'achat d'une caravane serait appréciable afin d'y stocker du matériel, de pouvoir interpeller les habitants et d'être identifié.

L'association « La Pagerie », est un Centre National des arts de la rue et de l'espace public qui est implanté à Saint Barthélémy d'Anjou et qui est en liquidation. Elle vend donc ses biens dont une caravane dont les photos sont présentées aux élus pour un prix de 500 € TTC.

L'intérieur a été refait récemment et il y a juste une porte qui serait à réparer et l'extérieur à repeindre via un chantier de jeunes par exemple.

Aucune assurance complémentaire n'est requise car elle fait moins de 500 kg et c'est l'assurance du véhicule qui tracte qui est valable. Un lieu de stockage dans une des communes du SIC sera à trouver.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur cet achat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE d'acheter à l'association « la Pagerie » sise 61-63 rue de la pagerie - 49124 Saint Barthélémy d'Anjou, une caravane pour un montant de 500 € TTC.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-007
--

Avis pour déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturels (CADC) du 01/09/2021 au 31/08/2022
--

Le Président rappelle que le PETR du segréen intervient à plusieurs niveaux en matière de culture et ce jusqu'au 31 juillet 2021 :

-le CLEA (Contrat Local d'Education Artistique): travail partenarial avec l'ESC et le réseau des bibliothèques, les écoles et les centres de loisirs. Plusieurs artistes ont déjà été invités en résidence sur le candéen.

-demandes de subventions auprès du Conseil départemental 49 par le biais d'une convention annuelle signée du 01/09/n au 31/08/n+1

Le centre social utilise déjà l'outil culturel à destination des populations pour exercer ses actions. Cela ne change rien par rapport aux communes qui au niveau d'Anjou Bleu Communauté (ABC) se voient restituer cette compétence au 01/08/2021.

Pour l'avenir et la programmation du 01/09/2021 au 31/08/2022, le département a convenu que chaque signataire de la convention serait l'échelon intercommunal Donc, pour le candéen, une Convention d'Actions

et de Développement Culturels (CADC) sera signée avec ABC. Plusieurs acteurs y seraient identifiés : le Cargo, La Chaise Rouge, Centrale 7, le SIC avec l'ESC et le réseau des bibliothèques...

Le projet de Guinguette (été 2022) pourrait être intégré dans cette convention et le développement, au fil de l'année d'une résidence artistique afin que les habitants soient investis dans une vraie démarche culturelle sur un temps plus long que l'été.

Le projet serait organisé de septembre à décembre 2021 pour que la résidence d'artiste démarre en janvier 2022 jusqu'en juin pour se clôturer en juillet et août 2022 par la guinguette mobile.

Les pré-projets doivent être déposés au Conseil Départemental 49 (CD49) pour le 21/05/2021 puis discutés et échangés pour aboutir à une version définitive au 11 juin 2021. La convention est ensuite généralement signée à l'automne de l'année n.

Un autofinancement de 20% doit être appliqué. D'autres cofinancements seront ensuite sollicités.

ABC semblerait plutôt favorable à y intégrer ce projet.

Le budget prévisionnel est présenté aux élus pour un budget global de 29 885 € dont 8 000 € seraient demandés au dans le cadre de cette convention.

Le Président demande aux élus de donner un avis sur ce dépôt de dossier de subvention en lien avec ABC dans le cadre de la (CADC).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DONNE un avis favorable au dépôt d'un dossier de demande de subvention de 8 000 € (sur un budget de 29 885 €) dans le cadre de la Convention d'Actions et de Développement Culturels (CADC) à signer avec le Conseil Départemental 49 pour le projet présenté ci-dessus.

-PREND ACTE, que, dans le cadre de ses délégations de pouvoir, le Président est déjà autorisé à déposer des dossiers de demandes de subventions pour le fonctionnement des activités du Syndicat Intercommunal du candéen.

-AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-003
--

Guinguette été 2021 : planning et détermination des catégories de tarifs pour les animations jeunesse 11-17 ans hors guinguette de l'été 2021 et pour le stage d'Anglais

Vu la délibération n°2021-03-16-011 du comité syndical du 16 mars 2021,

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse rappelle aux élus que des tarifs ont été fixés par catégorie d'animation, pour les animations jeunesse 11-15 ans, par délibération du comité syndical du 21 novembre 2017.

La Vice-Présidente rappelle que la Guinguette de l'été 2021 va avoir lieu pendant 5 semaines du 6 juillet au 5 août 2021.

Conformément à la délibération n°2021-02-16-004 du comité syndical du 16 février 2021, les animations de la guinguette de l'été se feront du mardi au jeudi sans inscription et seront gratuites. Elles seront ponctuées par un temps le jeudi soir sauf pour la semaine à Loiré qui sera le mardi soir 13 juillet au regard du pont du 14 juillet 2021.

En plus de ces activités intergénérationnelles proposées sur les 3 jours de la semaine, des activités dédiées aux jeunes 11-17 ans seront organisées le lundi en dehors des mardis, mercredis et jeudis avec inscription et tarification, puis durant la dernière semaine d'août 2021 :

	Lundi 12/07/2021	Lundi 19/07/2021	Lundi 26/07/2021	Lundi 02/08/2021	Mardi 24/08/2021	Mercredi 25/08/2021	Jeudi 26/08/2021	Vendredi 27/08/2021
	LOIRE	ANGRIE	départ CHALLAIN	départ ESC CANDE	ESC CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE
Matin			10h-17h Grand jeu nature avec le bar asso de VEA. Viens passer une superbe journée avec les jeunes du Louroux Béconnais et des alentours (prévoir pique-nique le midi)	11h-17h Départ vers AVIRE Balade à cheval en calèche (prévoir pique-nique le midi)		10h30-17h Salle omnisport + city stade Journée sportive (prévoir pique-nique le midi)		10h30-17h Salle omnisport Vendredi tout est permis! (prévoir pique-nique le midi)
Midi								
Après-midi	14h-17h Salle omnisport Activité Bubble Bump	14h-17h Salle St Pierre (petite) String art à toi de jouer l'artiste			14h-17h Local activité ESC Atelier mosaïque		14h-17h Salle du Rocher Préparation de la soirée Jeunes (Repas, déco, choix des musiques et jeux)	
Soirée							14h-17h Salle du Rocher Soirée jeunes !! Viens finir tes vacances en beauté	
TARIF	C1 C2	B1 B2	B1 B2	C1 C2	B1 B2	A1 A2	B1 B2	A1 A2
Nombre de places	12	12	8	8	12	12	12	12

Aussi, un stage d'Anglais va être proposé la semaine qui se déroule à Angrie avec deux options selon le nombre et le niveau des inscrits :

- soit 5h * 4 jours = tarif de 75 € (SIC) et 90 € (hors SIC) pour les - de 60 ans, gratuit +60ans (1 groupe minimum de 13 et maximum de 20 personnes) – coût du professionnel à 1 500 €

- soit 1 groupe de 3h le matin et 1 groupe de 3h l'ap-midi sur 4 jours = 12h par groupe = tarif de 75 € (SIC) et 90 € (hors SIC) pour les - de 60 ans, gratuit +60ans (groupe de 8 minimum et de 12 maximum) - coût du professionnel à 1 800 €

Le Président propose de valider le planning global de la guinguette de l'été 2021 présenté et les tarifs et catégories de tarifs proposés pour les activités hors guinguette été 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les catégories de tarifs présentées ci-dessus pour les animations jeunesse 11-15 ans hors guinguette été 2021 avec adhésion obligatoire, et encaissement après émission d'une facture adressée par le Trésor Public.
- VALIDE la tarification d'un stage été d'Anglais à 75 € pour les habitants du SIC (moins de 60 ans), 90 € pour les habitants hors SIC (moins de 60 ans) et gratuit pour les + de 60 ans, selon une des deux modalités présentées ci-dessus, avec adhésion obligatoire, et encaissement via la régie de recettes de l'ESC.
- VALIDE le planning global de la guinguette été 2021 qui se déroulera sur les 5 communes du 06 juillet 2021 au 05 août 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-004

Contrats de cession des droits d'exploitation à signer avec divers prestataires pour l'organisation des temps forts lors de la guinguette de l'été 2021

Le Président rappelle que la Guinguette de l'été 2021 va avoir lieu pendant 5 semaines du 6 juillet au 5 août 2021.

Conformément à la délibération n°2021-02-16-004 du comité syndical du 16 février 2021, les animations de la guinguette de l'été se feront du mardi au jeudi sans inscription et seront gratuites. Elles seront ponctuées par un temps le jeudi soir sauf pour la semaine à Loiré qui sera le mardi soir 13 juillet au regard du pont du 14 juillet 2021.

Des contrats de cession des droits d'exploitation doivent être signés avec les compagnies qui interviennent. Le Président les présente aux élus et demande à ce qu'ils soient validés.

Les frais prévisionnels de représentation des temps forts sont de 11 537.22 € pour le soir et 3 022.73 € pour les spectacles et ateliers de journée dans le cadre du soutien à l'éveil culturel et artistique soit un total de 14 560.25 €.

Des aides de la DRAC à hauteur de 5 000 €, de la DDCS 49 à hauteur de 3 000 € et de la CAF à hauteur de 5 348 € et de 3 408 € viendront en recettes compenser ces dépenses.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les contrats de cession des droits d'exploitation suivants à signer pour les temps forts de la guinguette été 2021 :
 - o Association « Engrenages » sise 26 rue Léon Rocottier – 35000 RENNES pour la représentation du spectacle « Groove Time – Kingoya » qui se déroulera à Chazé-sur-Argos le jeudi 08 juillet 2021 pour un montant de 2 964.34 € + 300 € de mise à disposition de son à verser à Poly Sons 35
 - o Association « Pour ma pomme » sise le Fresne – 49320 BLAISON GOHIER pour la fanfare « Big Joanna » qui se déroulera le mardi 13 juillet 2021 à Loiré pour un montant de 2 431.78 €.
 - o Association « Le mouton à 5 pattes » sise 13 rue du Moulin – 49120 LES GARDES pour la représentation du spectacle « Brother Kawa » qui se déroulera le jeudi 22 juillet 2021 à Angrie pour un montant de 850 €.
 - o Association « La Compagnie des arts » sise 2 bd Jean moulin – 44100 NANTES pour la représentation du spectacle « SaxeZ-l'air quartet » qui se déroulera à Challain-la-Potherie le 29 juillet 2021 pour un montant de 1 400 €
 - o Association « dbk » sise centre culturel – 10 rue Emile Zola – 49460 MONTREUIL-JUIGNE pour la représentation du spectacle « Voyages Capel » le jeudi 03 août 2021 à Candé pour un montant de 1 250 €.
 - o Association « Du bruit qui court » « Compagnie Mesdemoiselles » sise 11 rue des perrières – 49700 LES ULMES pour le spectacle « parenthèse » qui se déroulera à Candé le 05 août 2021 pour un montant de 2 341.40 € et pour 2 ateliers cirque qui se dérouleront le mercredi 04 août 2021 à Candé pour un montant de 1 117.40 € soit un total de 3 058.80 €
 - o Compagnie « NOMORPA » sise Ecole Dutilleux – 1, rue Pasteur – 49130 LES PONTS-DE-CE pour le spectacle « On y va ? » (1 action de sensibilisation + 1 représentation) qui se déroulera à Challain-la-Potherie le mercredi 28 juillet 2021 matin net après-midi pour un montant de 1 255.60 €
- PREND NOTE que des frais complémentaires liés à la prise en charge des repas des artistes notamment sont à prévoir.
- DIT que les contrats de cession des droits d'exploitation à signer seront joints à la présente délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats de cession des droits d'exploitation afférents ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-007
Contrat de cession des droits d'exploitation à signer pour le remplacement du temps fort à Loiré

Le Président rappelle que la Guinguette de l'été 2021 a fait étape à Loiré la semaine du 14 juillet 2021 avec le déroulement d'un temps fort le mardi 13 juillet 2021.

Initialement, c'est la fanfare Big Joana qui devait intervenir comme cela a été validé par délibération n°2021-06-16-004 du comité syndical du 13 juin 2021. Cependant, ce groupe n'a pas pu assurer la prestation avertissant la semaine précédente ce qui a contraint à trouver en urgence un nouveau groupe pour assurer ce temps fort. Le tarif demandé par l'association « Le mouton à 5 pattes » pour le spectacle « Des Lions pour des lions » est de 1 793.50 € contre 2 431.78 € initialement.

Un contrat de cession des droits d'exploitation doit être signé avec cette compagnie qui intervient. Le Président le présente aux élus et demande à ce qu'il soit validé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le contrat de cession des droits d'exploitation à signer pour le temps fort de la guinguette été 2021 à Loiré le mardi 13 juillet 2021 :
 - o Association « Le mouton à 5 pattes » sise 13 rue du Moulin – 49120 LES GARDES pour la représentation du spectacle « Des Lions pour des lions » pour un montant de 1 793.50 €.
- PREND NOTE que des frais complémentaires liés à la prise en charge des repas des artistes notamment sont à prévoir.
- DIT que le contrat de cession des droits d'exploitation à signer est joint à la présente délibération
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de cession des droits d'exploitation afférent ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-005
Planning global des animations du premier trimestre 2022

Le Vice-Président en charge du social explique que la plaquette des activités du Syndicat Intercommunal du Candéen pour l'hiver 2022 doit être validée avant impression afin d'être distribuée début janvier 2022.

Les grandes lignes sont présentées aux élus et notamment une version plus épurée de la plaquette qui a été travaillé.

Le Vice-Président propose aux élus de valider le contenu de cette plaquette d'activités de janvier à mars 2022 ainsi que les modalités tarifaires afférentes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le contenu de la plaquette d'animations pour les activités de l'hiver 2022 de janvier à mars
- PREND NOTE de la gratuité avec adhésion obligatoire des activités de la plaquette sauf quand il est précisé que l'adhésion n'est pas obligatoire et qu'un tarif est mentionné.
- PREND NOTE que les activités faisant l'objet d'une tarification spécifique ont déjà fait l'objet d'une délibération particulière comme les animations jeunesse ou la Nuit de la lecture 2022.
- DIT que les recettes liées aux adhésions (hors animations jeunesse) seront encaissées par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à l'ordre du Trésor Public par le biais de la régie de recettes de l'Espace Socioculturel du Candéen.
- DIT que la plaquette des animations d'hiver 2022 est annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Délégations de pouvoir et questions diverses des comités syndicaux :

- demande d'une subvention de 5 000 € au Service Départemental Jeunesse Education et Sports (SDJES) pour la guinguette été 2021
- demande d'une subvention de 8 000 € au Conseil départemental 49 dans le cadre du CDAC pour résidences artistiques de janvier à juin 2022 en fil rouge de la guinguette été 2022

-guinguette à Angrie et Candé : obligation du pass sanitaire si plus de 50 personnes. Donc mis en place dès ce jeudi à Angrie

-demandes de subvention à la DRAC de 10 000 € et à la région PDLL pour 4 000 € pour la guinguette été 2022

-Caravane : Nom : La Papot'mobile = résultat du sondage élus+habitants

Graph : devis validé de l'association L'R de Rien pour un atelier Graff de 6h dont bombes de peinture pour 466 € TTC

1er atelier au centre technique municipal de Candé le jeudi 17/06 à 16h (prépa) et à 18h (peinture+graff)+
2ème séance le 18/06 et 19/06 selon avancées

LE GROUPE D'HABITANTS L'ECO'LECTIF

L'ECOLECTIF est un groupe d'habitants désireux de mener des actions de sensibilisation à l'environnement et au 0 déchets.

LA WORLD CLEAN UP DAY

Samedi 18 septembre s'est déroulé la World Clean Up Day sur la commune de Candé. Les participants ont été Delphine Pasquier Beaujean, référente famille, Aurélia, animatrice du Sycdom, le groupe d'habitants d'Eco'lectif et les habitants du Candéen. De plus, des gants et sacs ont été fournis par l'agence du Sycdom. Le ramassage de déchets s'est déroulé de 10h à 11h30, avec pour finir, un pot de remerciement offert par la mairie de Candé.

1. Présentation de la matinée

Tout d'abord, la matinée a commencé avec une présentation du déroulement de l'activité, par un membre du groupe Eco'lectif. Ensuite, plusieurs parcours ont été définis. Un groupe qui ira du côté du centre-ville de Candé, un groupe au niveau de la rocade d'Angers et un groupe, plutôt avec des enfants, dans le parc de Bellevue.

2. Fin de la matinée

À la fin du parcours, lors de l'arrivée des participants, nous avons pu commencer à peser les déchets récoltés. En tout, nous avons ramassé **94kg de déchets pour 1h30**. Ensuite, nous avons pu échanger autour du pot organisé par la mairie.

3. Bilan

La matinée a été productive et les participants étaient dans l'ensemble satisfaits de leur ramassage de déchets. Des objets insolites ont pu être récoltés comme des bouteilles d'urine, des matelas mousses ou encore des enjoliver de voiture.

Parole d'habitants

« J'ai eu la chance de participer à cette matinée avec mes parents. Nous avons trouvé cela enrichissant et il était valorisant de s'investir dans la vie citoyenne du Candéen. »

Au total, 29 personnes (dont 7 enfants) étaient présentes pour nettoyer le centre, le parc Bellevue et l'aire de repos de Candé de leurs déchets.

A été ramassé:

22 kg de déchets non recyclables (dont un sac « dépôt sauvage », mais aussi un tapis...)

19 kg de déchets recyclables (emballages, canettes...)

14 kg de verres
7 kg de gravats
1,5 kg de déchets électriques (clim de camion, piles, interrupteur, circuit électrique...)
1 kg de bois
1L de mégots (soit environ 750 mégots)
Et « focus covid » : une quinzaine de masques

Cela malgré la pluie qui s'est invitée dès le début du ramassage... Ce qui n'a pas été en faveur du groupe qui a ramassé les déchets dans le centre bourg (dont le but était d'être visible et d'échanger avec les passants). Ils ont cependant croisé une senior qui les a encouragés.

M. Philippe Bolo, député de la circonscription, était présent au début, et a aidé au ramassage le premier quart d'heure dans le centre bourg. Il rédige un rapport sur les déchets, d'où la raison de sa présence. Temps de ramassage des déchets : environ 1h15-30.

Cette action a demandé beaucoup d'organisation logistique et de coordination avec le collectif (rédaction du protocole et de la demande d'autorisation pour la préfecture et plan B en cas de pluie, partenariat avec le Syctom, la mairie, inscription sur le site internet...), réalisé principalement par l'ESC. L'écolectif a défini en amont l'organisation (lieu de ramassage, trajets...)

Le jour J, Marc, un membre du groupe a fait une petite présentation pertinente de l'Ecolectif, ses objectifs, ses projets.

Les personnes présentes étaient principalement des personnes de l'Ecolectif, des élus, mais aussi quelques familles et personnes seules.

Action déchets avec les écoles

Ecole de Chazé et de Challain-la-Potherie

2 bénévoles de l'ECOLECTIF

L'animation s'est découpée en trois temps, selon les groupes d'enfants. Tout d'abord, un groupe avec les CM2 et une partie des CM1, ensuite les maternelles et CP, et enfin, les CE1-CE2 et l'autre partie des CM1.

Dans un premier temps, nous avons proposé un moment de lecture aux élèves, avec différents livres :

- Pour les maternelles et CP les livres choisis sont : SOS terre et Qu'y a-t-il sous la mer ?
- Pour les CE1, CE2 et CM1 et les CM2, les livres seront : La vie en vert fluo et Océan en danger (livre Dr Astrocat).



SEMAINE DE REDUCTION DES DECHETS

L'animation « Un Noël 0 déchet » prévue dans le cadre de la semaine de réduction de déchets s'est déroulée le **20 novembre 2021**. Pour cela, nous étions accompagnés du collectif d'habitants de Candé « L'Ecolectif ». L'animation a eu lieu dans la salle Leboucher de Candé et a commencé aux alentours de 10h.

Plusieurs animations et ateliers autour de cette thématique étaient proposés aux participants :

- Brico-déco de Noël en récup
- Fabrication de calendrier de l'aveugle
- Ateliers végétaux et vannerie
- Cadeaux dématérialisés
- Emballages cadeaux 0 déchets
- Déco de Noël en récup
- Exposition photo World Clean Up Day
- Produits de beauté maison
- Repair café
- SOS cookie ou vin chaud
- Eponges Tawashi

De plus, une collecte de vêtements était organisée et qui continuait durant la semaine au centre social. L'ensemble de l'animation a réuni **31 personnes** et **700kg de vêtements ont été récupérés**. Et ce sont une dizaine de bénévoles qui se sont mobilisés pour faire vivre cette action.

Ce temps fort s'est bien déroulée et de bons retours ont été retenus. Certains ateliers ont réuni plus de participants tels que les bricolages de Noël ou encore les SOS cookie ou vin chaud.

Vie du groupe :

Groupe qui a eu du mal à repartir et passer au-delà des événements covid (confinements successifs, réunion en visio...). Le groupe qui était presque à se lancer dans l'autonomie a été coupé dans son élan.

Fin 2021 le groupe est plus vaillant qu'au début de l'année ! Toujours accompagné par l'ESC et Delphine avec une réunion tous les mois. L'enjeu reste de mobiliser d'autres habitants dans le projet et surtout de leur permettre de vivre ce collectif en autonomie.

Le panier Candéen tourne bien quant à lui, nouveau bureau, dynamique qui se maintient.

LE GROUPE D'HABITANTS SOLIC'CIEL

Depuis l'ouverture des ateliers de formation de base en février 2021, **8 personnes** ont fréquenté l'atelier dont **6 très régulièrement**. Une commence à prendre son autonomie et participe désormais moins souvent. L'atelier est ouvert chaque jeudi après-midi de 14h30 à 17h30 et utilise soit la salle d'activité soit la grande salle de réunion.

Les personnes inscrites pour la formation sont en majorité domiciliées à Candé. Cependant une nouvelle personne vient d'Angrie et une vient de Segré car elle n'a pas trouvé de lieu adapté à ses besoins sur sa commune. Elle bénéficie du covoiturage d'une bénévole qui vient de Combrée. Grâce au programme de l'Espace Socioculturel de Candé, une nouvelle bénévole originaire de Loiré a découvert SoliCCIEL et s'est inscrite pour accompagner les adultes. Une autre vient de commencer mais, originaire de Craon, elle cherche à trouver un lieu comme SoliCCIEL plus près de chez elle.

Les thèmes abordés sur les temps de formation sont pour exemples : La lecture et l'utilisation d'un agenda, d'un dictionnaire, les documents de vie quotidienne, le vocabulaire dans les courriers administratifs et/ou personnels, les documents liés à l'emploi, la compréhension d'articles de presse, le courrier lié au recensement, la réponse à des enquêtes ; les notions de base en mathématiques pour comprendre les tickets de caisse, le calcul d'heures et les conversions, les révisions de règles de grammaire, le code de la route, l'utilisation du téléphone mobile, se connecter à Internet, consulter sa boîte de messagerie, déplacer les photos du téléphone dans son ordinateur, etc.

Tous ces sujets abordés à la demande des participants aux ateliers de formation permettent de retrouver davantage confiance en soi et de savoir-faire de façon plus autonome certaines démarches personnelles. Ils ont pu participer à l'Assemblée populaire et contribuer à l'organisation de ce weekend.



OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-002

Poursuite de l'expérimentation pour l'accompagnement d'un groupe d'habitants (SOLIC'CIEL) dans une démarche de travail sur le calcul, l'informatique, l'écriture et la lecture jusqu'en juillet 2021 – abrogation de la délibération n° 2020-10-20-003 du comité syndical du 20/10/2020

Vu la délibération n°2020-10-20-003 du comité syndical du 20 octobre 2020 validant la mise à disposition du local activité au groupe d'habitants dénommé SOLIC'CIEL sur plusieurs dates de 16h à 19h jusqu'au vacances de février 2021 pour des ateliers d'écriture, lecture, informatique et calcul encadrés par une bénévole référente.

Le Vice-Président explique qu'au regard du contexte sanitaire, ces ateliers n'ont pas pu démarrer et on ne sait pas quand ils pourront commencer.

Ainsi, il propose que l'expérimentation se réalise d'ici la fin juillet 2021 dès que les conditions sanitaires le permettront et en fonction de la disponibilité de la salle.

Le Président propose de valider cette expérimentation dans les termes présentés et d'abroger la délibération n°2020-10-20-003 du comité syndical du 20 octobre 2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE la mise à disposition du local activité au groupe d'habitants dénommé SOLIC'CIEL de 16h à 19h pour des ateliers d'écriture, lecture, informatique et calcul encadrés par une bénévole référente, dès que la situation sanitaire le permettra, selon un calendrier à déterminer.
- PRECISE que cette activité fait l'objet d'une expérimentation jusqu'à la fin du mois de juillet 2021 et qu'un bilan sera établi au préalable afin d'envisager une poursuite.
- ABROGE la délibération n°2020-10-20-003 du comité syndical du 20 octobre 2020.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-006

Poursuite de l'activité du groupe d'habitants Solic'ciel au sein de l'Espace Socioculturel du Candéen

Le Président rappelle qu'une convention d'occupation des locaux a été signée le 19 mars 2018 avec l'association UDAF 49 pour leur permettre d'avoir un bureau à disposition ponctuellement au 1 avenue Firmin Tortiger à Candé.

Vu la délibération n°2020-10-20-003 du comité syndical du 20 octobre 2020 validant la mise à disposition du local d'activité au groupe d'habitants dénommé SOLIC'CIEL pour des ateliers d'écriture, de lecture, informatique et calcul encadrés par une bénévole référente de novembre 2020 à février 2021,

Vu la délibération n°2021-01-19-002 du comité syndical du 19 janvier 2021 validant la mise à disposition du local d'activité au groupe d'habitants dénommé SOLIC'CIEL de 16h à 19h pour des ateliers d'écriture, lecture, informatique et calcul encadrés par une bénévole référente, dès que la situation sanitaire le permettra, selon un calendrier à déterminer et précisant que cette activité fait l'objet d'une expérimentation jusqu'à la fin du mois de juillet 2021 et qu'un bilan sera établi au préalable afin d'envisager une poursuite,

Vu le bilan effectué entre professionnel du SIC, la bénévole référente et le groupe d'habitants,

Considérant que le groupe est constitué de 5 personnes qui viennent régulièrement aux activités,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre cette activité qui a notamment permis à une nouvelle personne d'intégrer le groupe d'origine,

Le Président propose de continuer de mettre un local à disposition de ce groupe d'habitants afin qu'ils puissent y développer leur activité les jeudis de 14h à 17h et selon les possibilités, de temps en temps à la bibliothèque de Candé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE la mise à disposition d'un local d'activité au groupe d'habitants dénommé SOLIC'CIEL, à compter du jeudi 2 septembre 2021, le jeudi de 14h à 17h pour des ateliers d'écriture, lecture, informatique et calcul encadrés par une bénévole référente.

-PRECISE que selon les possibilités, des ateliers pourront se dérouler de temps en temps à la bibliothèque de Candé.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-008

Refacturation à la Fédération des Centres Sociaux 49/53 des frais de déplacement engagés pour le déroulement de l'assemblée populaire inter associative « connaître et faire valoir ses droits » du 15 octobre 2021 à Poitiers

Le Président explique qu'a eu lieu à Poitiers le 15 octobre 2021 le déroulement de l'assemblée populaire inter associative « connaître et faire valoir ses droits » en lien avec la Fédération des centres sociaux 49-53 et à laquelle le groupe d'habitants Solic'ciel a participé activement.

Le Président et un agent se sont déplacés à Poitiers avec un véhicule du SIC sur une demie-journée pour les accompagner.

Depuis, la Fédération des centres sociaux 49-53 nous a fait savoir qu'elle a perçu des aides pour financer les frais kilométriques pour se rendre à cette journée.

Le Vice-Président propose de demander le remboursement de 106.14 € correspondant à 1 aller/retour Candé-Poitiers (183km * 2 = 366 km) * 0.29 € / km (Berlingo - 5 CV) = 106.14 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de demander le remboursement de la somme de 106.14 € à la Fédération des centres sociaux 49-53 pour dédommager des frais kilométriques pour se déplacer de Candé à Poitiers le 15 octobre 2021 dans le cadre de l'assemblée populaire inter associative « connaître et faire valoir ses droits » qui se déroulait à Poitiers.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer le titre de recettes correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3.2.9. Tarification des activités

Les adhésions 2021 ont été au nombre de :

Adhésions individuelles : 107 prises à l'ESC et **89** prises en bibliothèque (76 prises en 2020)

Adhésions familiales : 59 prises à l'ESC et **127** prises en bibliothèques. (136 prises en 2020)

Cette adhésion est également valable pour le réseau des bibliothèques du SIC.

A noter que les actions en hors les murs comme le marché, les points infos écoles, les visites au domicile des personnes fragilisées et isolées sont aussi des fréquentations en plus de nos actions habituelles et qui ne sont pas quantifiables.

	TOTAL INSCRIPTIONS 2020	TOTAL INSCRIPTIONS 2021	Sur les 100% d'inscriptions	Sur les 87.84% d'inscriptions Communes du SIC
ANGRIE	95	205	13.48 %	15.34 %
CANDE	476	476	31.30 %	35.63 %
CHALLAIN	104	71	4.67 %	5.31 %
CHAZE	108	312	20.51 %	23.35 %
LOIRE	113	272	17.88 %	20.36 %
AUTRES	139	185	12.16 %	0
TOTAL	1035	1521	100,00 %	100,00 %

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-004

Planning et tarifs des animations famille, séniors et autres de septembre à décembre 2021

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse présente le planning des activités prévues de septembre à décembre 2021 en expliquant que les animations jeunesse seront à valider en septembre au regard de l'absence de l'animatrice jeunesse pour les préparer.

Les actions proposées à destination des familles seront dans la continuité de ce qui a déjà été fait par le passé (espace parents enfants, rando poussette, jeudi 100% parents) avec le déroulement des Semaines Enfance Famille du 18 octobre au 7 novembre 2021 organisées avec la CCVHA et Ombrée d'Anjou dont le programme est celui reporté de 2020. Au total, il y aura 12 animations réparties dans les 5 communes du candéen qui sont présentées aux élus (gratuit et sans adhésion).

Concernant les animations seniors, ce seront celles qui ont été financées au point 2 de l'ordre du jour (cours couture, informatique, ateliers mémoire, nutrition, café des liens sociaux...) qui seront mises en place. Une action intergénérationnelle sera mise en place : le déroulement d'un stage graph'fresque proposé les 26 et 27/10 pour les jeunes, les adultes et les seniors au tarif de 20 € pour ces deux jours (groupe de 12 à 13 personnes avec un minimum de 10 pour que le stage se déroule). Le tarif du prestataire est de 874 € pour ces 2 jours pour 9h d'intervention. Le projet est d'embellir et de continuer ce qui a été fait sur le mur du garage de l'ESC.

Aussi, le challenge seniors reporté de l'année dernière est prévu le jeudi 07/10/2021 à Challain.

Enfin, concernant les autres actions, seront proposées la « world clean up day » le 18/09/2021 en partenariat avec l'Eco'lectif, les animations dans les bibliothèques « bébé bouquine » à Candé et « biblioboutchoux » à Loiré avec les bénévoles, des réunions avec les associations dans chaque commune, et la papot'mobile en tournée...

La Vice-Présidente propose aux élus de valider ce planning et le tarif du stage graph'fresque à 20 € pour 2 jours en précisant que l'adhésion est obligatoire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE le contenu des animations famille, seniors, et intergénération proposées de septembre à décembre 2021 en précisant que les Semaines Enfance Famille sont gratuites et sans adhésion obligatoires.

-FIXE un tarif de stage graph'fresque à 20 € pour 2 jours les 26 et 27/10/2021 ou toute autre date en cas de changement en précisant que l'adhésion est obligatoire et que les recettes de ce stage seront encaissées par la régie de l'Espace Socioculturel du Candéen pour les adultes/seniors et par facturation trésor public pour les jeunes de 11 à 17 ans.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-09-20-003
--

Modalités de report/remboursement à appliquer concernant des activités de l'ESC qui ne se seraient pas déroulées pour des raisons exceptionnelles
--

Considérant, qu'au regard de la situation sanitaire lié à la Covid-19, certaines activités payées par les usagers ont dues être reportées,

Considérant qu'il est nécessaire de définir une ligne directrice commune pour différentes situations qui pourraient se présenter à l'avenir,

Considérant que l'adhésion au SIC ne peut entrainer lieu à aucun remboursement puisqu'il donne accès à plusieurs services de l'Espace socioculturel du candéen et des bibliothèques,

Le Président propose d'acter le principe de reporter autant que possible les activités qui ne peuvent se dérouler pour des circonstances exceptionnelles déterminées à sa discrétion et d'autoriser, pour les personnes qui ne pourraient plus suivre ces activités alors qu'elles ont payé, de leur rembourser 50% du montant des activités/cours qu'elles n'auraient pas pu suivre. Le Président précise que l'adhésion n'est en aucun cas remboursable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACTE le principe de rembourser 50% du montant des activités/cours payés que l'utilisateur n'aurait pas pu suivre, suite à un report lié à des circonstances exceptionnelles qui sont à la discrétion du Président.

- AUTORISE le Président ou son représentant à établir les certificats administratifs correspondants et à signer les mandats afférents ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, sous réserve que les crédits soient bien ouverts au budget en cours.

3.2.10. Le Projet Social et la Convention Territoriale Globale 2022-2025

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-01-19-001
Convention Territoriale Globale : détermination des champs hors CAF qui vont être travaillés dans ce cadre

Vu la délibération n°2020-12-15-001 du comité syndical du 15 décembre 2020 validant l'engagement de la collectivité représentée par ses communes membres dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) adossée au renouvellement du projet social 2022-2025.

Le Vice-Président en charge du social rappelle que dans le cadre de cette CTG, les champs de la CAF tels que l'accès aux droits et aux services, l'accès numérique, l'accès et le maintien dans le logement, le soutien aux familles fragilisées, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale et le soutien à la parentalité, doivent être abordés et travaillés.

Cependant, afin d'établir un diagnostic le plus complet possible, la collectivité peut ouvrir sa réflexion sur d'autres thématiques hors CAF et sur lesquelles elle n'a pas toujours la compétence.

Ainsi, le Vice-Président propose de travailler les thématiques suivantes avec les acteurs du territoire : le lien social, la solidarité et le bien vieillir, le lien intergénérationnel, la mobilité et l'isolement, la vie associative et l'implication des habitants, la culture, l'environnement et la santé, l'éducation.

Le Vice-Président propose aux élus de valider ces thématiques hors CAF travaillées dans la démarche Convention Territoriale Globale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les thématiques hors champ de la CAF suivantes à travailler dans la démarche Convention Territoriale Globale : le lien social, la solidarité et le bien vieillir, le lien intergénérationnel, la mobilité et l'isolement, la vie associative et l'implication des habitants, la culture, l'environnement et la santé, l'éducation.
- VALIDE la concertation avec les acteurs du territoire qui agissent dans les thématiques susmentionnées.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-05-18-001
Projet de territoire 2022-2025 : détermination des défis et objectifs principaux

Le Président expose que le projet social arrive à expiration en fin d'année 2021. Ainsi, afin de pouvoir être agréé par la CAF de Maine-et-Loire, un nouveau projet social 2022-2025 de 4 ans doit être présenté et soumis à validation.

Depuis la fin d'année 2020 et le début d'année 2021, l'équipe de l'Espace Socioculturel du Candéen s'est mobilisée avec des bénévoles, partenaires et élus pour aller à la rencontre des habitants, les questionner, échanger...afin de connaître leurs besoins et leur vision du centre social et du territoire. Le contexte sanitaire a fait que l'équipe a dû s'adapter sans cesse aux conditions et a fait de son mieux pour récolter la parole des habitants et des partenaires et élus.

Un diagnostic a ainsi pu être établi et cela a amené à dégager plusieurs défis prioritaires regroupant chacun plusieurs objectifs. Ensuite, chaque objectif fera l'objet soit d'une action déjà existante et/ou d'une action nouvelle.

Les 3 défis principaux sont présentés aux élus ainsi que les objectifs correspondants.

Le Président propose de valider les défis et les objectifs du projet social 2022-2025 suivants :

- Défi n°1 : ETRE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS
 - Objectifs principaux :
 - Etre hors de nos murs
 - Accueillir, animer, informer les habitants sur l'ensemble du territoire
 - Déambuler
- Défi n°2 : SE CREER UNE IDENTITE
 - Objectif principal :
 - Retrouver le sens du centre social
- Défi n°3 : ETRE ET FAIRE ENSEMBLE
 - Objectifs principaux :
 - Coopérer
 - Favoriser le pouvoir d'agir des habitants
 - Etre identifié comme boîte à outil par les habitants
 - Soutenir et développer les solidarités

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les 3 défis présentés ci-dessus ainsi que les objectifs principaux déclinés pour le projet social 2022-2025.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-001
Projet de territoire 2022-2025 (projet social et Convention Territoriale Globale) : validation du document final, des fiches actions et du support illustré

Vu la délibération n°2021-05-18-001 du comité syndical du 18 mai 2021 validant les défis et objectifs du projet de territoire 2022-2025,

Le Président rappelle aux élus que l'année 2021 est l'année du renouvellement de l'agrément « centre social » de l'Espace Socioculturel du Candéen auprès de la CAF de Maine-et-Loire. La démarche a déjà été expliquée lors du comité syndical du 18 mai 2021 à l'issue duquel les élus ont validé les 3 défis et les objectifs correspondants.

Le dossier final doit être déposé auprès de la CAF avant mi-juillet. Il sera examiné en commission à l'automne 2021 pour être effectif, s'il est validé, au 1^{er} janvier 2022 pour 4 années.

La particularité de ce projet de territoire est qu'il est plus large que les précédents en y intégrant une Convention Territoriale Globale (CTG) qui balaye tous les champs de la CAF et aussi d'autres hors CAF validés par les élus en comité syndical du 21 janvier 2021 par délibération n°2021-01-19-001.

Le Président rappelle, que par délibération n° 2020-12-15-001 du comité syndical du 15 décembre 2020, les élus avaient accepté de s'engager dans la démarche Convention Territoriale Globale (CTG) adossée au renouvellement du projet social 2022-2025.

Le document est présenté aux élus. Il retrace les grandes étapes suivantes :

- recontextualisation du centre social et de son histoire
- bilan des 4 années
- diagnostic : photographie du territoire et de sa population
- prospectives : que veut-on faire lors de ces 4 prochaines années ?
- annexes dont les outils qui ont permis d'écrire ce projet social et les fiches actions

Le Président précise qu'une convention d'objectif et de financement sera à signer avec la CAF de Maine-et-Loire pour le versement de la prestation de service versée annuellement. Pour ce faire, les conditions particulières de la prestation de service animations collective famille et celles de la coordination globale doivent être acceptées, ainsi que les conditions générales de la prestation de service ordinaire.

Une convention concernant la Convention Territoriale Globale sera aussi à signer ultérieurement avec la CAF de Maine-et-Loire.

Le Président propose de valider le projet social de territoire 2022-2025 tel qu'il est présenté en précisant que ce n'est qu'un projet, il peut évoluer en cours de démarche et les actions seront validées au fur et à mesure avec un budget prévisionnel détaillé.

Aussi, le Président rappelle que, par délibération n° 2020-12-15-001 du comité syndical du 15 décembre 2020, les élus avaient émis un avis favorable au devis à signer avec ZèdeGRAFIK sise 4 rue Bernard Salmon – 35000 RENNES pour une prestation d'illustration graphique pour un montant de 4 780 € TTC dont 50% sont pris en charge par la CAF 49 au titre du Fonds Local d'Accompagnement à la Convention Territoriale Globale (FLACTG).

Le document établi par le prestataire en lien avec la coordinatrice est présenté aux élus.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur ces différents documents.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le projet social du territoire candéen présenté et la Convention Territoriale Globale associée pour les années 2022 à 2025.
- DIT que le projet social de territoire 2022-2025 est annexé à la présente délibération.
- VALIDE le document établi par le prestataire Zédégraphique pour illustrer le projet social 2022-2025 annexé à la présente délibération.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conditions générales et particulières de la prestation de service animations collectives famille et coordination globale, la Convention Territoriale Globale ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Questions diverses en séance de comité syndical :

-convention Fonds Local d'Accompagnement à la Convention Territoriale Globale (CTG) à signer avec la CAF 49 pour percevoir une aide de 50% (1713 €) relative à la prestation de Zédégraphique pour l'accompagnement graphique au projet social 2022-2025

3.3. Le logiciel d'activité et le portail famille associé

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-07-20-009
Avis pour le lancement d'une consultation relative à l'acquisition et à l'abonnement d'un logiciel d'activités et d'un portail famille associé

La Vice-Présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse explique que le projet d'acquérir un logiciel d'activité associé avec un portail famille serait intéressant à plusieurs niveaux :

- faciliter le travail des gestionnaires qu'ils soient associatifs, municipaux ou intercommunaux pour les services des accueils périscolaires, accueils de loisirs, restaurants scolaires (à la carte), piscine municipale de Candé (en option), animations jeunesse, famille, séniors, socioculturelles ...
- meilleure souplesse de gestion des équipes liée aux réservations
- 80% des réservations seront effectuées en ligne par les parents ce qui évitera aux professionnels de saisir dans le logiciel les réservations reçues par mail, téléphone ou oralement
- un atout pour le territoire avec un portail unique pour tous les services déclinés en version application mobile
- une facilité de gestion pour les familles avec un accès 24h/24h

La Vice-Présidente présente le cahier des charges et le règlement de la consultation ainsi que la liste des équipements intéressés par ce nouvel outil qui pourrait bénéficier d'aides intéressantes de la CAF de Maine-et-Loire notamment.

La Vice-Présidente rappelle que le Président à délégation de pouvoir du comité syndical pour lancer ce type de consultation, cependant, il lui semble important de solliciter au préalable l'avis du comité syndical pour connaître la tendance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- EMET un avis favorable au lancement d'une consultation pour l'acquisition et l'abonnement de 3 ans à un logiciel d'activité et à un portail famille associé pour les équipements listés dans une annexe au cahier des charges sur les 5 communes du candéen.
- PRECISE que les modalités de prise en charge et de refacturation seront à définir ultérieurement entre le SIC, les communes et les associations gestionnaires, notamment pour les restaurants scolaires, les accueils de loisirs et la piscine communale de Candé le cas échéant.
- PREND NOTE que le Président est autorisé, en vertu de la délibération n°2020-06-24-002 du comité syndical du 24 juin 2020, dans le cadre de ses délégations à « 4/ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de franchir le seuil prévu » ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération qui ne serait pas autorisé dans le cadre de ses délégations de pouvoir du comité syndical.

Questions diverses en séance de comité syndical :

-télédémonstration portail famille le mercredi 05/01/2022 de 16h30 à 19h45 avec Berger Levraut et Mushroom.

4. La Gestion des Ressources Humaines

4.1. Les tableaux des effectifs et des emplois

OBJET DE LA DELIBERATION N° 2021-03-16-015
Modification du tableau des emplois du SIC à/c du 1er juillet 2021

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu les articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n°2020-07-21-012 du comité syndical du 21 juillet 2020 fixant le tableau des emplois du SIC ;

Vu la délibération n°2020-12-15-015 du comité syndical du 15 décembre 2020 validant le contenu des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026,

Vu la délibération n°2021-025-16-006 du comité syndical du 16 février 2021 donnant un accord de principe pour une mission d'archivage de 2 à 4 semaines au mois de juillet ou septembre 2021,

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la vacance de l'emploi d'agent d'accueil de l'Espace Socioculturel du candéen/France services à venir au 1^{er} juillet 2021,

Concernant le poste d'agent d'accueil de l'Espace Socioculturel du candéen/France services, le Président propose de créer un poste à temps non-complet (28h par semaine) au grade d'adjoint administratif territorial et de permettre, en cas de besoin, le recrutement par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 4^{ème} échelon du dit grade, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Aussi, concernant ce même poste déjà créé actuellement à temps non-complet (28h par semaine) au grade d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe, le Président propose à l'assemblée de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Président explique aussi qu'il est nécessaire de créer un poste temporaire d'archiviste à temps complet (35h par semaine) au grade d'attaché de conservation du patrimoine territorial à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et de fixer la rémunération, pour cet accroissement temporaire d'activité, au 1^{er} échelon dudit grade. La durée de la mission de 2 à 4 semaines sera donc à prévoir pendant cette période.

Le Président présente aux élus le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} juillet 2021 en prenant en compte ces modifications.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE de créer un poste d'agent d'accueil de l'Espace Socioculturel du Candéen/France services à temps non-complet (28h par semaine) au grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1^{er} juillet 2021 et de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial.

-DECIDE de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement au poste d'agent d'accueil de l'Espace Socioculturel du Candéen/France services par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} juillet 2021

-DECIDE de créer un poste temporaire d'archiviste à temps complet (35h par semaine) au grade d'attaché de conservation du patrimoine territorial à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et de fixer la rémunération, pour accroissement temporaire d'activité (article 3 I 1^o), au 1^{er} échelon dudit grade.

-DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 012 du budget général 2021.

-VALIDE le nouveau tableau des emplois annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-06-16-007

Modification du tableau des emplois : ouverture du poste de comptable aux contractuels en cas de besoin et fixation de l'échelon de rémunération correspondant ; création d'un poste de comptable pour accroissement temporaire d'activité du 23 août au 31 août 2021

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu les articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n°2021-03-16-015 du comité syndical du 16 mars 2021 fixant le tableau des emplois du SIC à/c du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la délibération n°2020-12-15-015 du comité syndical du 15 décembre 2020 validant le contenu des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026,

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Concernant le poste d'agent comptable du SIC à temps non-complet (75%), le Président propose à l'assemblée de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 02 septembre 2021.

Aussi, considérant la charge de travail plus importante à venir du 23 août au 31 août 2021 eu égard le départ d'un agent de la collectivité notamment par rapport à la préparation et l'exécution de la paye du mois d'août 2021, le Président explique qu'il est nécessaire de créer un poste temporaire d'agent chargé de la comptabilité et de la paye à temps non-complet (26h25 par semaine) au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 23 août jusqu'au 31 août 2021 et de fixer la rémunération, pour cet accroissement temporaire d'activité, au 1^{er} échelon dudit grade.

Le Président présente aux élus le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} juillet 2021 en prenant en compte ces modifications.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement au poste d'agent comptable du SIC par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 02 septembre 2021

-DECIDE de créer un poste temporaire d'agent chargé de la comptabilité et de la paye à temps non-complet (26h25 par semaine) au grade d'adjoint administratif territorial à compter du 23 août jusqu'au 31 août 2021 et de fixer la rémunération, pour cet accroissement temporaire d'activité (article 3 I 1°), au 1^{er} échelon dudit grade.

-DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 012 du budget général 2021.

-VALIDE le nouveau tableau des emplois annexé à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-007
Modifications du tableau des emplois :
- Création d'un poste de bibliothécaire intercommunale pour accroissement temporaire d'activité
- Création d'un poste de bibliothécaire intercommunal permanent
- Modification de l'échelon de rémunération au grade d'attaché de conservation du patrimoine pour le recrutement d'une archiviste pour accroissement temporaire d'activité
- Suppression du poste d'agent d'accueil ESC/France services ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 80%

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu les articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération n°2021-06-16-007 du comité syndical du 16 mars 2021 fixant le tableau des emplois du SIC,

Vu la délibération n°2020-12-15-015 du comité syndical du 15 décembre 2020 validant le contenu des Lignes Directrices de Gestion 2020-2026,

Vu l'avis du comité technique du Centre de Gestion de Maine-et-Loire en date du 11 octobre 2021,

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Tout d'abord, concernant le poste de bibliothécaire intercommunale, le Président propose à l'assemblée de créer un poste à temps non-complet à hauteur de 80% sur les grades d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe ou d'adjoint territorial du patrimoine et de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine, à compter du 17 janvier 2022

Aussi, en parallèle, considérant la charge de travail plus importante à venir du 03 au 14 janvier 2022 eu égard le départ d'un agent de la collectivité notamment par rapport à la transmission des informations et de l'absence prolongée de l'agent à remplacer, le Président explique qu'il est nécessaire de créer un poste temporaire d'agent bibliothécaire à temps complet (35h par semaine) au grade d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 03 janvier jusqu'au 14 janvier 2022 et de fixer la rémunération, pour cet accroissement temporaire d'activité, au 1^{er} échelon dudit grade.

Ensuite, le Président explique ensuite que par délibération n° 2021-03-16-015 du comité syndical du 16 mars 2021, les élus avaient accepté la création d'un poste temporaire d'archiviste à temps complet (35h par semaine) au grade d'attaché de conservation du patrimoine territorial à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et de fixer la rémunération, pour accroissement temporaire d'activité (article 3 I 1°), au 1^{er} échelon dudit grade.

Considérant l'ancienneté et l'expérience de la candidate pressentie, il est proposé de modifier l'échelon de recrutement en le passant du 1^{er} au 2^{ème} échelon.

Enfin, le Président explique qu'il devient possible de supprimer le poste d'agent d'accueil au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite au recrutement d'un agent au grade d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Président présente aux élus le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} novembre 2021 en prenant en compte ces modifications.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE de créer un poste permanent de bibliothécaire intercommunale à temps non-complet à hauteur de 80% sur les grades d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe, d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe ou d'adjoint territorial du patrimoine et de permettre, en cas de besoin, au regard des dispositions des articles ci-dessus, le recrutement par un contractuel (article 3-2 ou 3-3) au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine, à compter du 17 janvier 2022.

-DECIDE de créer un poste non-permanent de bibliothécaire intercommunale à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 03 janvier jusqu'au 14 janvier 2022 et de fixer la rémunération, pour cet accroissement temporaire d'activité, au 1^{er} échelon dudit grade.

-DECIDE de modifier l'échelon de rémunération du poste non-permanent d'archiviste du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021 en le passant du 1^{er} au 2^{ème} échelon du grade d'adjoint territorial du patrimoine.

- DECIDE de supprimer le poste permanent d'agent d'accueil à 80% au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe suite au recrutement d'un agent au grade d'adjoint administratif à compter du 1er juillet 2021.
- DIT que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 012 du budget général 2021 et seront prévus pour le budget primitif 2022.
- VALIDE le nouveau tableau des emplois annexé à la présente délibération à compter du 1er novembre 2021.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

4.2. La mise à disposition de personnel

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-012
Convention à signer avec le PETR du segréen (Office de Tourisme) pour la mise à disposition individuelle d'un agent du SIC à hauteur de 80% du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022

Vu les dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions de la Loi Notre du 07 août 2015 en matière de « promotion du tourisme dont la création et la gestion d'office de tourisme. »

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat Intercommunal du Candéen en vigueur,

Considérant la nécessité de mettre à disposition du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural au 1er janvier 2022 pour une durée d'un an, du personnel du SIC, à 80% de son temps de travail pour la compétence « promotion du tourisme dont la création et la gestion d'office de tourisme »,

Considérant que le personnel mis à disposition exerce 20% de son temps de travail pour la partie communication – gestion du site internet du SIC et de ses communes membres,

Le Président présente les termes de la convention de mise à disposition au 1er janvier 2022 pour une durée d'un an. Il est précisé que les charges salariales seront remboursées par le PETR du segréen au Syndicat au 1er trimestre n+1 soit environ 22 000 € pour le PETR du segréen. Le reste à charge pour le SIC est donc d'environ 5 600 €. Il est précisé que l'agent exerce à temps partiel à hauteur de 80%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE les termes de la convention de mise à disposition de personnel à 80% à signer avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du segréen au 1er janvier 2022 pour une durée d'un an.
- DIT que la convention est annexée à la présente délibération.
- ACCEPTE que le personnel concerné continue de travailler 20% de son temps de travail pour la partie communication – gestion du site internet du SIC et de ses communes membres à compter du 1er janvier 2022.
- AUTORISE le Président ou son représentant à émettre le titre de recettes correspondant auprès du PETR du segréen au cours du mois de décembre 2022 ou du premier trimestre de l'année 2023.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante avec le PETR du segréen ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget primitif 2022.

4.3. RIFSEEP

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-10-20-008

Délibération relative à l'institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : précisions relatives aux modalités de retenue pour absence ou de suppression

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
VU la loi n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
Vu le décret n°2015-661 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
VU l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n° 2014-513

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la délibération n°2020-12-15-017 du comité syndical du 15 décembre 2020 instaurant le RIFSEEP pour certains personnels pouvant y prétendre : modifications des classements de postes et suppressions de postes

VU la délibération n° 2020-07-21-012 du comité syndical du 21 juillet 2020 créant à compter du 19 octobre 2020, un emploi permanent d'animateur seniors à temps non-complet à raison de 17h30 hebdomadaires au grade d'adjoint d'animation territoriale (1er échelon),

VU l'avis du Comité Technique en date du 11 octobre 2021,

VU le tableau des emplois en vigueur,

Le Président informe l'assemblée :

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Ce régime se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire annuel facultatif tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place des agents dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement et valoriser l'expérience professionnelle des agents ;
- donner une lisibilité et davantage de transparence ;
- renforcer l'attractivité de la collectivité ;
- fidéliser les agents ;
- tendre vers une équité de rémunération entre filières ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

L'I.F.S.E. et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)
- L'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.)

1) Bénéficiaires

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instaurée pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois de :

- Filière administrative - cadre d'emploi 1 : attachés territoriaux
- Filière administrative - cadre d'emploi 2 : adjoints administratifs territoriaux
- Filière animation - cadre d'emploi 3 : animateurs territoriaux
- Filière animation - cadre d'emploi 4 : adjoints d'animation territoriaux
- Filière culturelle – cadre d'emploi 5 : adjoints territoriaux du patrimoine
- Filière technique – cadre d'emploi 6 : adjoints techniques territoriaux

La prime pourra être versée aux :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel,
- Agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Pour les agents non titulaires, ils bénéficieront du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

- Les agents de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

2) Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de l'IFSEE et du CIA est composée d'un montant annuel modulable individuellement dans la limite de plafonds annuels précisés par arrêté ministériel.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Cadre d'emplois 1 des attachés territoriaux

Groupe	Classification des postes au regard des 3 critères : Niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions
---------------	---

Groupe 1	Poste de directeur du Syndicat
-----------------	--------------------------------

Cadre d'emplois 2 des adjoints administratifs territoriaux

Groupe	Classification des postes au regard des 3 critères : Niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions
Groupe 1	Poste d'agent d'accueil/secrétariat de l'Espace Socioculturel du Candéen/France services
Groupe 2	Poste de secrétaire/comptable ; poste de conseillère en séjour/communication ; poste de référent France services ;

Cadre d'emplois 3 des animateurs territoriaux

Groupe	Classification des postes au regard des 3 critères : Niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions
Groupe 1	Néant
Groupe 2	Poste de coordinatrice de l'Espace Socioculturel du Candéen Poste de coordination des actions du Contrat Enfance Jeunesse
Groupe 3	Néant

Cadre d'emplois 4 des adjoints d'animation territoriaux

Groupe	Classification des postes au regard des 3 critères : Niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions
Groupe 1	Néant
Groupe 2	Poste d'animateur jeunesse ; poste d'animateur famille ; poste d'animateur Accueil Péri-scolaire ; poste d'animateur séniors

Cadre d'emplois 5 des adjoints techniques territoriaux

Groupe	Classification des postes au regard des 3 critères : Niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions
Groupe 1	Néant
Groupe 2	Poste d'agent d'entretien

Cadre d'emplois 6 des adjoints du patrimoine territoriaux

Groupe	Classification des postes au regard des 3 critères : Niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions
Groupe 1	Néant
Groupe 2	Poste de bibliothécaire

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

Cadres d'emplois	Groupe	Montant minimum IFSE	Montants annuels maximum	
			IFSE	CIA
Cadre d'emplois 1 des attachés territoriaux	Groupe 1	1750 €, 2 500 € ou 2 900 € selon grade fixé par arrêté ministériel	36 210 €	6 390 €
	Groupe 2	Néant	Néant	Néant
Cadre d'emplois 2 des adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	1 200 € ou 1 350 € selon grade fixé par arrêté ministériel	11 340 €	1 260 €
	Groupe 2	1 200 € ou 1 350 € selon grade fixé par arrêté ministériel	10 800 €	1 200 €
Cadre d'emplois 3 des animateurs territoriaux	Groupe 1	Néant	Néant	Néant
	Groupe 2	1 350 € ou 1 450 € ou 1 550 € selon grade fixé par arrêté ministériel	16 015 €	2 185 €
	Groupe 3	Néant	Néant	Néant
Cadre d'emplois 4 des adjoints d'animation	Groupe 1	1 200 € ou 1 350 € selon grade fixé par arrêté	11 340 €	1 260 €

territoriaux		ministériel		
	Groupe 2	1 200 € ou 1 350 € selon grade fixé par arrêté ministériel	10 800 €	1 200 €
Cadre d'emplois 5 des adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	Néant	Néant	Néant
	Groupe 2	1 200 € ou 1 350 € selon grade fixé par arrêté ministériel	10 800 €	1 200 €
Cadre d'emplois 6 des adjoints du patrimoine territoriaux	Groupe 1	Néant	Néant	Néant
	Groupe 2	1 200 € ou 1 400 € selon grade fixé par arrêté ministériel	10 800 €	1 200 €

* Il est possible de prévoir des plafonds respectifs différents de ceux fixés par arrêté dans la limite des plafonds réglementaires.

La circulaire ministérielle NOR RDFS1427139C précise que lors de l'élaboration des barèmes, le montant maximal de ce complément indemnitaire, fixé par groupe de fonctions, ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total. Eu égard notamment aux modalités de versement il est ainsi préconisé qu'il n'excède pas :

- 15 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie A
- 12 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie B
- 10 % du plafond global du RIFSEEP pour les corps et les emplois fonctionnels relevant de la catégorie C

Les montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

3) Modulations individuelles

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet.

A. Part liée au niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions (IFSEE)

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau de technicité et d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué. L'attribution individuelle de l'IFSEE sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA)

Il n'est pas proposé d'attribuer individuellement un CIA. Les plafonds annuels statutaires sont tout de même indiqués

4) Modalités de retenue pour absence ou de suppression

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

Les fonctionnaires et agents non titulaires bénéficient du maintien des primes et indemnités, dans les mêmes proportions que le traitement, en cas de :

- congés annuels,
- congés de maladie ordinaire,
- congés pour accident de service/accident du travail et maladie professionnelle,
- congé de maternité, paternité ou adoption.

En cas de travail à temps partiel thérapeutique, le traitement indiciaire est maintenu intégralement mais les primes sont proratisées en fonction de la quotité de travail du temps thérapeutique.

En cas de congé de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu.

Par ailleurs, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce même congé lui demeurent acquises. Il n'y a par contre pas de versement pour la ou les périodes de congés de longue maladie ou de congé de longue durée ultérieures.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

DECIDE

Article 1^{er}

Approuve le classement des postes dans les groupes de fonction présenté ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 2

D'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} novembre 2021.

Article 3

D'autoriser le Président du Syndicat Intercommunal du Candéen ou son représentant à fixer par arrêté individuel l'attribution pour chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 4

De prévoir et d'inscrire au chapitre 012 du budget annuel du Syndicat Intercommunal du Candéen les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Article 5

Abroge la délibération n° 2021-12-15-017 du comité syndical du 15 décembre 2020 à compter du 1^{er} novembre 2021.

4.4. Règlement intérieur des agents

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-013
Modification du règlement intérieur des agents du SIC à compter du 1er janvier 2022

Vu la délibération n°2020-01-21-004 du comité syndical du 21 janvier 2020 modifiant le règlement intérieur des agents du SIC à compter du 1^{er} février 2020,

Vu l'avis favorable du 11 octobre 2021 du comité technique du Centre de gestion de Maine-et-Loire,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur des agents du SIC afin d'y intégrer de nouveaux éléments suite aux délibérations prises par la collectivité en 2020 et 2021 en termes de ressources humaines (compte personnel formation, carte up chèque déjeuner, CNAS...et à de nouvelles évolutions réglementaires de portée générale (congé paternité...),

Le Président présente les termes du règlement intérieur des agents modifié qui a été transmis aux agents sans qu'il ne fasse l'objet de remarques particulières, et demande aux élus de le valider afin qu'il soit applicable au 1^{er} janvier 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes du règlement intérieur des agents du Syndicat Intercommunal du Candéen présenté avec effet au

1^{er} janvier 2022.

-DIT que le règlement intérieur est annexé à la présente délibération et sera mis à disposition des agents du SIC pour consultation.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer le nouveau règlement intérieur des agents ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

4.5. Demandes de subvention

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-03-16-016
Demande de subvention au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique) pour un agent du SIC dans le but d'améliorer ses conditions de travail

Le Président explique qu'un agent du SIC malentendant ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit se faire appareiller par des prothèses auditives afin que ses conditions de travail soient améliorées.

Pour ce faire, c'est à l'employeur de faire une demande au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique pour financer le reste à charge après prise en charge partielle de la sécurité sociale et de la mutuelle.

Le SIC va percevoir une aide qu'il reversera au centime près à l'agent.

Un dossier doit être déposé sur la plateforme Pep's du SIC. Le Président demande à être autorisé à le faire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour que les conditions de travail d'un agent du SIC soient améliorées.

-AUTORISE le Président ou son représentant à passer les écritures comptables en dépenses et en recettes afférentes à cette demande.

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.6. Les formations

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-005
Compte Personnel Formation : modalités de prise en charge des frais

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1717 du 30 décembre 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Système d'information du compte personnel de formation » relatif à la gestion des droits inscrits ou mentionnés au compte personnel de formation ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la délibération n°2018-07-03-013 du comité syndical du 03 juillet 2018 définissant les modalités de mise en œuvre et modalités de prise en charge des frais de formation ;

Vu l'avis du comité technique en date du 11 octobre 2021 puis celui du 09 novembre 2021 ;

Considérant ce qui suit :

En application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

L'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte personnel de formation (CPF) ;
- le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes réglementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens.

L'organe délibérant peut définir d'autres priorités, en complément.

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Le Président propose que les frais afférents au compte personnel de formation soient définis au sein de la collectivité selon les modalités suivantes :

- Pas de prise en charge des frais de transport
- Prise en charge partielle des frais pédagogiques dans la limite des crédits budgétaires et du plafond horaire de 10 € TTC sans dépasser 750 € TTC par projet et par agent selon un ordre de priorité ci-dessous fixé :
 - a – Le reclassement d'un agent suite à un avis d'inaptitude
 - b – La prévention de l'usure professionnelle (physique ou psychique)
 - c – L'acquisition d'un diplôme, titre ou certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles
 - d – Les projets de reconversion, de mobilité professionnelle
 - e – La préparation des concours et examens professionnels

En cas d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans justificatif, l'agent doit rembourser les frais engagés.

Pour le budget : proposition de budgétiser l'équivalent de 2 agents maximum par an soit 1 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Article 1 : La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité est plafonnée de la façon suivante :

- plafond horaire par an et par agent : 10 euros TTC dans la limite de 750 € par an et

Plafond de l'équivalent de 2 agents par an (1 500 €). Les crédits correspondants seront inscrits annuellement au budget.

Article 2 : Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont pas pris en charge.

Article 3 : Les actions de formations suivantes seront prioritairement accordées au titre du CPF :

a – Le reclassement d'un agent suite à un avis d'inaptitude

b – La prévention de l'usure professionnelle (physique ou psychique)

c – L'acquisition d'un diplôme, titre ou certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles

d – Les projets de reconversion, de mobilité professionnelle

e – La préparation des concours et examens professionnels

Article 4 :

La délibération n°2018-07-03-013 du comité syndical du 03 juillet 2018 définissant les modalités de mise en œuvre et modalités de prise en charge des frais de formation est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2022.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-11-16-006
--

Convention à signer avec la délégation des Pays-de-la-Loire du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'organisation d'une formation d'assistant de prévention le 18 janvier 2022 au SIC
--

Le Président informe qu'il a eu une demande via le Centre de Gestion 49 pour que la formation des assistants de prévention se fasse en « délocalisé » à Candé par le CNFPT de Maine-et-Loire. Cette formation d'une journée se ferait le 18 janvier 2022.

Cette formation est celle obligatoire des assistants de prévention l'année qui suit leur nomination. L'assistant prévention de la collectivité est concerné par cette formation.

Pour que cette formation puisse se dérouler dans de bonnes conditions dans la grande salle de réunion du rez-de-chaussée, le CNFPT demande à signer une convention relative aux mesures sanitaires liées à la Covid-19 afin que les mesures transitoires de sécurité sanitaire applicables aux formations présentiels en intra ou en union du CNFPT soient respectées.

Le Président présente les termes de la convention et les mesures transitoires en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VALIDE les termes de la convention relative aux mesures sanitaires pour l'organisation d'une formation UNIONS «assistant de prévention », le 18 janvier 2022, à signer avec le CNFPT de Maine-et-Loire sise 60, boulevard Victor Beaussier – CS 40205 – 49205 ANGERS CEDEX 01.

-DIT que la convention et les mesures transitoires sont annexées à la présente délibération.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-12-14-014
--

Prise en charge des frais de la formation d'adaptation à la fonction pour les nouveaux responsables de centres sociaux organisée par la Fédération des centres Sociaux 49/53

Le Président explique que la Fédération des Centres Sociaux 49-53 propose une formation d'adaptation à la fonction pour les nouveaux responsables de centres sociaux en mars/avril 2022 sur 2 mois en 3 modules de 3 jours (9 jours au total).

Pour rappel, Jennifer LE CLOST, qui est arrivée en mai 2020 en pleine crise sanitaire et qui n'avait pas d'expérience de coordinatrice de centre social a du prendre ses fonctions dans des conditions compliquées (sans tuilage, à distance et en plein covid).

Même si elle a parfaitement rempli son rôle, il semble nécessaire qu'elle suive, pour évoluer sur son poste et enrichir ses connaissances, une formation qui lui permettrait afin de démarrer la mise en œuvre du projet social 2022-2025 dans de bonnes conditions (développement du pouvoir d'agir, évaluation du projet social, utilité sociale...)

Aussi, cette formation permet de tisser des liens avec les responsables homologues et d'échanger de bonnes pratiques.

Cette formation a un coût de 2 160 € TTC pour la collectivité car elle est adhérente à la Fédé des CS 49-53. Sinon, le tarif est de 2 700 € TTC.

Le Président propose d'inscrire Jennifer LE CLOST sur cette formation et d'inscrire les crédits au budget 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-ACCEPTE de prendre en charge les frais afférents à la formation des nouveaux responsables de centre social organisée par la Fédération des Centres Sociaux 49/53 dans les conditions présentées ci-dessus.

-DIT que les crédits seront inscrits au compte 6184 du budget primitif 2022.

-AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délégations de pouvoir et questions diverses en comité syndical :

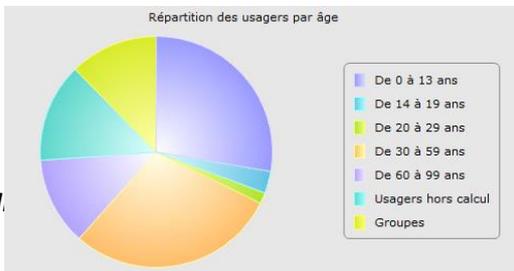
-233.81 € ont été payés en 2021 pour les frais de déplacement des agents au titre des 1er et second trimestre

5. Quelques éléments chiffrés 2021

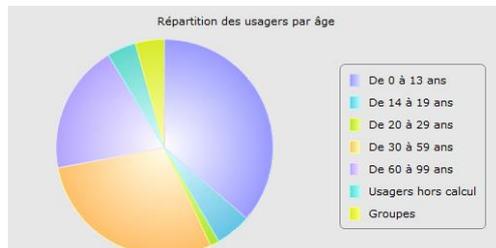
5.1. Le réseau « Histoire de Lire »

QUI SONT LES LECTEURS DU CANDEEN ?

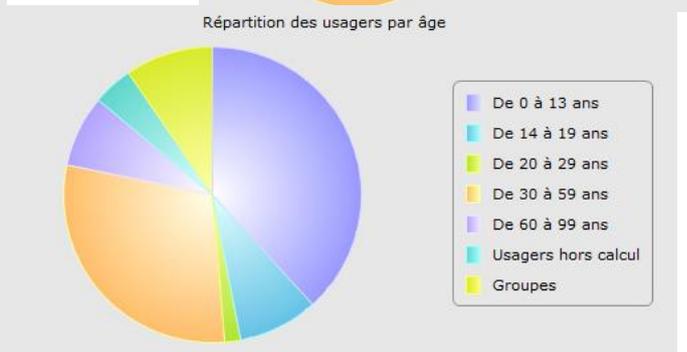
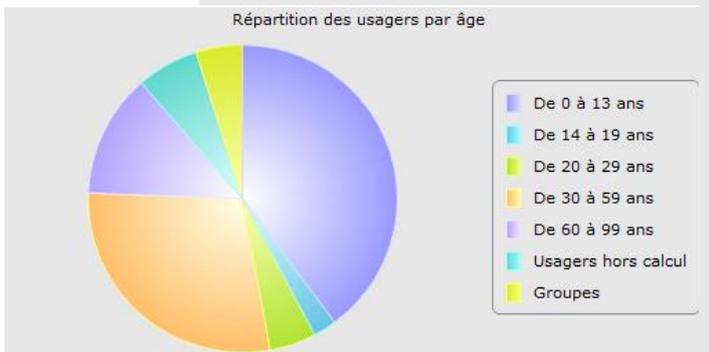
ANGRIE



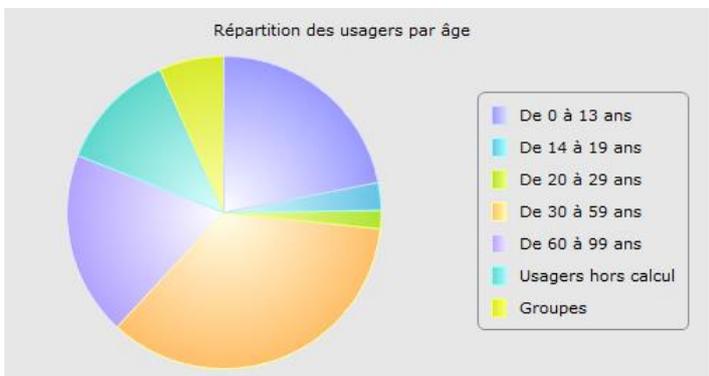
CANDE



CHALLAIN



LOIRE



Répartition des inscriptions par âges et par bibliothèques

Usagers actifs :

	Nombre total d'usagers actifs	Nombre total d'emprunts	Nombre total de fréquentation
Angrie	65	2362	312
Challain la Potherie	123	3782	736
Chazé sur Argos	115	4345	671
Candé	300	7098	2136
Loiré	105	3411	780

Nombre d'inscriptions gratuites : (inscription à l'ESC, écoles, partenaires,)

Angrie	19
Challain la Potherie	35
Chazé sur Argos	56
Candé	107
Loiré	53

Nouveaux inscrits :

Angrie	6
Challain la Potherie	7
Chazé sur Argos	6
Candé	30
Loiré	7

CA 2021

BIBLIOS	AU NB DE LECTEURS						
	REEL LECTEURS 2020	PART AU REEL	MONTANT				
36 110,41 €							
ANGRIE	63	8,95%	3 231,47 €				
CANDE	272	38,64%	13 951,75 €				
CHALLAIN	111	15,77%	5 693,54 €				
CHAZE	136	19,32%	6 975,87 €				
LOIRE	122	17,33%	6 257,77 €				
	704	1	36 110,41 €				
BUDGET DES BIBLIOTHEQUES (équivalent 1.50 € par habitant)			dont 1.30 € acquisition ouvrages au 6065				
			dont 0.20 € fournitures au 6064				
	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE		
	962	2896	827	1083	892	6660	
	0,14444444	0,43483483	0,124174174	0,162612613	0,133933934	1	
budget hab	1 443,00 €	4 344,00 €	1 240,50 €	1 624,50 €	1 338,00 €	9 990,00 €	
9990							
file active	ANGRIE	CANDE	CHALLAIN	CHAZE	LOIRE		
	74	318	91	129	110	722	
part	10,25%	44,04%	12,60%	17,87%	15,24%	100,00%	
budget nb lecteurs	1 023,91 €	4 400,03 €	1 259,13 €	1 784,92 €	1 522,02 €	9 990,00 €	
86,66% au 6065	887,39 €	3 813,36 €	1 091,24 €	1 546,93 €	1 319,09 €	8 658,00 €	0,87
13,33% au 6064	136,52 €	586,67 €	167,88 €	237,99 €	202,94 €	1 332,00 €	0,13
						9 990,00 €	

5.2. Le Relais Assistants Maternels (CA 2021)

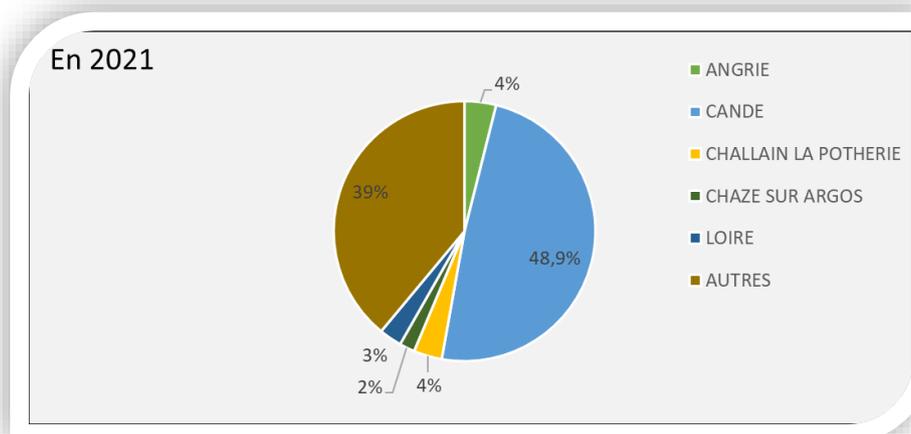
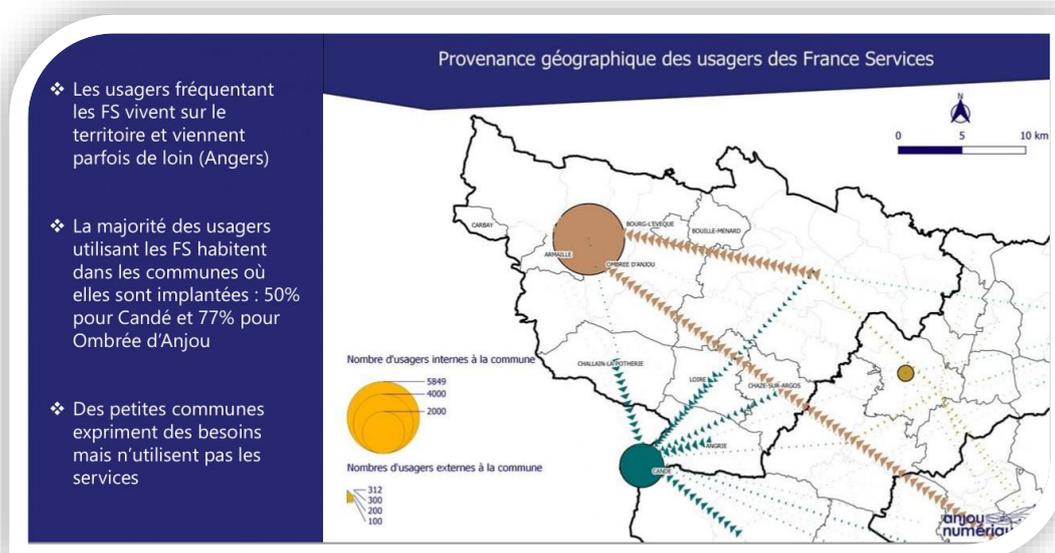
RAM	AU NB D'ASSMATS		
16 061,00 €	REEL ASSMAT 2020	PART AU REEL	MONTANT
ANGRIE	8	14,29%	2 294,43 €
CANDE	32	57,14%	9 177,71 €
CHALLAIN	4	7,14%	1 147,21 €
CHAZE	8	14,29%	2 294,43 €
LOIRE	4	7,14%	1 147,21 €
	56	1	16 061,00 €

5.3. Le Multiaccueil (CA 2021)

MULTI	AU NOMBRE D'HEURES FACTUREES						
	HEURES 2020	PART AU REEL SIC	MONTANT SIC	PART HAB HORS SIC	MONTANT HORS SIC	RECETTE FREIGNE	COUT AU REEL
47 293,42 €							
ANGRIE	3 858,50	17,20%	8 095,36 €	14,44%	31,97 €	0,00 €	8 127,34 €
CANDE	8 958,50	39,93%	18 795,47 €	43,48%	96,25 €	0,00 €	18 891,72 €
CHALLAIN	3 898,50	17,38%	8 179,29 €	12,42%	27,49 €	0,00 €	8 206,77 €
CHAZE	27,5	0,12%	57,70 €	16,26%	35,99 €	0,00 €	93,69 €
LOIRE	5 693,00	25,37%	11 944,26 €	13,39%	29,65 €	0,00 €	11 973,90 €
HORS SIC	105,50					0,00 €	
	22 541,50	1	47 072,07 €	100,00%	221,35 €	0,00 €	47 293,42 €

5.4. La Maison de Services Au Public (MSAP)/France services (CA 2021)

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCUEILLI



Ces chiffres nous amènent à observer la forte présence des habitants de Candé. Ce qui s'explique par la proximité du lieu, mais aussi par un service bien identifié même au-delà du territoire d'intervention. Ce service subit une augmentation des habitants des autres communes, un aperçu en chiffre de la provenance des usagers hors territoire

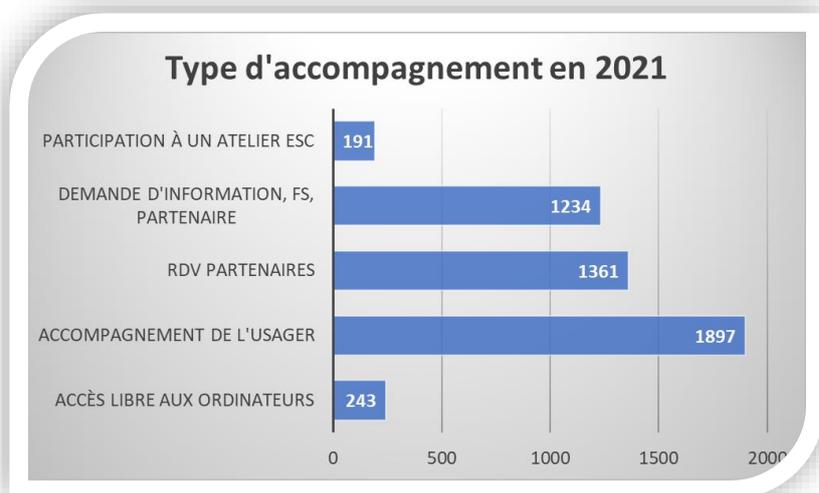
Val d'Erdre d'Auxence : 181 demandes

Vallons de l'Erdre : 119 demandes

La population venant pour les rdvs partenaires peut venir d'un peu plus loin comme par ex les rdv « médecine du travail ». L'évolution du Portail FS a fait augmenter le % des « Autres », afin d'affiner ces chiffres, nous avons demandé aux partenaires de nous préciser la provenance des usagers sur les rdvs partenaires pour 2022.

Quant autres communes du Candéen, nous restons sur les mêmes proportions que l'année précédente.

TYPE D'ACCUEIL

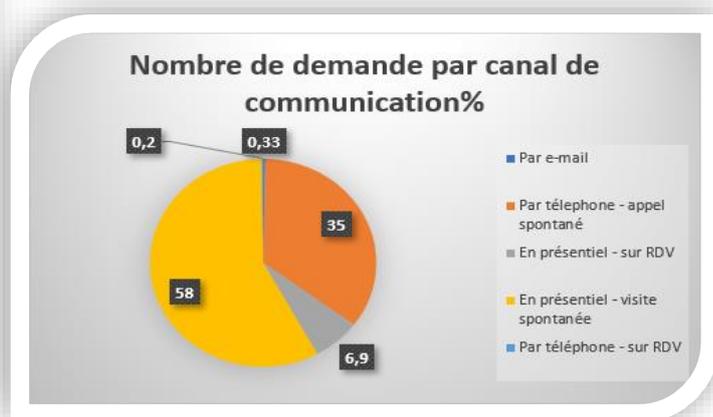
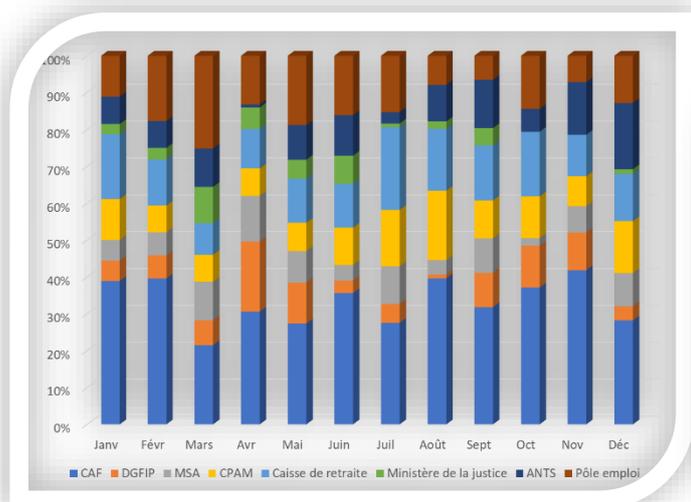


Les demandes les plus récurrentes :

1/ La + forte demande concerne l'accompagnement pour effectuer une démarche administrative.

2/ Ensuite vient l'orientation vers les partenaires

3/ Enfin, l'information de manière globale : « Est-ce que je pourrais avoir les coordonnées de » ; « Quels sont les horaires de ? » « Comment faire pour faire une demande de permis de conduire ? »



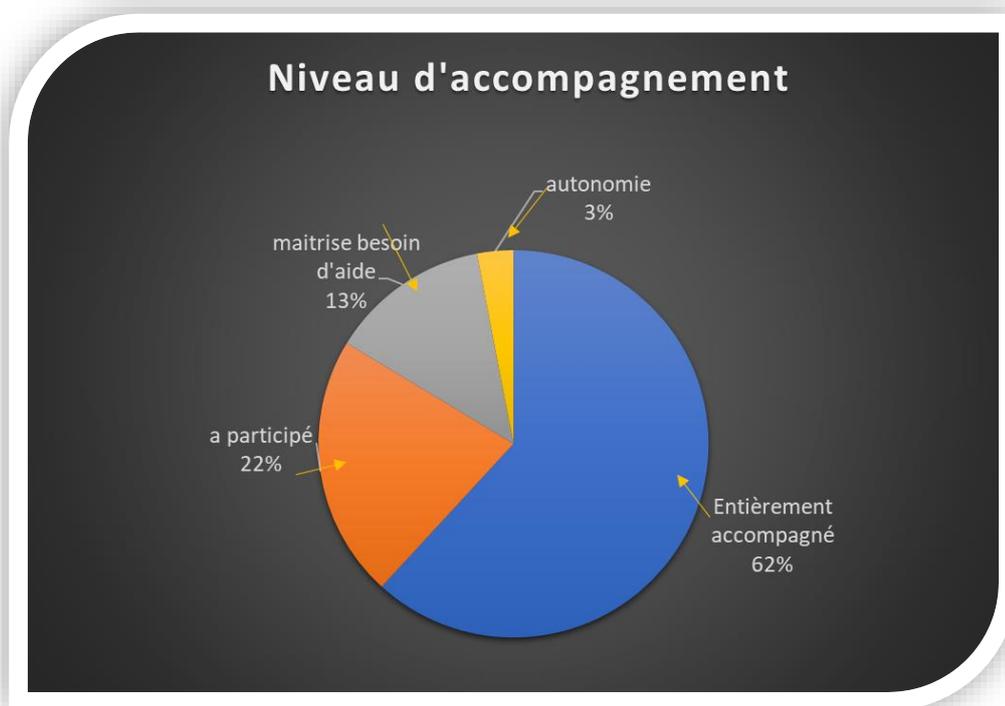
Et le Numérique ?

L'accès à du matériel connecté en libre-service peut être primordial lorsque les usagers se retrouvent dans ces situations :

- Ne pas être équipé à domicile (ordinateur, imprimante, WIFI).
- Finaliser une démarche après avoir rencontré un dysfonctionnement ou une panne.

- Être équipé d'un mobile mais pas de matériel fixe : certaines démarches obligent la connexion à un ordinateur.
- Avoir un soutien quand on est peu à l'aise avec l'outil

L'intérêt de proposer un accès à du matériel connecté dans chaque commune en libre-service interroge. En effet, l'accès est important mais seul ne suffit pas.



Dès lors où il y a un accompagnement numérique nous devons évaluer le niveau de la personne via le portail FS.

Constat : 62% des usagers sont entièrement accompagnés, cependant 22% ont participé et 13% maîtrisent.

Remarque : On peut maîtriser le numérique et rester fébrile devant une démarche administrative.

Pour 3%, c'est l'outil numérique et l'accès internet qu'ils recherchent et peut-être un petit conseil...

Quelques jeunes viennent également faire des rapports de stage et devoirs ou imprimer pour des démarches administratives.

Pour certains c'est une façon de passer du temps dans un endroit où l'on peut y trouver un interlocuteur, une écoute, un lien social...

ELEMENTS FINANCIERS

MSAP	AU NOMBRE DE DEMANDES					
	DEMANDES 2020	PART AU REEL SIC	MONTANT SIC	PART HAB HORS SIC	MONTANT HORS SIC	COUT AU REEL
33 819,32 €						
ANGRIE	99,00	5,73%	1 560,16 €	14,44%	949,23 €	2 509,40 €
CANDE	1 427,00	82,53%	22 488,43 €	43,48%	2 857,56 €	25 345,99 €
CHALLAIN	112,00	6,48%	1 765,03 €	12,42%	816,02 €	2 581,06 €
CHAZE	17,00	0,98%	267,91 €	16,26%	1 068,63 €	1 336,53 €
LOIRE	74,00	4,28%	1 166,18 €	13,39%	880,16 €	2 046,34 €
HORS SIC	417,00					0,00 €
	2 146,00	1	27 247,72 €	100,00%	6 571,60 €	33 819,32 €

5.5. L'Espace Socioculturel du Candéen (ESC) (CA 2021)

ESC	A LA FREQUENTATION							
	FREQUENTATION 2020	PART AU REEL SIC	MONTANT SIC	PART HAB HORS SIC	MONTANT HORS SIC	RECETTE FREIGNE	MONTANT HORS SIC	COUT AU REEL
80 841,45 €								
ANGRIE	95,00	10,60%	7 420,23 €	14,44%	1 568,23 €	0,00 €	1 568,23 €	8 988,46 €
CANDE	476,00	53,13%	37 179,26 €	43,48%	4 720,99 €	0,00 €	4 720,99 €	41 900,24 €
CHALLAIN	104,00	11,61%	8 123,20 €	12,42%	1 348,15 €	0,00 €	1 348,15 €	9 471,35 €
CHAZE	108,00	12,05%	8 435,63 €	16,26%	1 765,48 €	0,00 €	1 765,48 €	10 201,11 €
LOIRE	113,00	12,61%	8 826,17 €	13,39%	1 454,12 €	0,00 €	1 454,12 €	10 280,28 €
HORS SIC	139,00							
	1 035,00	1	69 984,48 €	100,00%	10 856,97 €	0,00 €	10 856,97 €	80 841,45 €

5.6. Les 5 accueils périscolaires du candéen (CA 2021)

5.6.1. Angrie

APS ANGRIE			
DEPENSES		RECETTES	
60623 ALIM	100,83	7067 USAGEE	9928,01
60631	0		
60632	0	7478 PSO CA	3521,24
6068 MAT ET FO	198,05	7478 PSO MS	93,15
6541 ANV	0	part CEJ	1120,6
6217 PERSO MAD	25930,48	7478 CEJ CAF	1114,53
6251 DEPLACEMENT	0	CEJ BAFA	0
6262 TELECOM	664,34	part 6419	552,39
part 012	3388,78		
627 FRAIS BANCAIR	0		
62878 LOCAUX	2433,6		
62878 frais BAFA	0		
673	38,5		
TOTAL	32754,58	TOTAL	16329,92
RESULTAT	-16424,66		

5.6.2. Candé

APS CANDE			
DEPENSES		RECETTES	
60632 FO DIV	0	7067 USAGERS	7320,7
6064 FO ADM	0	7478 PSO CAF	2011,21
6068 MAT ET FO	205,53	7478 PSO MSA	56,97
6217 PERSO MAD	11092,24	7478 CEJ CAF	0
6251 DEPLACEMENT	0	part CEJ	1120,6
TIPI	0	part 6419 coordo	552,39
part 012	5476,18	part 6419 anim	7008,47
autres frais	0		
6262 TELECOM	259,37		
6287 LOCAUX	2433,6		
6475 SMIA	0		
6541 et 6542 et 673	47,77		
perso SIC	11624,25		
TOTAL	31138,94	TOTAL	18070,34
RESULTAT	-13068,6		

5.6.3. Challain-la-Potherie

APS CHALLAIN			
DEPENSES		RECETTES	
60631	2,27	7067 USAGERS	6549,45
60632	0	7478 PSO CAF	2028,79
6068 MAT ET FO	152,99	7478 PSO MSA	75,47
60623	0	7478 CEJ CAF	379,24
6262 internet	577,23	part CEJ	1120,6
6262 tél fixe	371,16	773	2,09
6251	31,32	part 6419	552,39
62878 LOCAUX	2246,4		
part 012	4896,08		
perso SIC	11280,62		
TOTAL	19558,07	TOTAL	10708,03
RESULTAT	-8850,04		

5.6.4. Chazé-sur-Argos

APS CHAZE			
DEPENSES		RECETTES	
60623 ALIM	0	7067 USAGERS	14853,45
6064 FO ADM	0	7478 PSO CAF	5751,82
6068 MAT ET FO	208,15	7478 PSO MSA	34,43
6217 PERSO MAD	13047,95	7478 CEJ CAF	0
6251 DEPLACEMENT	0	part CEJ	1120,6
6262 TELECOM	334,44	part 6419	552,39
6287 LOCAUX	2667,6		
6541 ET 673	8,55		
part 012	3968,88		
TOTAL	20235,57	TOTAL	22312,69
RESULTAT	2077,12		

5.6.5. Loiré

APS LOIRE			
DEPENSES		RECETTES	
60623 ALIM	0	7067 USAGERS	5765,36
60631	0	7478 PSO CAF	1382,78
6068 MAT ET FO	68,15	7478 PSO MSA	53,87
6541 ET 673	23,4	7478 CEJ CAF	1206,67
6251 DEPLACEMENT	52,78	part CEJ	1120,6
6262 TELECOM	576	part 6419	552,39
6287 LOCAUX	2059,2		
part 012	4142,43		
renfort APS	0		
012 perso SIC	9196,43		
TOTAL	16118,39	TOTAL	10081,67
RESULTAT	-6036,72		

5.7. Le coût pour la collectivité des 5 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) gérés par Familles Rurales (CA 2021)

5.7.1. Angrie

ALSH ANGRIE			
DEPENSES		RECETTES	
6574 SUBV	1341	7478 CEJ CAF	2222,45
part 012	5675,86	part CEJ coordo	2241,2
		direction multi	2090
		part 6419	1104,79
TOTAL	7016,86	TOTAL	7658,44
RESULTAT	641,58		

5.7.2. Candé

ALSH CANDE			
DEPENSES		RECETTES	
6574 SUBV	0	7478 CEJ CAF	4982,21
part 012	13754,82	part CEJ	5603,04
subv mercredi	4673,5	rembt mercredis	1900
subv petites vac et été	12590,5	rembt petites vac et été	2090
		part 6419	2761,97
TOTAL	31018,82	TOTAL	17337,22
RESULTAT	-13681,6		

5.7.3. Challain-la-Potherie

ALSH CHALLAIN			
DEPENSES		RECETTES	
6574 SUBV	0	7478 CEJ CAF	2186,98
part 012	2403,1	part CEJ	1120,6
		rembt FR	0
		part 6419	552,39
TOTAL	2403,1	TOTAL	3859,97
RESULTAT	1456,87		

5.7.4. Chazé-sur-Argos

ALSH CHAZE			
DEPENSES		RECETTES	
6574 subv mercredis	4931,64	7478 CEJ CAF	1338,93
6574 subv été	2723,5	part CEJ	2241,2
part 012	5675,86	rembt FR	3230
		part 6419	1104,79
TOTAL	13331	TOTAL	7914,92
RESULTAT	-5416,08		

5.7.5. Loiré

ALSH LOIRE			
DEPENSES		RECETTES	
6574 SUBV	6760	7478 CEJ CAF	0
part 012	5675,86	part CEJ	2241,2
		rembt FR	1710
		part 6419	1104,79
TOTAL	12435,86	TOTAL	5055,99
RESULTAT	-7379,87		

FIN

.....\$.....